

M. TILDEN (cont.):

qui rendent la proposition viable. On se rend compte "qu'un endroit touristique est une place qui, à un résultat de ces attraits touristiques, sa situation par rapport à sa place dans le monde et l'équipement touristique devient l'objet de la demande touristique". Nous allons nous concentrer sur le cas de l'Ouganda et voir comment l'on peut développer l'équipement touristique dans le pays à fin de créer une demande touristique beaucoup plus forte.

L'Ouganda, à cause de sa position géographique, ne doit pas considérer les développements de ses facilités comme étant isolées. Nous devrions développer ceci avec l'idée de combiner notre équipement avec ceux de nos pays voisins. Aussi une plus grande variété pourraient être offerte aux touristes. Il est évident que le touriste normal qui voyage en long, pendant longtemps, et qui paye un montant assez important pour ces vacances désire voir le plus possible et dans la plupart des cas autant de pays que possible. C'est de cette façon que notre équipement touristique doit être complémentaire entre nos pays. Aussi les circuits qui peuvent être commercialisés seront promus. Si vous vous rendez compte, si vous vous trouvez, par exemple, dans un agence de voyage en Amérique, le monde est son huitre. Il doit évidemment choisir des excursions qui pourront se vendre sur les marchés et évidemment pour que les clients en aient pour leur argent.

On se pose plusieurs questions lorsque l'on examine le problème en Ouganda: 1) quelle genre de vacances est-ce que le touriste désirait avoir 2) où désire-t-il aller et 3) combien de temps ou quel est l'argent qu'il veut dépenser quel est le rapport entre le repos, les distractions et la culture; et qu'est-ce qui existe déjà?

Bon, analysant la situation de l'Ouganda, qu'est-ce que nous offrons comme vacances? Pour l'instant, il s'agit d'un safari qui inclut des paysages, le gibier et aussi une partie de la vie et la culture du pays. Où se dirige le touriste? La plupart des touristes arrive à Entébbé, voyage à Kampala, reste un jour, puis se rend à Murchisons Falls pour traverser le Nile en barque et puis revienne à Kampala. Une minorité des touristes se rend au parc national Reine Elisabeth et la durée moyenne du voyage ne dépasse pas quatre à cinq jours, sur trois semaines passées en Afrique de l'Est. Combien dépense-t-il? Environ 240 shillings par jour.

Quel est l'équipement hôtelier disponible pour le touriste? Le touriste arrive, soit par route ou par air. Si en avion, il arrive à l'aéroport d'Entébbé, ou peuvent arriver debout les 707's et aussi les V.C. 10. Il doit passer par l'immigration par les douanes et peut se rendre par route asphaltée à Kampala.

À Kampala il y a une variété d'hôtels et des prix de tous niveaux. Pour les distractions, il y a le Théâtre National, des cinémas, des night-clubs, des restaurants et des excursions. Il y a également des sites culturelles, comme les tombes Kabaka, le musée et la galerie d'art Nomo. Il y a une série de magasins et de boutiques de souvenirs.

M. TILDEN (cont.)

De Kampala, le touriste se rend vers la rivière Kafu ou il peut atteindre Masindi par une autre route ou il y a un hotel. Au parc national, évidemment, il voit l'objet de son voyage, c'est à dire les gros gibiers. Il peut résider au restaurant ou à l'hotel safair.

Il y a également des pistes d'atterrissages pour les courriers intérieurs de la ligne nationale ou des avions. Ceci démontre le type de facilités qui sont disponibles en Ouganda. Les routes, à la fois de tarmac et des routes, les aéroports, les pistes, les hotels, les safaris, les distractions, la culture, les voyages en bateaux, etc. Ceci semble à dire que l'Ouganda offre de grandes possibilités touristiques, mais ce n'est pas le cas. Nous avons, bien sûr, des facilités touristiques pour répondre au besoin des touristes actuels.

Le tourisme dans un pays peut se diviser en trois sections en ce qui concerne l'équipement: le tourisme actif, c'est à dire les moyens de transport, la réception des touristes, le logement, les restaurants et les opérations annexes. Si l'on considère les Ministères qui sont appliquées dans le tourisme, on a le Ministère de Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, responsable du tourisme, Les Affaires Intérieures pour l'immigration et les douanes, le Ministère du Plan, les ponts échaussés, les Aéroports, la Culture, le Ministère de l'Information et aussi le Ministère des Eaux et Forêts, qui s'occupe des parcs nationaux. La plupart des départements gouvernementaux sont impliqués dans cet industrie touristique et ceci signifie que le pays devrait s'orienter vers l'accumulation des bénéfices de cet activité.

Les transports intérieurs ont une bonne réputation en Ouganda. Dans la plupart des cas, les routes sont asphaltées et les routes en terre battue sont assez carrossables. Trois projets de routes ont été terminés de Kabalé au sud-ouest près de la frontière Congo-Ruanda, de Kampala à Kasese et de Kampala à Gulu. Ceci a diminué le temps de voyage entre la capitale et les parcs, et a donné un lien plus rapide entre le Congo et le Ruanda. Les compagnies aériennes travaillent à partir d'Entebbe et la Compagnie East African Airways a un vol régulier d'Entebbe à Kasésé et à Paraa et retour. La plupart des excursions peuvent utiliser également des avions avec des pistes d'atterrissage. Les eaux intérieurs sont très peu utilisés. Uniquement le lac Victoria possède un système de bateaux à vapeur le long du lac. Un nouveau projet a été établi avec un bateau pour des voyages sur le lac Victoria, bateau qui s'appelle African Queen, et qui traverse les îles près de Kampala. On ne doit pas oublier non plus qu'il y a de nombreux services d'autobus et de taxis qui unissent toutes les zones de l'Ouganda, et qui sont utilisés de plus en plus par le touriste. Le chemin de fer ont deux services - Kasésé, Kampala à Nairobi, et l'autre de Kampala au nord de l'Ouganda, mais pour l'instant le touriste n'utilise pas ces services.

M. TILDEN (cont.):

Et les facilités hôtelières en Ouganda se sont développées suivant une structure principale. Il y a les chaînes d'hôtels Ouganda Hotels Ltd. qui sont survies par la Société de Développement d'Ouganda. Il y a encore d'autres hôtels privés et à Kampala il y a environ 1500 lits disponibles et passant par toutes les classes possibles d'hôtels. Chaque ville principale en Ouganda a son propre hôtel, toujours sous la direction d'Ouganda Hôtels Ltd. Au parc national Murchison Falls, il y a 250 lits, au parc Elisabet 95 lits. Ceci peut vous donner une image du rapport différent qui existe entre les grands centres et les parcs nationaux. Ouganda Hôtels Ltd. possède 1515 lits d'hôtel et 382 lits dans les hôtels safari, qui fournient la plus grande proportion de logements en Ouganda. L'équipement hôtelier dans les villes stratégiques autour d'Ouganda est très utile pour le touriste. Il y a des distractions des restaurants de toute classe et des soirées dansantes aussi par les habitants. Pour l'instant on ne peut pas classer les hôtels. Il y a d'autres moyens de logement pour le tourisme égale comme par exemple les auberges de jeunesse, les refuges, les camps de vacance, les maisons de repos et les zones de campement sur tout dans les parcs nationaux.

Les autres catégories d'équipement touristique que existent déjà couvrent un domaine très important. Des boutiques d'art artisanal, des endroits, des sites d'intérêt historique comme des tombes des différents rois, des boutiques avec articles sans-tax et de même que le Centre de Conférence et le Nile Hôtel qui peut recevoir plus de 2,000 délégués.

Les problèmes financiers qui l'on se confronte pour promouvoir le tourisme tombent en trois catégories; le développement des facilités commerciales, le développement de l'infrastructure et le développement général relatif à l'infrastructure. Les problèmes pour financer l'infrastructure ont déjà surgi ailleurs. Nous aimerions discuter des problèmes commerciaux uniquement. On doit insister sur le fait que la condition préalable de développement à longterme est le planning et aussi le développement de l'infrastructure, parce que sinon on ne pourrait pas développer l'équipement commercial qui rapporte la revenue du tourisme.

Le problème principal pour le développement commercial est, bien sûr, le temps. Une fois que le gouvernement a donné toutes ces ressources pour créer ces facilités, ces conditions, et, bien sûr, il veule voir les bénéfices assez rapidement, et ceci par les développements venant du secteur publique et privé. En même temps les développements commerciaux requièrent un existence du demand du marché qui aille le proviendra que lorsque l'équipement de base sera disponible. En Europe, ou l'industrie touristique a pu se développer à partir d'assise principale, il n'y avait pas de problème, mais dans les pays en vol de développement, l'industrie touristique requière la participation active du gouvernement, au début du moins, pour donner les assises principales pour la promotion de cet industrie. En Ouganda, le gouvernement a fait ceci, au moyen de la Société de La Développement d'Ouganda et la chaîne Ouganda Hôtels Ltd. et maintenant les développements principaux de l'industrie touristique

M. TILDEN (cont.):

sont aussi supporté par le secteur publique et privé.

Au point de vue financier, il y a bien sûr deux étapes dans le développement touristique qui doivent être considérés. Les hauts départs lorsque la participation du gouvernement se porte sur les activités commerciales traditionnels, c'est, bien sûr, le point prédominant. Il est intéressant de savoir que les institutions bancaires pour le développement se sont rendu compte de plus en plus de l'importance de cet industrie pour le développement économique général des pays en vol de développement, et s'intéressent de plus en plus à fournir des finances et des prêts pour les phases initiales de l'industrie touristique. Dans cet étape initiale, bien que le gouvernement doive que subir le poids des finances, il est cependant important que les partenaires extérieures qui ont de bon rapport avec l'industrie touristique doivent coopérer. Ceci est important surtout dans des pays en vol de développement où les ressources sont assez bases. De même, on espère que la promotion de l'industrie touristique proviendra également du secteur privé et assurait que la capitale privée s'intéresse également à ce source potentiel, et les organisateurs devraient prendre une part active aussi et dès que possible.

Les finances pour la construction couvrent les points suivants: construction des hôtels équipements, capitale de roulement, formation du personnel et période de financement avant bénéfice. Les sources de financement dépendront sur l'étape de développement de l'industrie dans chaque'un de ces pays. Il y a les emprunts de gouvernement ou investissements permanents, les emprunts d'assistance, les investisseurs privés et l'assistance technique, les crédits et les banques locales. Il n'y a pas de règles rigides pour les opérations de financement touristiques. L'infrastructure financière s'appliquera au type d'institution qui investisse et la nature des fonds dépendra des circonstances. L'équipement touristique commercial sera financé par les compagnies d'investissement locales, privées ou gouvernementales. Trop de capital dans l'étape principale devrait être évité parce que sinon ceci menerait à une lacune des fonds de roulement. Des considérations de base devraient être tenu en considération. Tout d'abord l'investissement fixe sous forme de capital libéré ou des emprunts sans intérêt formeraient normalement les fonds de base. Au début ceci devrait représenter 50% des besoins en capitaux, si pas plus. Le capital d'assistance sera disponible de sources diverses. Le gouvernement normalement a accès à cette finance, ce genre de financement. Ceci pourrait provenir des emprunts entre gouvernements ou la bonde mondiale. Ce financement devrait être requis dès que possible.

Les facilités de crédits à l'exportation peuvent être normalement arranger pour couvrir les compromis de l'importation de tous programmes.

La société de Développement d'Ouganda a remarqué que ceci peut couvrir jusqu'à 40% de la construction totale et de l'équipement dans les unités hôtelières. Le capital de roulement proviendra des banques

M. TILDEN (cont.)

commerciaux locales pour une période limitée et on devrait être capable d'emprunter jusqu'à un ou deux pour cent comprenant l'emprunt eu-même. En termes généraux, le financement pour les importations sont disponibles. L'industrie touristique a l'avantage de pouvoir résister au financement d'emprunts à l'étranger pour les coûts locaux puisque normalement les échanges de devises peuvent rembourser ces emprunts.

Bien sûr, si l'on considère le coût des facilités il est difficile encore d'établir des règles rigides. Les coûts dépendent, bien sûr des facteurs locaux qui opèrent dans chaque pays. En Ouganda, il y a des coûts élevés à cause de la position géographique comme un pays n'ayant pas de bouchées à la mer. Certains facteurs importants comme l'influence du coût capital devrait être examiner.

En augmentant la taille de l'unité, on peut réduire le prix par lit bien sûr mais le coût général sera encore important et au moins que la demande ne soit pas là ce sera une économie fautive.

L'utilisation des matériaux locaux et d'équipement ou c'est possible peut provoquer une contribution plus importante à la réduction des coûts, et les sites particulièrement dont les hôtels safari doivent être choisis avec beaucoup d'attention, non seulement à cause de leur position au point de vue touristique, mais aussi au point de vue d'implication des coûts.

Pour passer, les nouvelles stations d'essence ont été ouvertes sur les routes principales et des activités culturelles prennent place comme les danses locales et les oeuvres, les théâtres, les facilités des sports comme la pêche, le golf, le tennis, les safaris, l'alpinisme et encore d'autres. Bien sûr ce sont les parcs qui représentent les ressources principales et de même que les forêts. Jusqu'à présent deux plans de cinq ans étaient réalisés, le 3ième plan de cinq ans va commencer et la partie intégrale de ce plan consiste en l'amélioration de l'infrastructure touristique. L'aspect financier pour ces facilités touristiques est très pertinent pour leur développement. Il est souvent difficile de permettre aux résidents locaux de pouvoir répondre au coût justement de cet équipement.

Le développement de l'équipement touristique progresse bien en Ouganda et des nouvelles routes sont créées qui unissent les routes principales aux parcs et au Kampala. Les plans prévoient déjà l'amélioration de l'accès au parc national Kidepo au nord-ouest et améliorerait la route au sud-ouest de l'Ouganda près du Congo Kinshasa et du Ruanda. Le développement des hôtels et des hôtels safari est réalisé également. Deux nouveaux hôtels, un de 150 lits à Murchison Falls et l'autre de 80 lits à Senliki à la réserve Toro, doivent être ouverts en 1972. Un hôtel de 100 lits est sous construction à Kidepo et les derniers plans sont prêts pour un hôtel de 150 lits à Ishasha dans le sud du parc Reine Elisabeth. Encore deux autres hôtels sont près d'être terminés à Arua et

M. TILDEN (cont.):

Kitgum. Les Services de Promotion du Tourisme sont en train de construire deux hôtels de 100 lits, un à Murchison et l'autre à Kichwanba au parc Elisabet. À Kampala et en Entebbe, le logement continue à se développer en ce qui concerne les hôtels de même que sur les bords du lac Victoria. La plupart des hôtels et des développements des hôtels safari sont planifiés pour fournir des circuits très équilibrés. Par exemple, le nouvel hôtel à Ishasha a été construit uniquement pour développer les circuits entre le Congo, le Ruanda et l'Ouganda.

On devrait se souvenir cependant que ce n'est pas seulement construit pour les touristes mais aussi pour les résidents locaux qui, nous l'espérons, utiliseront ces hôtels lorsque le temps de loisir renouera. Les logements à prix inférieur a été planifiés, par exemple, le camp à Paraa, le camp de vacances au lac Nabugabo près de Masaka. Un nouvel aéroport devrait être construit, bien sûr, à Entebbe pour recevoir les trafics aériens et aussi une route entre Kampala et Entebbe. Les parcs nationaux ont beaucoup de plans pour l'améliorer leurs parcs et aussi créer de nouveaux arcs, de nouvelles zones en Ouganda. On prévoit aussi des facilités pour les voyages en barque sur les rivières et une amélioration des routes dans les parcs pour la vue plus facile de gibier. Certains plans pour développer les transports par eau pour les circuits entre Paraa et Semliki ont été projetés.

La portée des facilités touristiques couvre des terrains énormes. Les Agences de Voyage et les organisateurs, par exemple, ont des équipements et des facilités très importants dans le pays. Ils sont surtout à Kampala où les compagnies se développent de plus en plus pour offrir un plus grand choix de circuits. Certaines compagnies travaillent déjà par l'Ouganda pour le Congo, le Congo de l'Est et le Ruanda. La chasse aussi existe en Ouganda avec des réserves spéciales à cet effet, et certaines compagnies s'occupent de safaris de chasse. Des boutiques avec des articles sans-tax existe également à Kampala. Les bureaux d'information pour le Département de Touristes existe dans les endroits stratégiques pour disseminer l'information. En 1967 les revenus des devises étrangères du tourisme étaient de 74 millions et demi de shillings; en 1970 contrant 132 millions de shillings. Ceci tenant compte que la durée normale d'un touriste est de cinq jours, dépensant 240 shillings par jour. Pour que le touriste reste plus longtemps et dépense plus dans notre pays, il faut évidemment développer l'équipement touristique et c'est pour ça que ceci doit être fait pour que ce soit au profit du pays en tant que tel, de même que pour le touriste et que le gouvernement aie le contrôle de l'investissement et du développement à la fois sur le plan privé et publique.

Une étude doit être donnée en Ouganda pour fournir un Plan de Développement Touristique, espérant que ceci formera la base du développement future de l'équipement touristique en Ouganda. Les sociétés parastatales jouent également une rôle très importante dans le développement touristique dans notre pays, et la Société des Développements

M. TILDEN (cont.):

d'Ouganda s'occupe des agences de voyage, développement des hôtels, des constructions, des voyages organisés et des développements industriels pour les matériaux nécessités.

Comme je l'ai déjà dit, on ne doit pas être isolé pour la promotion de la tourisme. Nous devons considérer ce qui se passe dans nos pays voisins pour que l'équipement hôtelier dans chaque pays se complète, et pour donner un circuit qui pourrait être un attrait commercial de vacances pour le monde. Aussi, il faut encourager la investissement extérieure dans l'équipement touristique lorsque le projet est porté de deux ou plus de pays à voisinant, et lorsque chaque zone peut offrir quelque chose différente aux visiteurs.

La recherche, bien sûr, joue un rôle très important dans le développement de cet équipement et de ces facilités. Ceci devrait prendre la forme d'une étude des besoins du touriste international, et aussi de l'habitant. Les faits, les données obtenus devraient être combiné alors pour donner un plan clair de ce qui sera requis à l'avenir. Il est essentiel aussi dans ce context que les plans des pays voisins soient connus. Aussi l'on pourrait éviter des conflits d'intérêts. La recherche concernant le nombre des touristes au cours de dix à vingt années à venir est très importante de façon que l'on puisse formuler un plan où le développement touristique reponde à la demande. Il faut aussi établir le genre de marché, s'agira-t-il du touriste très riche qui s'attends à des logements luxueux, personnes qui vient en petits nombres, mais qui compense cela par leur pouvoir d'achat et la longueur de leur séjour; ou bien s'agitait du marché du tourisme de masse, qui resterait moins de temps mais qui occuperait plus de places dans les hôtels. Il est très difficile de combiner ces deux aspets du tourisme. La formation du personnel des cadres dans les hôtels est également un facteur essentiel, et sur ce point la coopération entre les pays pourrait être établi, ceci reduisant les coûts en ayant des écoles hôtelières, des cours pour tours guidées touristiques, pour gardiens de parcs, etc. Une haute qualité est essentiel dans toutes services touristiques.

24.9.71

M. TILDEN (cont.)

les hôtels, les restaurants et les divertissements, car le tourisme est au fond le reflet d'un pays et c'est au fond la façon dont l'image entier d'un pays est présentée au monde.

En guise de conclusion, je dirais qu'il est nécessaire que tout effort soit fait pour promouvoir l'équipement touristique dans les trois pays, encore donnant les activités de l'un à l'autre, pour que nous ayons un circuit qui puisse être commercialiser dans le monde, et pour que les plans touristiques soient formulés à fin que l'investissement dans l'équipement touristique soit encouragé. Cependant, il était excessivement facile, bien sûr, d'examiner ceci et d'amener des flots de touristes dans notre pays et, bien sûr, on peut ainsi gâcher les plaisirs que l'on aurait en Ouganda, en créant des facilités de touriste de masse. Ici nous nous rendons compte que l'endroit encourageait les habitants à fournir justement ces facilités. Les revenus qu'ils proviennent, les facilités connexes devraient aider à financer le développement général du pays. En Ouganda, vous pouvez être certain tout sera fait pour accélérer le développement de l'équipement touristique pour répondre à la demande de touristes qui augmentera, bien sûr, et nous essayerons d'avoir un objectif commun avec nos pays voisins.

J'espère que je n'ai pas parlé trop long, mais c'est un sujet très important, qui devrait être examiné dans plus de détail.

LE PRESIDENT:

Merci, le délégué de l'Ouganda. Ceci était une présentation très complète des problèmes qui nous concernent pour le promotion de l'équipement touristique, et nous avons plus savoir où se trouvent les logements et les hôtels pour commercialiser les circuits dont on parle. Et ce qui est apparu très clairement c'était le coût de la construction. En Ouganda, nous avons essayé de réduire ces coûts qui atteignent 70 à 80 mille shillings par lit.

L'autre fait est que le Gouvernement Ougandais, par le Société des Développements Ougandais, a contribué à la création d'hôtels safari, mais ces entreprises en tant que telles ne seront développées que de façon assez lente. A cet égard, la conférence devrait considérer quels sont les stimulants à offrir, à fin d'attirer l'intérêt des entreprises privées, et il y a un haut degré de besoin de nécessité de coordonner nos offres respectives dans nos pays. Si l'Ouganda, par exemple, offrait des concessions exceptionnelles, et que ces concessions iraient à long contre les intérêts des investissements faits au Ruanda ou au Congo ou en Burundi, alors nous n'aurions pas atteint l'objectif principal, qui consistait à développer ces circuits avec les logements appropriés.

L'autre point qui est très important également est celui de développer les services aériens qui sont, bien sûr, nécessaires pour répondre au trafic aérien. Dans notre Examen du Tourisme pour les trois pays, on avait mentionné que les parcs nationaux se trouvent très loin du point

LE PRESIDENT (cont.):

d'arrivée des touristes. Aussi l'on doit trouver des moyens, des solutions grâce auxquelles les coûts, de même que le temps, soient réduits.

Un autre point qui a été soulevé qui est très important est celui des constructions traditionnelles et locales qui doivent être incorporer dans la construction de nos hôtels safari. On ne doit pas oublier et le Département du Tourisme a discuté de cela depuis longtemps déjà en Ouganda, à savoir si nous devons avoir une série des Hôtels Safari, qui soient dispersés dans les parcs nationaux, ou prendre un seul endroit dans chaque parc national et insister sur le développements de cet hôtel, refournissant tout l'équipement désiré; les distractions, la source d'eau, tout.

Ceci est l'objectif vers lequel nous tendons et sans oublier ce qui a déjà été dit concernant les circuits touristiques, nous aimerions examiner en plus de détail, de façon beaucoup plus approfondie que le premier jour par exemple, et nous devrions connaître les détails des développements qui ont déjà eu lieu ou qui sont en voie d'être fait sur les circuits qui existent au Congo et en Ruanda. Aussi j'aimerais donner la parole au chef de la délégation de la République Démocratique du Congo.

DELEGUE DU CONGO:

Merci M. le président. Honorables délégués; avant de commencer mon exposé, permettez moi de répéter les paroles du Général Président Joseph Désiré Mobutu, qui dise "Mabale Touzai Noyange Cela veut dire, "Dieu a rempli notre pays de merveilles". Bien que la République Démocratique du Congo possède de nombreux sites touristiques un peu partout, les efforts du Commissariat Général du Tourisme tant à développer l'infrastructure touristique de la province du Kivu et de la province Orientale, où les investissements ont été jugé rentable et les risques minimes. Les études préliminaires de développement touristique confiés à une maison Belge de groupe sculpture sont presque achevé. En effet, l'excursion des frontières de l'Afrique Orientale avec laquelle la République Démocratique du Congo est limitrophe, représente un immense potentiel touristique que les agences de voyage préfèrent vendre comme une seule région avec un seul circuit interterritorial.

Le problème d'équipement préoccupe le Gouvernement Congolais. Quelque soit la richesse de la faune et de la flore, la variété des ressources humaines et des sites extraordinaires, le Gouvernement Congolais ne peut pas tirer des profits s'il ne possède pas un équipement convenable. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de réorganiser l'infrastructure complète du tourisme, surtout dans la Zone Est du pays. En ce qui concerne l'hébergement, en effet le tourisme Congolais se trouve confronté à des problèmes d'infrastructure, dont le principal est l'hébergement. Ce problème, et nous le savons très difficile à résoudre aussi, et c'est avec beaucoup de prudence et en dehors de toute intention politique et financière que nous avons proposé un moyen plus simple que je vais vous parler plus loin, il s'agit de la Coopérative du Tourisme au Congo.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

En 1960, le Congo Belge comptait 2,800 et 280 hotels, excusez moi, du tourisme de toutes les catégories soient 7,560 lits; mais après la proclamation de l'indépendance, l'hôtellerie Congolaise a connue une dégradation totale, suite aux événements qui ont agité le pays. Actuellement 50% de la capacité hôtelière fonctionne surtout dans les centres importants du pays. Beaucoup d'établissements hôteliers ayant été abandonné ou détruit. Ces établissements nécessitent toutefois des réparations et des nombreux travaux extras, telle que embellissement, transformation éventuelle, aménagement des jardins etc. Neanmoins, les revenus d'exploitations ne suffisent pas à faire la modernisation et la rénovation et ou la rationalisation de ces établissements. Aussi aucune Banque, ou une société de crédit au Congo, n'accorde cependant des prêts à des conditions avantageuses; le töt d'intérêt Hypothécaire étant de 7 à 10%.

Depuis 1965, l'industrie hôtelière Congolaise se débat désespérément pour sortir de l'ornière où délébèrément ces événements l'ont enfoncé. Le Gouvernement Congolais tente cependant de développer d'une façon harmonieuse cette Industrie enfin de l'intégrer, d'intégrer celui-ci dans l'économie nationale. Pour atteindre son objectif il envisage des possibilités de participer d'une façon active à la construction des hôtels et encourager les propriétaires des hôtels existants d'adopter leurs établissements à l'évolution de l'Industrie Touristique du pays, en vue de leur conserver un restant lie; c'est pourquoi il a été décidé de créer une Société de Développement Hôtelier, de laquelle dépendra notre hôtel de la Ruindi.

Infrastructure Hotelière actuelle:

Tandis que l'hôtel international de classe international, d'une capacité réceptive de 250 chambres, est mise en exploitation déjà depuis ce mois-ci à Kinshasa, le programme quinquennal prévoit en outre la construction à Kinshasa d'un autre hôtel. "Le Président" de classe internationale d'une capacité réceptive de 500 chambres divisé en double tranche dont la première sera exploitable en 1974; la construction à Goma d'un hôtel de classe internationale d'une capacité réceptive de 250 chambres, la construction de deux motels d'une capacité réceptive de 50 chambres à la Ruindi, à l'Ishasha et à Butembo; la construction, l'agrandissement et réconditionnement de l'hôtel climatique de Mutwanga. L'exécution du programme de l'équipement nécessitera des dépenses considérables et le gouvernement n'en est pas moins conscient.

La République Démocratique du Congo, étant décidé à développer son tourisme, ne peut pas échapper à cette nécessité, car nul pays au monde n'a pu développer son tourisme sans avoir consenti d'énormes dépenses, pour des raisons citées ci haut. Et bien qu'il est opté pour le libéralisme économique, le Gouvernement Congolais participe d'une façon active à la réalisation de l'Industrie Hôtelière. En souscrivant à des actions dans les entreprises hôtelières, l'État n'a pas cependant l'intention de faire une concurrence déloyale aux sociétés privés;

DELEGUE DU CONGO (cont.):

mais de garantir leurs investissements et de les encourager à pourvoir le pays d'établissement hôtelier ou le secteur privé hésite d'investir.

Avant toute fois que le développement d'une Industrie Hôtelière, dont les capitaux sont exclusivement étrangers, ne profite qu'en partie infime au pays, étant donné que le pourcentage élevé des bénéfices sont rapatrié d'ou cette dépendance économique que connaissent les pays neufs. Pour ne pas freiner, endiguer les investissements privés, le coût des investissements de la République Democratique du Congo prévoit des mesures. Quant aux avantages fiscaux des garantis aux investisseurs, s'il s'agit d'un investissement étranger les conditions qui s'appliquent donnent des avantages normaux en ce qui concerne les garantis, quant au transfert et de remboursement des capitaux investis et des dividendes aux actionnaires

En 1970, deux hotels de luxe ont été construit à Kinshasa par le secteur privé. Au Parc National Albert, le camp de la Ruindi a été rénové et agrandi, grâce au financement public. Cela constitue un premier pas vers la réalisation du programme dont il a été mentionné plus haut, et le Congo compte actuellement 4299 lits répartis dans les localités suivantes Kinshasa 2372 lits; Congo Centrale 438 lits; le Kivu 445 lits; Province Orientale 395 lits; Bandedu zero lits; Kasai occidentale 62 lits; Kasai orientale 12 lits; Equateur 75 lits; le Katanga 500 lits. Les soucis du gouvernement est de doubler la capacité actuelle d'ici cinq ans. En fonction d'un objectif de 100,000 touristes en 1975, la capacité hôtelière sera porté à 9,000 lits d'ici cinq ans. Mais tous cela demande un certain temps pendant lequel le Congo ne peut pas demeurer inactif. En attendant la réalisation d'un si coûteux projet, on propose mettre sur pied un programme beaucoup plus modeste mais non moins important. Il faut se souvenir que tous les touristes n'ont pas le même rang social, ou le même goût; c'est pourquoi il serait souhaitable de diversifier les types d'installations d'hébergement, suivant les localités, enfin de conserver à chaque region son caractéristique propre. L'Etat Congolais songe aux touristes des masses et veut mettre à la disposition des touristes des établissements plus modestes mais doté du minimum de confort moderne dont les tarifs seraient à la portée de leurs bourses.

Les objectifs du gouvernement étant maintenant placés sous les signes du progrès social, le développement du tourisme Congolais pourra être orienté dans un sens qui sera profitable à la population. Ceci implique surtout aux milieux niveaux pour lesquels le tourisme devra être considéré comme capitalisme du peuple. Pour les raisons précédemment indiquées d'une part, et pour intégrer le touriste dans la politique d'actionnaire désuni par le gouvernement, il a été décidé de créer une Coopérative du Tourisme Congolais, qui groupera non seulement des actionnaires disposant des capitaux, mais aussi des Congolais capables d'apporter les contributions sous forme de travaux manuels ou intellectuels.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

L'État encouragera ainsi la mise en valeur des régions par aménagement des stations aux abords immédiats des sites touristiques, aménagement qui tiendra compte des caractères de la région et des besoins du touriste. Dans le but de donner un essor à des régions dévalorisées, la Coopérative se propose d'y créer des stations touristiques ou elle donnera la mesure de ces conceptions, particulièrement le respect qu'elle attend de conserver. Quant à la structure caractéristique de chaque région, elle s'efforcera à employer pour le moins 40% des matériaux entièrement locaux, c'est ce qui a été fait à Gangagalemoyo. Je crois que notre Directeur Général peut le prouver.

Les avantages de la Coopérative seront nombreux. Elle offrira des garanties au développement de la KISANA qui ont le fait de jouer un rôle fondamental dans le développement plus général de l'économie; elle aidera l'évolution sociale à se faire sans à tout de façon irréversible et continue surtout en ce qui concerne les populations rurales, dont le niveau de vie est nettement inférieur à celui des grands centres. Elle empêchera que de belles régions soient changées par des planifications irréfléchies en cas ou composées de fer et de béton en l'instant des villes mécanisées d'Europe. La Coopérative sera enfin pour la République Démocratique du Congo une nouvelle et prospère industrie de l'hébergement de la restauration et des loisirs entièrement conçus dans l'optique congolaise d'une part, une étude de marché définissant les besoins par catégorie de voyageurs, et d'autre part un choix judicieux des architectes, ingénieurs et paysagistes devra être fait de façon particulière.

Les statuts des coopératives et de règlements d'ordre intérieur a fait l'objet d'une étude particulière à soumettre à l'examen du groupe spécial de touriste expert et des questions relatives aux touristes, l'avis d'un ingénieur sera également rétive. La conservation des sites et l'environnement nécessitera une organisation large de la Coopérative faisant appel au conseil des personnalités indépendantes, connaissant déjà les avantages et les défauts des méthodes Européennes, par exemple. Une expertise générale de très haut niveau de l'organisation pourra être faite dès le début de la mise en route du programme par un expert en vue de donner confiance aux investisseurs Congolais et étrangers. C'est de cette manière que l'État veut doter le pays de l'équipement touristique qui sera à la base du développement. Nos développements, de nombreuses autres activités locales nous permettant de nous soustraire progressivement à cette course désastreuse de l'importation qui annule en grande partie les bienfaits du tourisme.

Source de Financement:

Les investissements étrangers exigent des accords gouvernementaux devant garantir le rapatriement des intérêts et des assortissements de leurs capitaux. Étant donné que le secteur privé Congolais n'a pas encore compris l'intérêt qu'il y a d'investir dans l'industrie hôtelière,

DELEGUE DU CONGO (cont.):

L'État Congolais sera tout au début la seule source de financement. Cette nécessité sera de courte durée et l'on peut estimer sans risque d'erreur exagérer que les capitaux privés seront attirés également, lorsque d'une part le circuit touristique sera rétabli. Le flux des touristes aura atteint une importance suffisante et être considéré comme durable, la sécurité sera assurée aux investissements au delà des garanties actuellement offerts avec rentabilité certaine.

D'autre part, l'action des secteurs publics, celle du secteur privé auront créé le marché Congolais du tourisme. La Coopérative du Tourisme Congolais en que Société Immobilière et des gestions fera des appels des capitaux et empruntera pour le financement, l'exploitation de financement et l'exploitation des stations. Le capital comprendra dans la première hypothèse celle envisagée ici, 40% de crédits à long terme avec un tût raisonnable de remboursement accordé par le Gouvernement Congolais.

Je voudrais parler un peu de l'exploitation. Le ravitaillement se fera au maximum en produit de la région. Chasseurs, pêcheurs, agriculteurs auront ainsi la possibilité d'écouler leurs produits sur place. Ils pourront de plus acquérir les participations dans la Coopérative par leurs rapport en fourniture. On notera sur ce point que la même possibilité restera ouverte pour les opérations partiellement ou totalement privés. Mais si l'on veut réussir on devra provoquer dans la région considérée, une prise de conscience parmi la population et donner des habitudes de régularité aux fournisseurs car le consommateur touriste est très sensible aux irrégularités. L'action indirecte des stations agricoles de l'État ou ceux des missions de formation, groupes et organisations. Mais un effort particulier devra être fait de l'extérieur, sauf certaines régions où la culture marché est assez développé, par exemple, à l'Ubero, Butenbo, Kiondo, Goma, Ruchuru, etc.

Et puis, parceque je parle de l'exploitation, il faut que je parle de la formation des cadres, les gens qui vont gérer les stations. Le métier d'hôtelier est considéré comme un emploi inférieur. Les Congolais ne comprennent pas encore qu'il s'agit au contraire d'une occupation de plus honorable et de plus profitable. Pour que le développement de la Coopérative se fasse sans de la coupe, il faudra préparer un personnel capable et fier de son métier et nous ferons ceci au moment où se feront des constructions des stations. On préparera en même temps les cadres qui géreront ces stations. Nous souhaitons et nous préférons que les personnels qui géreront ces stations seront choisis parmi la jeunesse de la région, à fin de veiller aux cachets folk-lore artistiques et surtout gastronomique de la région; parceque vous connaissez tous la grandeur du Congo et avec les mœurs différents.

Dans le cadre général de l'action du gouvernement envisagé sur l'équipement de transport, le tourisme sera favorisé par les réalisations ci après:

DELEGUE DU CONGO (cont.):

L'asphaltage de la route Bukavu/Gona 180 k.m.

L'asphaltage de la route Bukavu/Kisangani 700 k.m.

L'asphaltage de la route Goma/Ruindi 140 k.m.

La construction d'un aeroport de classe internationale à Ruchuru

L'achèvement des travaux de l'aerodrome International de Kisangani

La construction d'un port de plaisance en Cele

La construction d'un port de plaisance à Gona

La construction d'un port de pêche à Kingola

La mise en exploitation sur le fleuve d'un bateau de croisière touristique pour le trajet Kinshasa/Kisangani

D'un autre sur le lac Kivu reliant les villes de Gona et de Bukavu en passant par l'Île Idui

Puisque le touriste s'accommode mal de frontières, je crois que le Gouvernement Congolais fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre aux touristes qui drainent déjà l'Ouganda et qui viennent déjà au Ruanda de trouver un logement, un équipement approprié.

Et c'est ce que j'avais à vous parler au sujet d'équipement en République Démocratique du Congo. Merci M. le président.

LE PRESIDENT:

Merci beaucoup, honorable délégué du Congo. Merci pour nous avoir donné un avis très détaillé de ce qui se passe dans votre pays et comment nous espérons que le tourisme profite et soit au profit des zones indeveloppées; ceci en recrutant les personnes locales pour former le personnel des hôtels etc. Je crois que ceci est un programme très important sur lequel nous devons porter notre attention, et au cours de l'étude qui a été dit, il y a deux jours sur le tourisme en général.

LE PRESIDENT (cont.):

De nouveau nous avons insisté en ce qui concerne l'exploitation des Parcs Nationaux, pour les pêcheries, etc., comment nous devons nous unir pour agir. Nous devons nous unir c'est très important et établir la façon par laquelle le tourisme sera établi entre nos trois pays frères.

J'aimerais maintenant rappeler le souci qui a exprimé un des délégués de votre pays, lorsqu'il parlait des différences qui existent en Afrique de l'est. Bien sûr, si l'on examine le problème de la façon qui vient d'être exposé, il n'y aura pas de problème, mais j'aimerais poser quelques questions bien définies. Il y a environ deux semaines que j'ai eu l'occasion moi-même de visiter votre très beau pays à Ishasha. Et les cinquante lits dont vous parlez, j'ai vu la construction en cours. Aussi, honorable délégué pourriez vous établir d'une limite dans le temps à savoir quand les travaux pour l'asphaltage de la route Bukavu Bwana et de la route Duinoli, et de la construction de l'aéroport international, pourriez vous nous donner un horaire le limite dans le temps. Et alors comment devrions nous développer nos programmes pour justement trouver un lien pour les circuits.

DELEGUE DU CONGO:

Il n'y a pas de problème, tout dépendait des études dont je venais de vous parler. Le financement était assujéti aux études que le groupe structure devait présenter au gouvernement, et pour le moment les études préliminaires étant achevées, je crois que les travaux de route, bien que je n'habite pas le Kivu, les travaux de la construction de l'aéroport International débiteront en même temps que les travaux de constructions de la route Goma/Ruchuru dès le début de l'année prochaine. Quant à l'achèvement je ne suis pas assez capable de pouvoir vous donner les détails à ce sujet, mais pour le moment, étant donné que nous utilisons encore les vedettes entre Bukavu et Goma, on ne trouve pas les intérêts immédiats de pouvoir réfectionner cette route en même temps que les travaux de la route de l'aéroport et de la route de Ruchuru. C'est pour cette raison qu'il est prévu dans le plan decennal que cette route d'ici dix ans, c'est la route Goma/Bukavu sera également réfectionnée. Je passe la parole au Docteur Verschuren qui souvent passe dans la région et qui y rencontre de temps en temps Le Président directement.

DR VERSCHUREN (CONGO):

Je voudrais ajouter quelques mots à l'exposé du Représentant du Tourisme. La priorité absolue a été donnée dans la province du Kivu à la route qui est la plus importante de toute au niveau Congolais et également en ce qui concerne les relations avec l'Ouganda et le Ruanda en l'occurrence la route Goma/Ruchuru/Ruindi. Les travaux de cette route vont commencer incessamment, le financement a été obtenu de façon absolument certaine. Ce n'est plus une promesse, j'ai vu moi-même les documents signés. Le financement est une chose tout à fait absolue. C'est la route qui sera terminée certainement le plus rapidement. Je reconnais volontiers qu'actuelle-

DR. VERSCHUREN (CONGO) (cont.):

ment cette route Gona/Ruchuru en particulier le long de certains de ces tronçons qui sont pas faneuse. C'est la raison pour laquelle comme c'est un point de passage pratiquement obligé, la priorité lui a été donnée. J'ignore quel est le degré de priorité qui a été donné à la route de Ruchuru/Ishasha. Je sais qu'il y a des plans également pour l'asphalter. La route continuera également jusqu'à camp de la Ruindi, encore que certaines réserves aient été enise au sujet de la nécessité de route en tarmac à l'intérieur des parcs nationaux. C'est d'ailleurs un problème dont nous aurions du discuter si nous avions eu le temps.

En ce qui concerne l'Aéroport International, prévu à Ruchuru, je crois pouvoir expliciter un détail communiqué par le Représentant du Commissariat Général au Tourisme. La route Gona/Ruchuru/Ruindi sera certainement terminée avant l'achèvement de l'Aéroport, quoique les délais ne seront pas tellement différents. Par ailleurs, l'Aéroport International de Gona sera temporairement mieux aménagé et nous espérons même que dans une période intermédiaire nous pourrions y faire atterrir des caravelles, ce qui n'est pas le cas actuellement à cause de l'orientation de la montagne. Je crois que c'est tout ce que j'avais à dire pour compléter les informations de M. Macale. Merci.

LE PRESIDENT:

Merci beaucoup honorables délégués du Congo.

Avant de faire une pause pour le café j'aimerais encore poser une question. C'est dans le plan nous avons prévu l'exploitation du lac Albert. Dans nos plans nous avons prévu l'exploitation des cordeaux du lac Albert pour des croisières d'abord pour unir les Murchison Falls par Senliki au parc Reine Elisabeth; et 2ièment, suivant les aspirations communes selon lesquelles on devrait développer les attraits de nos trois pays, et assurer par là que là où se trouvent les concentrations d'attraits on devrait amener les touristes. Nous aurons donc à utiliser Senliki et les cordeaux et tendre nos travaux via Kasengi jusque dans la forêt dans la zone Bunia. Que se passera-t-il dans la zone Bunia?

DELEGUE DU CONGO:

Je répondrais rapidement à la question de M. le président.

Actuellement, je sais qu'il y a un service de bateau, mais qui n'est pas encore développé pour les touristes, sur le lac Albert. La remontée de la Senliki qui forme la frontière entre le Congo et l'Ouganda est possible jusque un point appelé le Pont des Watalingas, mais il est hors de question de pouvoir envisager la fonction complète par bateau entre le lac Albert et le lac Edouard. En effet, à ni-distance entre les deux lacs, la rivière Senliki pénètre en forêts équatoriales, il y a de terribles rapides, des chutes extrêmement spectaculaires, en quelque sorte les Murchison Falls en réduction mais dans un environnement forestier; c'est un site absolument grandiose et pratiquement inaccessible actuellement. Donc il est exclus de faire un jonction direct Ishango/Lac Edouard, Kasenye/Lac Albert.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

Toutefois la remontée de la Senliki est possible, je l'ai fais à plusieurs reprises moi-même sur des bateaux à fond plat, pendant plusieurs jours, c'est absolument remarquable. Par ailleurs la descende de la Senliki au depart du lac Edouard est possible sur une trentaine de kilomètres, mais il laisse un joint, une partie entre les deux où le contacte n'est pas possible et il faudrait alors utiliser la route qui est d'ailleurs spectaculaire et qui est en train d'être mise en état entre Beni et Bunia; route particulièrement intéressante à cause des populations, les grottes du Moyo, etc. Mais je le répète il est exclu de songer à une jonction par bateau complète Lac Albert, Lac Edouard. Merci.

LE PRESIDENT:

Merci beaucoup honorable délégué. Me référant tout particulièrement à la jonction de route Kasingi Bunia Beni, vers la zone Kisenyi. Est-ce prévu également pour un développement à court terme?

DELEGUE DU CONGO:

Je m'excuse je n'ai pas compris extrêmement clairement la question du président. Donc il a demandé quelle était la situation entre Bunia, Beni et Kisenyi, est-ce bien cela? ou Kaseni, Kasindi?

LE PRESIDENT:

Kaseni Bunia jusqu'au sud pour faire la jonction avec Gona, etc.

DELEGUE DU CONGO:

La jonction est possible par route bien sûr entre Bunia, Beni, Lubero, Ruindi, Gona; des plans comme le Représentant du Commissaire du Tourisme est signalé existent, mais il s'agira des travaux à longue haleine, car c'est une zone extrêmement escarpée. Entre Beni et la Ruindi, la route monte approximativement à 8500 pieds et ce seront des travaux d'une extrêmement grande ampleur. C'est prévu mais ce ne sera pas dans l'immédiat absolu; néanmoins rien n'empêche dès maintenant la jonction Bunia, Lubero, Ruchuru, Goma. Je voudrais d'ailleurs insister ici sur le fait que la route au nord de Bunia, qui permet de faire le circuit via Magi d'une part Aru, et Arua de l'autre, pour rejoindre Pakwach en face du Murchison Falls est parfaitement accessible même si son état n'est pas tout à fait fameux.

LE PRESIDENT:

Merci beaucoup honorable délégué. Avant de faire la pause pour le café pourrais-je poser encore une question au sujet du tourisme à l'intérieur de la zone des forêts? Quelle est la position au point de vue de sécurité, pas au point de vue national mais, par exemple, nous avons eu des expériences, des touristes qui ont été dans la zone de forêts Bunia, où l'on a quinze familles de pygmées et il y a eu certaines escarmouches entre la population pygmée et les touristes qui se trouvaient dans cette zone. La population locale dans la zone Bunia, est-elle à même de recevoir des touristes, de permettre la photographie etc? Merci.

DELEGUE DU CONGO:

Merci M. le président pour la question. Mais nous avons quand même un bureau de Tourisme établi à Bunia, nous connaissons certaines difficultés de la part des pygmées, ce sont des exigences par exemple, ils exigent de

DELEGUE DU CONGO (cont.):

l'argent pour être photographié par exemple, mais les difficultés entre la population, les Bantous par exemple et les touristes, on n'a jamais porté ça à notre connaissance. Nous ne sommes au courant de rien du tout.

LE PRESIDENT

Merci beaucoup honorable délégué.

J'aimerais vous présenter le président pour la conférence - le Secrétaire Permanent du Ministère du Commerce, l'Industrie et du Tourisme, et j'aimerais l'informer de ce que les délégations ont augmenté en nombre et en qualité. Nous avons la présence de l'Honorable Ministre du Ruanda, qui est présent parmi nous pour participer à nos débats. Et j'aimerais maintenant après la pause pour le café, passer le poste de président au Président Effectif. Merci beaucoup, Ms. les délégués. Nous aurons une pause d'environ quinze minutes ou une demie-heure. De toute façon, décidons entre quinze et une demie-heure, c'est à dire vingt minutes de pause.

.....

LE PRESIDENT:

Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance.

J'aimerais d'abord faire savoir qu'une réception se tiendra à dix-huit heures trente dans le foyer principal du Nile Hôtel. Il y aura une formation "les Safari Six", qui agrémontera la réception et, bien sûr, tout le monde est cordialement invité, et tous les invités que les délégués aimeraient amener à la réception. Suite à cette réception, il y aura un buffet, et le bar sera ouvert; tout les observateurs et les délégués sont invités à ce buffet, mais, bien sûr, ce buffet sera payant. Il ne sera pas très cher de toute façon. Merci beaucoup.

J'aimerais donner la parole maintenant au délégué du Ruanda, pour qu'il nous fasse sa déclaration sur les développements de l'équipement touristique au Ruanda.

DELEGUE DU RUANDA (M. le Ministre):

Merci M. le président.

M. le président, ma déclaration sera brève, pour la simple raison que ce que j'ai à dire d'abord, je pense que c'est assez connu par le plupart. D'autre part, la plupart des choses que j'allais dire ont été dites par ceux qui m'ont précédé et que je n'aimerais pas, au risque de vous ennuyer de faire des répétitions

Ce que j'aimerais souligner ici c'est que le développement de l'industrie touristique, surtout dans cette région de l'Afrique de l'Est et du Centre, est lié à certains nombres de facteurs; le premier, c'est l'existence d'une infrastructure économique locale qui se fait malheureusement, pour ma délégation. En tout cas que "l'histoire qui est la maîtresse de la vie", comme a dit un écrivain Romain, ne nous a pas en tous cas laissé grande chose dans ce domaine. Pour toute une série de raisons, nous devons reconnaître, en tous cas le Ruanda doit reconnaître que dans ce domaine, surtout dans le domaine touristique, il est parti à zéro. Il est parti à

DELEGUE DU RUANDA (cont.):

zéro, parceque les responsables d'alors n'ont pas eu le temps, ou n'ont pas jugé bon, ça c'est à l'histoire d'en juger, de lui laisser en tout cas, autant qu'il a laissé à nos partenaires. Cela c'est de l'histoire, je ne dois pas le souligner, ce n'est pas opportun ni nécessaire, mais le fait est là; c'est que notre infrastructure de base est embryonnaire et que nous partons pratiquement de zéro. C'est pour cela que je vais me borner à citer les quelques facilités que nous avons, surtout dans le domaine de l'hébergement des touristes.

Chaque année nous recevons entre vingt et trente milles touristes par an. Pour recevoir ces touristes, pour leur accorder quelques facilités, nous avons notamment les hôtels aux principaux centres de logement des touristes. À Kigali nous avons trois hôtels principaux, notamment un hôtel de première classe, qui possède seize chambres et 32 lits ou plutôt 12 chambres et 4 appartements de luxe. En tout 32 lits. Nous avons, en suite un hôtel moyen de 46 chambres et un autre de catégorie moyenne également de 32 chambres. Dans le centre touristique suivant est le plus intéressant le long d'un lac, le lac Kivu que vous connaissez tous, étant donné que nous avons l'honneur et le bonheur de le partager avec nos voisins du Congo. A Kinyenzi nous avons cinq hôtels qui totalisent en tout. Nous avons un hôtel de 11 chambres, un autre hôtel de 12 chambres, un autre de 17, de 19, et enfin un hôtel de catégorie moyenne de 4 chambres.

Le second centre touristique important, Butaré, qui est en même temps notre centre intellectuel, il y a trois hôtels de 27 chambres. Il y a enfin un hôtel à ~~Bu~~wenzori, tout près, à quelques kilomètres du fameux parc dont nous avons parlé hier, du parc de Volcans, - un hôtel de 11 chambres.

Pour ce qui concerne les possibilités de communications, nous n'avons pas malheureusement de routes asphaltées comme nos partenaires, nous n'avons que des routes en laterites, mais nous avons aussi quelques projets dont je vous parlerai tout à l'heure, quand je parlerai des projets d'avenir; mais en ce qui concerne les communications aériennes, nous avons deux aérodomes de classe internationale. Un accessible aux jets - à Kigali qui est d'ailleurs utilisé par les compagnies aériennes de nos partenaires, et nous avons un autre accessible aux DC 4 et peut-être au DC 6, mais ça je ne pourrais pas en jurer, tout près à la frontière, entre le Ruanda et le Congo.

Pour ce qui concerne les communications téléphoniques et sans fil, nous avons notre réseau de communications à l'intérieur, dans les principaux centres, notamment le Capital Kisenyi, Kiambu, Butale, Ditarama, et Rouegeri. De Kigali, et des principaux centres touristiques, notamment de Gabiro, dans le parc national de la Kagera, on peut avoir avec l'étranger des communications d'urgence; des facilités sont prévu pour les communications d'urgence internationale. Cela pour les communications.

Quant à ce qui concerne l'entretien et le séjour des touristes, diverses facilités, bien sûr, dans les moyens disponibles, comme je vous l'ai dit au

DELEGUE DU CONGO :

début, sont prévues. Nous essayons d'assurer aux touristes un séjour aussi agréable que possible; notamment, en essayant d'adapter notre cuisine à leurs goûts, surtout en les permettant de choisir entre les aliments et menus nationaux et les menus étrangers des aliments importés. Et surtout en lui permettant les possibilités qu'offre la chasse, notamment la viande de venaison, qu'il peut choisir s'il le préfère à la viande domestique.

En ce qui concerne le loisir, nous avons prévu des courts de tennis dans les deux principaux centres Kigali Kisenyi, nous avons prévu des jeux Folk-loric, notamment les tambours, les danses "idorées", que ceux de la plupart d'entre vous connaissent certainement.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

En ce qui concerne le tourisme, un certain nombre d'agences ont ouvert leurs bureaux en Ruanda, l'agence principale est une agence de spécialistes à Kigali, l'agence organise des tours dans les parcs nationaux. Cette agence est encore dans un stage de développement, mais nous essayons de la développer d'une façon, selon nos moyens, qu'elle pourra donner des facilités élémentaires à quelques 30.000 touristes que nous espérons visiteront notre pays l'année prochaine.

Quant à ce qui concerne la Secrétariat principale du Tourisme, nous organisons, quoique pas complètement développé encore, cinq principaux circuits. Nous avons le circuit Kigali-National Kigabira Parc où nous avons aussi des facilités telles que les animaux qui peuvent être vu tout au long de cette route, et il y a aussi la possibilité pour les chasseurs expérience de chasser dans le parc limitrophe du Kigali Parc.

De là, les touristes, qui ne sont pas trop fatigué, peuvent se rendre vers le nord dans la région principale ou nous avons deux lacs d'une beauté incroyable, le lac Buda est un autre lac limitrophe de là, le touriste peut aller vers Bayumba ou retourner à Kigali.

Le second circuit, c'est le circuit nord du centre du pays - Kigali, Rugeri ou le touriste peut rester à Bujumbura et visiter le parc national des Volcans, ou il peut passer la nuit et de là aller à Kisenyi quelques 60 milomètres de là, ou il peut encore rester et s'amuser sur le lac - prendre des bains de soleil et le water-ski, et peut même faire le tour du lac dans une vedette de 7 sièges appartenant du Département du Tourisme. Il peut de là aller à Kibuye ou il peut se léger au Guest House - Guest House de six chambres - et puis aller à Kiderama et retourner à Kigali, où un Guest House peut l'accueillir, un Guest House de six chambres, vers Gitarama ensuite vers Kigali.

Le troisième circuit, c'est le circuit sud-ouest; de Kigali, le touriste peut aller à Kibuye où un Guest House l'attend, comme je viens de le dire. Vers Kiangugu où un hotel de six chambres peut l'attendre et de là vers Bukavu au Congo.

Le quatrième circuit: de Kigali le touriste peut se diriger vers Gitarama, de là vers Gatagara, si c'est un touriste compatissant, il peut très bien voir le travail qui est fait là, organisé pour aider les handicaps physiques, notamment les paralytiques, les sourd-muets, etc. Travail organisé par des missionnaires, aidé par le gouvernement. De là, il peut aller vers Butare ou il peut séjourner et se diriger vers Bujumbura au Burundi.

Le cinquième circuit, qui est triple de Kigali directement à Kisenyi sans s'arrêter à Ruengeri; de Kigali vers l'est au lac Moasi, ou alors de Kigali vers Gabiro, mais ceci je pense concerne plutôt le tourisme domestique, les nationaux qui veulent bien visiter leur pays parce qu'il faut aussi pour l'intéresser, le touriste étranger, il faut d'abord que les nationaux connaissent des ressources qu'ils possèdent.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

Je voudrais maintenant vous faire part de nos projets. Actuellement, en tous cas dans l'immédiat, en ce qui concerne l'hébergement des touristes, nous comptons construire un hôtel de grande classe à Kigali, un hôtel de 120 chambres. Nous comptons aggrandir le Guest House de Gabiro et de Kibuyé et nous comptons, pour permettre aux touristes d'acheter quelques objets d'artisans Dartisana, d'organiser des formations, d'unite Dartisana, dans tous les centres intéressants du pays. A plus long terme, nous comptons dans le circuit est du pay, notamment au bord de la Miindi, nous comptons construire un hôtel de 50 à 100 chambres. En tous cas dans les quatres avenir. Sur le lac Yema, nous comptons y construire un restaurant. À Gabiro, le Guest House doit atteindre la capacité de 150 chambres. A Viumba un restaurant est prévu. Sur le circuit nord-ouest, au nord, sur les rives du lac Bulera et Roundo, un hôtel de 50 chambres est prévu. Sur le Volcan Karisimbi, le gite actuel qui ne comporte que trois lits sera étendu à 20chambres. À Ruwengeri nous comptons y construire un hôtel-restaurant de 50 chambres. À Kisenyi nous comptons y construire un hôtel de grande classe de 100 chambres. À Kibuye en plus du Guest House qui sera étendu jusque 12 chambres, en construira en plus un hôtel de grande classe de 100 chambres.

En ce qui concerne les communications, bien sûr, nous continuerons avec l'aide des pays amis et des pays frères, nous continuerons à développer le réseau de communication téléphonique et sans fil. En ce qui concerne les communications aeriennes, nous aerodromes continueront a être améliorés et de nouveaux aerodromes seront construits, notamment à Kibuye, qui est un point touristique de premier ordre. À Ki senyi, où il y a une piste qui sera amélioré. À Gabiro, il est prévu quatre pistes qui seront améliorés également. Et, bien sûr, à Butare ou la piste actuelle doit être grandie. En ce qui concerne les routes, autrement dit nous avons prévu d'améliorer les axes principaux notamment l'axe Kigali/Butare, vers la frontière du Burundi, et l'axe Kigali/Gatune, sur la frontière de l'Ouganda, et l'axe Kigali/Gabiro, Kayitunba/Erusumo, respectivement vers la frontière de l'Ouganda et vers la frontière de Tanzanie. En suite l'axe Kigali/Kibuye et de là vers Tiangugu à la frontière du Congo Kinshasa.

Dans le domaine touristique, bien sûr, on peut parler de l'hébergement des touristes, on peut parler de leurs rendres, leurs séjours agréables, mais il faut f'abord qu'ils entrent dans le pays, et pour entrer il faut faciliter, assouplir un peu les formalités de l'Immigration et de Douane. Dans ce domaine nous croyons que nous - en tout cas ma délégation croit - que le Ruanda ne passe pas en dernier lieu pour ce qui concerne la facilitation des formalités d'Immigration et de Douane. En tout cas, jusqu'à présent il y a très peu de touristes qui se plaignent des tracesseries administratives. En tous cas, ce qui est exige du touriste actuellement chez nous, c'est de présenter son passpport et son visa. En ce qui concerne le touriste evidentment des pays frères limitrophes, de l'Ouganda ou du Congo,

DELEGUE DU CONGO (cont.):

213

en tout cas de l'Ouganda, il n'y a pas de visa exigé. Comme en tout cas de la part de l'Ouganda on n'exige pas de visa pour nous, ça c'est une très bonne chose, c'est un très bon resultat de coopération entre pays frères. Avec le Congo non plus, en tous cas, en ce qui concerne l'entrée de touriste du Ruanda vers le Congo dans les provinces limitrophes, il suffit de présenter un passp^eort et un visa, et avec nos frères Congolais il suffit de se présenter avec son passp^eort, il n'y a pas de visa exigé, en tout cas s'il vient des provinces limitrophes. Ce qui serait intéressant c'est d'uniformiser ces formalités, uniformiser les formalités Douanières et d'Immigration. Je pense que ça serait nécessaire pour faciliter le voyage des touristes dans nos trois pays. Bien sûr, les mêmes facilités sont prévu en tout cas pour tous les pays qui entourent le Ruanda, notamment le Burundi, la Tanzanie comme les autres pays frères qui nous entourent. Ce qui serait nécessaire, c'est d'uniformiser comme je vous ai dit, les formalités d'Immigration et de Douane.

Il y a un autre point nous en avons parlé hier, mais j'aimerais y revenir parce que c'est très important. Il faudrait une coopération plus accrue surtout en ce qui concerne la protection de nos parcs. En tout cas, il faudrait une lutte plus coordonné contre le braconnage. Ma délégation en a parlé hier, nous aimerions y revenir et insister sur le fait que, bien sûr, je n'invite pas nos frères à passer outre des réglementations, des lois, etc. parce que les lois, tout le monde le sait, sont nationales, mais, si nous voulons une collaboration plus active, il faudrait prévoir quelque chose. Je vais donner un exemple: comme je l'ai dit hier, chez nous quand le gardien du parc attrape des braconnaires je l'ai dit, il les confie à la police judiciaire qui les interroge, en suite, que leurs culpabilités soient reconnu ou non, ils les renvoient dans leurs pays d'origines. Hier, on nous a dit: "c'est à vous de les punir, si vous les jugez nécessaire nous cela ne nous regarde pas". Là il y a un problème parce que à supposer que ils sont mis en prison, conformément à la loi nationale, quelle réaction y aura-t-il de l'autre côté? Est-ce que il n'y aura pas de représentation? Est-ce que il n'y aura pas de reclamations? Est-ce qu'il n'y aura rien? C'est le problème, c'est un problème que je soumetts à votre attention et je n'aimerais pas trop insister là dessus. En tout cas, je voudrais vous faire savoir que là il y a un problème.

Voilà, M. le président, honorables délégués, tout ce que j'avais à dire, comme je l'ai dit j'aimerais être bref et ne pas trop vous ennuyer avec mes problèmes parce que en fait nous avons plus de problèmes que de réalité, de réalisation, mais nous comptons sur la coopération et l'aide coopérative et collaboration de tout le monde, pour que ces problèmes, en tout cas les principaux d'entre eux, puissent aboutir à une solution satisfaisante si pas dans l'immédiat, au moins dans le proche avenir.

Je vous remercie.

LE PRESIDENT

214

Je vous remercie, honorable Ministre du Ruand pour votre déclaration très intéressante. Je ne sais pas s'il y a des représentants que se soient de la délégation du Congo ou de l'Ouganda qui aimeraient poser des questions, ou s'ils desirent avoir quelques éclaircissements sur la déclaration qui vient d'être faite. Il me semble donc que toutes les déclarations ont été satisfaisantes et tout le monde est content. Merci, M. le Ministre.

Nous passons donc à l'article suivant de l'ordre du jour, qui s'institue: Nécessité de collaborer pour les trois nations concernant le tourisme.

Eninents délégués, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, cette conférence avait pour but aux débats de se concentrer sur les problèmes des Parcs Nationaux de nos trois états. Ceci devait être une table ronde pour l'échange d'idées et d'expériences, pour considérer les problèmes, examiner les projets et aussi l'élaboration des propositions pour une collaboration plus proche entre les trois nations. Dans là, en ce qui concerne la sécurité des parcs, la recherche et la gestion. Puisque la vie animale dans nos parcs, du moins jusqu'à présent, est l'attrait principal du tourisme, la portée de cette conférence a été élargir au tourisme dans son rôle comme lien vital et aussi dans son intégration vitale dans nos parcs. Le tourisme est d'une importance capitale pour les économies de nos divers pays à l'heure actuelle, et son succès dépend de facteurs où nous sommes tous impliqués, que ce soit au niveau supérieur du gouvernement, au niveau administratif pour les personnels des hôtels et le publique en général, et l'interaction et la collaboration de tous ces éléments pourra consolider les assises d'un développement avec des conséquences qui auront une portée très étendue sur tous les secteurs de l'économie.

Je regrette sincèrement que il ne m'a pas été possible d'être présent au cours des délibérations de cette conférence. J'ai reçu, bien sûr, les détails, les points qui ont été discutés et je trouve que c'est un élément très encourageant. Il me semblerait que l'atmosphère était excellent, une atmosphère d'enthousiasme et le désir a été exprimé pour collaborer. On a reconnu aussi la valeur et la nécessité d'avoir une collaboration de plus en plus étroite dans tous les domaines. Nos problèmes, je crois, sont assez semblables, de même que nos objectifs, et si dans les détails il y a eu des divergeances d'opinion, au fond nous avons plus en commun que ce que nous aurions pu pensé avant d'assister à cette réunion. Ceci en soi est un stimulant pour mettre en pratique les suggestions qui ont été présentées et agir à partir des résolutions, pensant que nous pourrons les mettre en pratique, les accomplir et les formuler sous forme du document.

L'Ouganda, malheureusement, n'était pas représenté à la Conférence de Goma en 1967, mais ses résolutions ont pu être réexaminé ici et ceci nous a donné l'occasion de les examiner avec tous les membres présents, qui étaient d'ailleurs présents à la Conférence de Goma. Il y a un désir bien manifesté et un souhait de coordonner nos efforts communs dans la sécurité

LE PRESIDENT (cont.):

des parcs, la poursuite des malfaiteurs dans nos trois parcs, l'examen de pouvoir établir des sanctions harmonisées entre les trois pays pour que le malfaiteur choisisse une activité normale plutôt que de continuer à commettre des maifaits dans les parcs. Je crois savoir que la réaction a été favorable à cet échange très ouvert d'opinions sur les plans de gestion et pour la gestion du tourisme. Il y a une réaction positive en ce qui concernait les feux de brousse et aussi que l'élimination des espèces animales ne devrait pas porter préjudice au politique de préservation intégrale d'autres nations. Ceci aussi nous oblige avoir un échange constant d'information par le billet de réunions et de conférences régulières pour examiner quels sont les terrains d'entente; échanger des documents, des rapports, et trouver des solutions à nos problèmes. Nous sommes heureux d'avoir remarquer que la réaction était très satisfaisante du côté des délégations en ce qui concernait la formation des étudiants, et pour former les études sur la vie animale et les problèmes touristiques. Aussi nous devrions pour voir à la formation de ces assistants pour leur permettre de poursuivre des études à un niveau plus élevé sur les sujets qui contribuent de façon directe ou indirecte aux problèmes qui nous occupent.

Aussi nous sommes heureux d'avoir entendu la suggestion faite par la République Démocratique du Congo d'avoir des fonds pour réussir dans nos efforts. Une suggestion était faite, me semble-t-il, pour s'approcher de la Banque de Développements Mondiale.

La formation des gardiens est aussi un sujet très important, à fin d'éviter la barrière des langues pour pouvoir échanger l'information entre les membres du personnel des parcs. L'échange de visites au delà de nos limites par les gardes, ceci est encore une suggestion constructive que j'ai pu remarqué et, selon moi, il me semble que l'honorable délégué du Congo Kinshasa a donné une contribution très importante aux délibérations de cette conférence.

Il y a cependant des terrains où l'action immédiate est importante: là, nos trois pays qui devraient se réunir deux fois par an pour résoudre des problèmes importants pour l'examen régulier des problèmes actuels, et les engagements pour trouver une solution à leurs problèmes. On devrait se rendre compte aussi du fait que l'on doit établir des objectifs primordiaux et résoudre des problèmes qui empêchent le progrès. Les droits d'entrée pour les voitures louées devraient - on doit trouver une solution à ce problème, une harmonisation pour les assurances de voitures louées également. Ceci est couvert par le terrain du tourisme en tant que tel.

Dans le développement du tourisme à l'heure actuelle, des plans de coopération, des décisions et des engagements fermes doivent être pris et mis en pratique à fin d'assurer une base solide de départ pour tous nos efforts communs pour le circuit que l'on nomme circuit d'Ouganda, Congo, Ruanda. À cause du rapport qui existe entre le tourisme et d'autres aspects

LE PRESIDENT (cont.):

216

une image m'a surgi à l'esprit. Nous devons faire un choix et nous devons développer nos industries touristiques avec la coopération des états à voisinants, et ceci nous permettra de progresser; ou bien nous devrions - si nous ne pouvions répondre à ce boum touristique, nous serions perdu sans cette coopération entre chaqu'un de nos pays.

En ce qui concerne l'Ouganda, du moins le Ruanda et du moins la partie orientale du Congo Kinshasa, les modalités semblent être les mêmes. Il y a deux méthodes d'envisager le problème du tourisme. Il y a d'abord la méthode qui est préconisée par ceux qui prennent, ceux qui existent sans tenir compte des conséquences à long terme pour le pays, sans tenir compte de ses traditions de la psychologie du pays. Ou bien, il y a l'autre solution, c'est à dire, considérer en détail les paysages, les ressources naturelles, la psychologie des habitants, ceci à court et à long terme pour éviter toute dépense inutile: et il faudrait harmoniser aussi le développement des industries dans ce sens pour pouvoir fournir une contribution constante aux développements de nos pays, grâce à un influx constant de touristes aisés dans nos pays. L'Ouganda, par exemple, est un petit pays. Il n'a pas de mer à malgré les grands surfaces d'eau. Le Ruanda subit des effets semblables. Nous ne pouvons pas agir seuls.

LE PRESIDENT (cont.):

217

Aucun d'entre nous ne peut bâtir - le long d'un côté étendu de sable - des chaînes énormes d'hôtels pour pouvoir loger tous les touristes, que se soit le touriste qui vient en voyage organisé ou jusqu'au desus de l'échelle.

J'aimerais maintenant mentionner deux extraits très pertinents que j'aimerais citer d'une Revue de Tourisme, de même qu'une lettre d'une personne très respecté, un organisateur, qui pour la première fois visitait l'Ouganda, le Ruanda et le Congo, de même que le Kenya et le Tanzanie; qui, après plusieurs années d'examen judicieux, a pu expliquer ce qu'était en termes touristiques "le marché est-Afrique". Nos organisateurs établis depuis déjà longtemps dans les pays de l'Afrique de l'est ont formulé des commentaires semblables dans le même contexte.

Voici la première citation - citation d'une revue touristique, qui montre que l'attitude d'abord c'est de saisir ce qui existe - la déclaration a été faite par un organisateur de voyage, dont la compagnie a réussi dans le marché est-africain. C'est une compagnie qui s'est spécialisé à vendre uniquement pour les voyages dans certaines parties de l'Europe. Cette personne dit, je cite: "Il y a une certaine urgence du touriste pour se rendre dans ça ne fait rien partie de l'Afrique, à cause des problèmes de l'expiration de la vie animale, et ceci attrait nos plans de développement". Après avoir mentionné les effets du tourisme en masse sur la vie animale à long terme et au fond de la vie animale jusqu'à présent, et notre attrait exploitable au point de vue touristique, cette personne dit donc que l'Afrique pourrait perdre son caractère s'il y avait un boom touristique, ce qu'il pense d'ailleurs surgera dans notre pays. Si l'on verse des millions de touristes dans nos pays, ce boom surviendra très peu; la qualité en partirait très vite. Le touriste aisé pourrait quitter le pays alors, et après dix ans on serait heureux d'avoir même la lie du marché touristique.

Ma seconde citation est tirée d'une autre revue de tourisme de juin de cette année dans laquelle un Société de Voyage important, qui pourvoit des voyages dans le monde entier, mais surtout en Afrique et qui a une succursale à Nairobi, fait un commentaire intéressant et profond du touriste aisé. On lui avait demandé de faire un commentaire sur les récentes faillites de certains organisateurs de voyage, pourquoi ses entreprises avaient échoués. L'échec provient de nouveau de cette méthode ^{de politique rapace.} // il a insisté sur la connaissance et l'expérience et la stabilité et la sécurité financière. Les voyages selon le système "cinq dollars par jour" n'est pas à conseiller. Le voyageur qui représente sa compagnie et qui ne souffre pas ces ventes montre une augmentation de 45% avec des bénéfices très importants pour le premier trimestre de 1971, si l'on prend la même période de l'an passé. Ceci comprenait aussi l'Afrique comme destination. Sa remarque pour conclure était "Selon moi c'est très significatif. Je ne peux qu'à ajouter qu'un marché déclinant n'existe pas au point de vue des touristes aisés et les organisateurs qui ont la responsabilité financière et qui sont compétant auront toujours des affaires."

LE PRESIDENT (cont.):

Alors, je poserai la question, quelle approche préférons nous? La méthode active de prendre ce qui existe, ou bien adopter la méthode plus lente mais dont les conséquences seront satisfaisants. Ou bien pouvons-nous trouver un équilibre entre ces deux méthodes de faire un compromis entre le tourisme de luxe et le tourisme de masse. Éminents délégués, telle était une des questions que je voulais porter à votre considération.

On a argué qu'il y avait un désir d'avoir des marchés Luxueux parce que les gains sont importants tandis que les coûts de promotion sont réduits. La qualité de la promotion peut être de première classe, tandis que toute l'infrastructure touristique est limitée en taille, parce que le nombre des chambres est toujours en rapport avec le prix des chambres et le coût d'entretien des hôtels; tandis qu'en même temps il reste une ample marge de profit. Ceci requière une étude très sérieuse et dès le départ nous devrions avoir une idée claire à ce sujet-là. Des emprunts devraient être examinés aussi et devraient se référer au conclusion et au conséquence et au temps qui nous est imparti pour ce faire. Si le profit, le bénéfice n'est pas le premier but, il doit cependant être égale. Une certaine proportion des marges anticipées doivent être prises en considération pour pouvoir avoir un développement de qualité chaque an lié sur un plan de base. Nous n'essayons pas de faire concurrence avec les méthodes dans les pays où le tourisme est établi depuis longtemps et avec lesquels nous ne pouvons pas être en concurrence selon les mêmes bases ou dans les mêmes contextes. Nous devons reconnaître les différences entre les réalités individuelles de nos infrastructures qui existent, et aussi des perspectives de développement. Je pense que, si nous avons un ressort excellent, de pouvoir espérer que le succès suivra à une collaboration étroite entre nos trois états voisins et aussi ayant un équipement touristique commun. Nous ne devrions pas essayer de courir avant que nous nous puissions marcher, parce qu'on pourrait faire une chute.

Le développement de l'infrastructure touriste doit provenir d'un large influx de tourisme. De bonnes routes, des équipements d'aéroport, des logements, tous seraient essentiels à fin de pouvoir attirer non seulement une seule fois les touristes, mais qu'ils puissent répéter leurs visites. Certains personnes se sont attendu à ce que un influx de touristes devrait être encourager et avec la flux de devises étrangères ceci nous permettrons de développer notre infrastructure. Ceci je crois devrait être considerer comme si l'on placeait la charrue devant les boeufs. Nous devons nous concerter ici sur l'amélioration, la réfection des routes, l'extension des routes, là où c'est nécessaire, et aussi les compagnies d'aviation doivent être au point. Par fois, c'est nécessaire dans certaines zones de supprimer les voitures privées sur les routes, tel que dans certaines zones le long de nos frontières, à Gabiro, par exemple. Les routes sont souvent congestionnés à partir de la frontière à cause de véhicules commerciaux, des camions d'essence, etc. Aussi les touristes peuvent être bloqués sur ces

LE PRESIDENT (cont.):

219

routes à cause de ces véhicules commerciaux actuellement. Nous sommes heureux à apprendre que le Congo et le Ruanda nous ont assuré que les réfections des routes et des améliorations des routes sont prévues, surtout pour les routes qui existent déjà, mais surtout en ce qui concerne la route qui va de Goma aux Chutes Rusuru et au Camp Rindi, qui sont déjà des attraits d'importance capitale pour le touriste. On devrait peut-être se mettre d'accord sur les garanties pour la construction de certaines pistes d'atterrissage.

Il est bon de noter, également, que des hôtels de safari sont en cours de construction à Ishasha. Lorsque cet hôtel sera construit, se sera un point capital pour ce circuit qui se développe malgré sa situation proche de Mweya, je crois. Nos trois pays devraient également se mettre d'accord pour considérer l'harmonisation de certaines matières. Et se mettre d'accord sur ces matières en particulier les problèmes des visas, la permission de passage pour les conducteurs de bonne foi sans passeports et sans visas, et d'autres matières connexes.

J'aimerais citer ici d'une lettre que j'ai reçu d'un ami, un ami américain. Il est organisateur et avec ses partenaires, qui ont visité l'Ouganda et d'autres parties du côté orientale du Congo "Les points principaux ici sont: primo - des efforts communs entre les pays de l'Afrique de l'est et le Congo et le Ruanda, pour toujours à des fins de promotion, pour permettre l'entrée et la sortie, pour faciliter les passages de douane, et pour que les visiteurs se rendent compte qu'ils sont bienvenue; ils sont encouragés à venir dans leurs pays. 2ièment, amélioration des routes et des logements, surtout au Ruanda, mais n'améliorez pas trop", dit-il, "vous devez garder l'expérience de l'Afrique. 3ièment, n'encouragez pas le tourisme à bon marché, c'est à dire les voyages organisés, les séjours très réduits, les campeuses, etc. La vie animale ne peut tolérer plus de touristes ou plus de voitures. Aussi, il suffit d'encourager le tourisme traditionnel, c'est à dire le touriste aisé et garder-les en petits nombres. En suite, "ce messieur declare," ça a quoi j'ai pensé depuis mon retour, c'est que je crains que les pays de l'Afrique de l'est dans leur zèle d'exploiter le tourisme et d'avoir des revenues, vont tué justement la poule aux oeufs d'or, en faisant cela, et tueront la vie animale en ayant trop de tourisme et supprimant ainsi les buts principaux pour lesquels les touristes venaient en Afrique de l'est." Je continue à lire sa lettre: "Aussi tirez partie du nombre limité de touristes qui devraient avoir la permission de visiter les parcs. Les pays devraient seulement promouvoir le tourisme pour les personnes qui dépensent le plus d'argent et qui vraiment apprécissent ce qu'ils voient - c'est à dire de nouveau le touriste aisé traditionnel, et non pas les voyages en masse avec des touristes qui campent, qui ne restent que quelques jours ou qui essayent de tirer le maximum de son argent. S'il faut maintenir l'expérience africaine, si la vie animale doit survivre,

DR CURRYLINDAHL (cont.):

la différence qui existe ici.

LE PRÉSIDENT:

Le sens français est très clair, l'utilité donc d'avoir une période d'essai pour l'échange de gardes entre les trois parcs nationaux, mais ceci ne signifie pas qu'ils recevront une promotion par la suite. Aussi nous devrions dire: recommande qu'il y est un échange de gardes entre les trois parcs nationaux à fin de promouvoir une compréhension meilleure des problèmes. Donc, en d'autres termes, c'est un échange de gardes pour une période bien déterminée. Est-ce bien ceci le sens de la résolution? Est-ce que les délégations sont d'accord sur cette proposition? Ceci ne présente aucun problème?

Nous pouvons donc nous passer à la résolution numéro 7: recommande à cause de l'importance et du nombre de problèmes communs, la création d'une commission permanente pour les trois parcs nationaux. Peux-je avoir des commentaires des délégations sur cette résolution? Nous avons déjà dit que les trois directeurs et vice-directeurs, les trois personnes qui sont en charge de l'organisation des parcs nationaux des trois nations, soient membres de cette commission.

DÉLÉGUÉ D'UGANDA:

M. le président, j'aimerais suggérer avec tous votre respect que l'on remet cette résolution jusqu'à demain, parce que pour la délégation d'Ouganda, il n'y a pas de représentant du Gouvernement, et il ne pourrait pas de donner son avis justement maintenant sur l'idée et l'avis officiel concernant cette question; et demain, il y aura un représentant du Conseil du Tourisme, et on pourrait avoir peut-être une déclaration plus concrète de la part de la délégation Ougandaise.

LE PRÉSIDENT:

Comme président, je devrais faire remarquer que ceci est très regrettable que l'absence d'un représentant du Gouvernement Ougandaise est très regrettable et qu'il ne puisse nous donner son avis à ce sujet.

À fin de ne pas perdre de temps, comme délégué Ougandais, je ne peux pas faire de commentaire. Est-ce que la délégation du Congo et celle du Ruanda pourraient-elles donner leurs opinions sur ce sujet; et en suite le Gouvernement Ougandais pourrait donner son opinion demain avec la matoille de fond qui sera donné par le représentant du Gouvernement.

DÉLÉGUÉ DU RUANDA:

M. le président, je pense qu'il serait discourtois de ne pas accéder à la demande de la délégation de l'Ouganda, qui a exprimé le souhait de remettre les commentaires qu'on peut faire à demain, qu'il puisse ..

M. le président, je répète que si les éléments techniques ne nous sont pas favorables, je voudrais répéter ma proposition, M. le président.

LE PRÉSIDENT:

Je suis désolé, mais je n'ai pas compris.

DÉLÉGUÉ DU RUANDA:

Je n'ai pas fini, M. le président, je m'excuse, je n'ai pas fini d'exprimer les idées de ma délégation, M. le président. J'aborde dans le

DÉLÉGUÉ DU RUANDA (cont.):

sens de la délégation de l'Ouganda de remettre la question de ces commentaires à demain pour que le délégué gouvernementale de l'Ouganda soit présent et que nous puissions exprimer nos avis ensemble. M. le président, c'est une question de courtoisie; on ne peut pas exprimer une position unilatérale. Il faut que les trois positions des trois pays puissent se confronter, M. le président, c'est la vue de ma délégation.

LE PRÉSIDENT:

M. le Ministre, je vais prendre la parole en tant que délégué Ougandais. Je voudrais vous remercier de votre considération.

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

M. le président, vous ne cessez de répéter en maintes reprises que nous devons nous soucier du temps qui nous est reparti, pour aboutir à la fin de cette conférence. Je pense que si il y a un article, les délégations qui sont ici présentes devraient donner leurs points de vue. L'Ouganda n'est pas tout à fait absent de la conférence. S'il y a un délégué valable, donc à mon point de vue, le plus valable est ceux qui sont ici présents n'ont qu'à prendre note des désirs des autres délégations, et quand ils vont rencontrer le Monsieur demain, on lui soumet les points de vue des autres délégations. S'il a des objections à faire, il le fait alors à ce moment-là. Les autres délégations n'auront plus beaucoup des interventions à faire et je crois qu'on gagnerait du temps. Et certain problème qui n'est pas tellement trop politique pour prendre des réserves, nous devrions donner nos points de vue pour aller plus vite, et puis alors les membres de la délégation Ougandaise, qui sont ici présents, puissent apprendre notre point et soumettre cela à leurs chefs, ce soir, je ne sais pas où ils vont le rencontrer, et il va étudier et donner son point de vue demain. Comme ça nous allons plus vite possible; parce que si on a trop de réserve, je ne sais pas si vendredi prochain nous serons à mesure de dire que nous avons fini. Merci beaucoup M. le président.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Merci beaucoup, en tant que représentant de l'Ouganda. Plutôt en tant que président, je crois que ceci est un avis très correcte et qu'en ce qui concerne le temps nous devrions avancer plus rapidement, et en tant que délégué Ougandais, je prend acte de ce qui a été suggéré, et ceci sera amené à l'attention des autorités demain.

Aussi je remercie le Ruanda pour votre souci concernant cette question, mais au point de vue de temps, comme l'honorable délégué du Congo l'a signalé, ceci n'est pas une zone sensible. Aussi si nous pouvions avancer et avoir des suggestions pour la création d'une commission permanente pour les parcs nationaux, je crois qu'il y en a d'intérêt des trois nations. Aussi puis-je avoir maintenant des propositions de la part de la délégation du Ruanda et de la délégation du Congo?

DÉLÉGUÉ DU RUANDA:

Merci, M. le président. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de matière à commentaire, étant donné que cette proposition de la commission se trouve

DÉLÉGUÉ DU RUANDA (cont.):

dans la résolution prise à Goma. En tout cas, de la part de la délégation Ruandaise, puisque cette résolution a été admise par la délégation en 1967 au moment même où a été adopté, il n'y a pas de commentaires à faire. Nous admettons qu'il devrait y avoir une commission permanente et restorer éventuellement l'avis de la délégation Ruandaise. C'est pour cela d'ailleurs que tout à l'heure j'y étais d'avis qu'on devrait attendre que le représentant du Gouvernement Ougandais soit là pour nous exprimer son avis là-dessus. Quant à nous, nous l'avons admise et nous l'admettons toujours nous sommes d'accord pour créer une commission permanente.

Je reste à savoir évidemment les modalités de création, les modalités de fonctionnement, les modalités de la commission, mais ça c'est une autre histoire. Mais le principe nous l'admettons, et je pense que notre collègue de la République Démocratique du Congo ne sera pas contre cet avis étant donné qu'il était avec nous à Goma, et que nous l'avons admise ensemble. Merci, M. le président.

LE PRÉSIDENT:

Merci, M. le Ministre.

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

M. le président, la délégation de la République Démocratique du Congo épouse les mêmes points de vue que la délégation de la République Ruandaise. Donc nous avons le souci à ce qui est une commission permanente qui serait à mesure de suivre de très près l'évolution de nos trois parcs, et je peux encore ajouter que ces résolutions ont déjà été soumises au Gouvernement Ougandais, et nous sommes certains que le délégué de l'Ouganda l'a sous sa main, il n'aura pas beaucoup de temps pour examiner ça et nous donner ses points de vue demain. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Passant maintenant à la résolution numero 8; recommande une collaboration étroite entre les trois parcs nationaux en ce qui concerne toutes les mesures de gestion et surtout le contrôle de feux de brousse et le contrôle de végétation et de population animale etc.

Ceci est, bien sûr, un sujet qui a été discuté longuement, au cours de la séance de ce matin, et je crois que tous les représentants des parcs nationaux sont concernés par cette résolution. Aussi j'aimerais entendre vos avis, d'abord la République Démocratique du Congo; pourrais-je avoir votre opinion à ce sujet?

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

Je crois qu'il n'y a guère de commentaires à faire à ce sujet. Des réunions purement techniques entre des techniciens au sujet de cette matière ne prouvera en mon sens aucune difficulté. Cela peut faire soit un problème majeur, un échelon relativement local, soit des réunions qui se tiendraient au Queen Elizabeth entre les scientifiques Ougandais et les Scientistes Congolais, soit à la Ruindi, entre les scientifiques Ougandais et Congolais; des contacts devaient être envisagé également avec des techniciens travaillant au Ruanda. Je crois que c'est une matière purement technique qui ne pose strictement aucune espèce de difficulté.

LE PRÉSIDENT:

174

Merci. Résolution numero dix, puis que nous laissons de côté la résolution numero 9 concernant la pêche. Donc, la résolution numero 10 ressemble par de passant continue à la résolution numero 8. Y a-t-il quelques commentaires à formuler sur la résolution, qui recommande l'information régulière sur les projets de recherche et dans une certaine mesure la possibilité de coordination de ces projets de recherche dans les trois parcs nationaux.

LE DÉLÉGUÉ DU RUANDA:

Je crois que il n'y a guère plus de commentaires à faire à ce sujet qu'en ce qui concerne l'article numero 8; je souhaiterai au moins qu'il y est des échanges automatiques de toutes les publications scientifiques entre les scientifiques de chacun des parcs nationaux. Il est assez malheureux de constater qu'actuellement je pense les stations de recherches qui se trouvent en Ouganda ne possèdent pas les publications effectuées par les scientifiques des parcs nationaux du Congo, et inversement nous ne possédons pas la totalité des publications, si non les rapports, qui ont été édités régulièrement par la Nuffield Unit. En ce qui concerne le Ruanda, la situation est comparable. Je suis biologiste, mais j'ignore les resultats des travaux qui ont été effectués pas mal de travail moi-même à l'époque, au point de vue scientifique à la Kigera. Je crois qu'il est donc important et ceci à mon sens n'a guère d'implication grave, parce que c'est une matière technique que les scientifiques envoient copies des matières purement scientifiques à d'autres homologues des pays voisins. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Ceci semble couvrir la resolution numero 12 également. Aussi en ce qui concerne les parcs nationaux, il nous reste la résolution 11: préconise la coordination entre les trois parcs nationaux entre les personnes concernés par le décontage regulier de la population animale et les méthodes adoptés. C'est la résolution numero 11. Et je ne sais pas si l'on prend cet article un peu en dehors de son contexte et je ne sais pas si on devrait recommander la coordination entre les trois parcs nationaux entre les personnes qui sont concernés par la recherche dans ces parcs nationaux, parce que le décontage de la population animale est quand même une faite partie de la recherche. Dr. Currylindahl, vous avez la parole.

DR. CURRYLINDAHL (UNESCO):

Merci, M. le président. L'explication est que la Conférence de Goma pensait que la recherche, en tant que telle, est peut-être plus élaborée que le décontage regulier de la population animale, décontage qui peut être effectué par les gardiens et par les patrouilles. C'est pour cela que cette recommandation porte surtout sur un travail purement continue de décontage de la population animale.

LE PRÉSIDENT:

Mais je suggère ici qu'il n'y a pas vraiment de but de déconter les animaux si l'on n'a pas une coordination semblable, une collaboration semblable sur le contrôle de l'habitat ou vivent ces animaux, car ces deux situations sont complètement liées. Aussi, il faudrait une résolution ou bien amender la résolution 11. Le simple décontage des animaux, en tant que tel, n'a

LE PRÉSIDENT (cont.):

175

aucun sens sans les autres informations, le décontage des animaux dans les zones contigues au parc Reine Elisabeth. Il est évident, bien sûr, qu'il est important de déconter tous les animaux, mais il faut connaître aussi les catégories des animaux, la végétation que les serve de nourriture, etc. etc. Je ne sais pas quel est l'avis de Docteur Verschuren sur ce point, mais il me semble que nous prenons et que nous isolons un seul article, alors qu'on pourrait l'inclure dans un ensemble plus vaste.

DÉLÉGUÉ DU CONGO (DR. VERSCHUREN):

Je suis d'accord avec M. le président. Je pense que nous avons une fois de plus par intérêt à multiplier les articles, et en fait les articles 8, 10, 11 et 12 sont tous les quatre relatives à des matières que j'appellerai scientifiques. Je crois que il serait plus intéressant d'avoir une seule proposition prévoyant des contacts réguliers entre les chercheurs scientifiques des parcs nationaux concernés qui prendraient toutes les mesures qui s'imposent pour je dirai le progrès de la science et inutile de détailler le 8, le 10, le 11 et le 12, c'est multiplier à l'excès les détails. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup docteur Verschuren; c'est une idée excellente qui sera soumise au sous-comité de rédaction demain.

Messieurs, ceci couvre toutes les résolutions de la Conférence de Goma, résolutions qui portent sur la coopération et la collaboration entre les parcs nationaux et les organisations des parcs nationaux dans les nations contigues. Avant de passer à la question de la pêche, dois-je cependant poser une question aux délégués à savoir y a-t-il d'autres résolutions qui ne sont pas incluses dans les résolutions de la Conférence de Goma, et que vous pensez devoir être ajoutées. J'aimerais être certain que l'on oublie rien ici.

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

M. le président, je pense que votre question devrait revenir après que nous aurions fini avec l'examen des résolutions de Goma et ainsi nous pourrions repasser en revue tous ce que nous avons débattu avant d'arriver à l'examen des résolutions de Goma, et je suis certain qu'on trouvera quelques passages que nécessiteront d'être ajoutés dans ces résolutions, parce que à ce moment-là ce ne seront plus les résolutions de Goma, ce seront les résolution de Kampala. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Merci l'honorable délégué. À l'exception des aspects de la pêche, n'avons-nous pas terminé au fond avec les résolutions de Goma, en ce qui concerne les parcs nationaux? Il y a un nombre d'autres résolutions, mais celles-ci se réfèrent strictement à l'industrie touristique. Résolution 13 à 19 portent surtout sur l'aspect touristique et elles pourront être considérés demain lors de la séance consacrée au tourisme. Aussi ce que j'espérais aujourd'hui, en tant que président, c'est qu'à la fin de la journée nous aurions des idées claires sur les résolutions concernant les parcs nationaux, et considérer les autres résolutions demain après-midi.

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

M. le président, donc, je m'excuse beaucoup, je ne vous ai pas bien compris alors dans ce cas pourquoi pas poursuivre si nous avons encore un peu du temps le problème qui se pose sur l'article 9; bien que ça ne concerne que les deux pays, mais le troisième pays ça lui interressera aussi d'être au courant. Je ne sais pas qu'est-ce que vous avez décidé avec l'article 9. Va-t-il être discuté dans un comité restreint ou il sera discuté dans l'Assemblée plénière comme maintenant. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Merci. En ce qui concerne la résolution 9, nous avons un représentant du département des eaux en Ouganda, qui est présent ici, et qui peut nous faire une déclaration sur les industries de la pêche au lac Albert et au lac Edouard, et j'ai pensé que nous devrions discuter de la résolution 9 après avoir entendu les déclarations de votre cote et de notre cote, et après avoir entendu donc les déclarations sur l'industrie de la pêche; comme c'est prévu d'ailleurs à l'ordre du jour à 16 hrs. 30: la gestion des ressources poissonnières aux lacs Edouard et Albert. Aussi j'aimerais demander à la délégation du Congo si les délégués ont quelques commentaires à faire ou des informations à donner sur la gestion des ressources poissonnières dans les lacs Édouard et Albert.

DÉLÉGUÉ DU CONGO:

M. le président, je demanderais volontiers quelques informations complémentaires sur l'aspect de l'utilisation des poissons dans la partie Congolaise du lac Edouard. En faite, beaucoup de matières sont incluses dans l'excellent rapport qui nous a été transmis au début de cette après-midi en langue anglaise sur le "Management of Fisheries Sources in Lake Edward and Lake Albert".

Qui fait que je n'aurais en faite à ajouter que les caractéristiques relatives au territoire de la République Démocratique du Congo.

Point 1) Avant toute autre chose, je crois qu'il est important et ceci devrait faire un niveau extrêmement élevé de déterminer clairement où sont les

DELEGUE DU CONGO (cont.):

limites des eaux Congolaise et des eaux Ougandaises. C'est un problème qui a beaucoup d'imbrication; comme vous le savez, le cours de la rivière Ishasha a évolué au cours des années dans un sens, parfois dans un autre sens enfin il y a de perpétuelles contestations. Comme par ailleurs la limite des eaux territoriales est déterminé par une droite, allant de l'embouchure de la rivière Ishasha à l'embouchure de la rivière Lubilia, il y a une zone triangulaire d'environ 40 k.m. de long sur 4 à 5 k.m. de large à son point le plus large et un point, bien sûr, au Nord, et on ne sait pas très bien à qui ça appartient. Donc, c'est une matière extrêmement importante, il faudrait se mettre une fois pour toute d'accord quant à savoir ce qui est en territoire Congolaise et ce qui est en territoire Ougandaise. Les photographes aériens sont extrêmement utiles à ce sujet. Mais je pense que ce problème dépasse et de très loin les compétences de notre conférence, et cela devrait tenir un niveau extrêmement élevé. Il n'en reste un peu pas moins que pour éviter la répétition constante d'incidents de frontières il serait utile que - il faut peut-être proposer aux autorités les plus élevées d'envisager une conférence à ce sujet pour déterminer une fois pour toutes ce qui se trouve d'un côté ce qui se trouve de l'autre. C'est un élément qui sont un petit peu de mes caractéristiques de technicien, mais je crois il fallait le dire car cela dorénavant éviterait beaucoup d'incidents.

Point 2) Comme vous le savez, initialement lors de la création du parc national Albert, toute pêche était prohibée. Il y avait des pêcheries coutumières qui ont été supprimées et c'est seulement en 1940 quand on a constaté qu'en fait, en territoire Ougandais on pêchait énormément, et que le poisson était exporté vers le Congo, alors que c'était du propre poisson Congolais, que l'on a ouvert deux pêcheries. Une de ces pêcheries se trouve à l'extrême sud, à Vichumbi, une autre se trouve à Kiavinionge dans l'extrême nord, non loin d'Ishasha. Ces pêcheries sont exploitées sous forme de coopératives. C'est à dire que chaque chefferie qui a groupement local a des droits et les bénéfices de la pêche vont à chaque chefferie et à chaque autorité en rapport avec la partie de ces pêches coutumières qu'il a cédées. Comme dans toutes organisations humaines, il se pose un certain nombre de problèmes; je pense que cette formule évite malgré tout pas mal de difficultés. Ce qui est absolument certain, c'est que - je fais par ici la partie Congolaise du lac Edouard, le lac ne peut pas supporter à la fois des pêcheries industrielles et des pêcheries coutumières.

Pendant la période troublée qui a précédé de nouveau régime au Congo, beaucoup de pêcheries coutumières se sont installées sur la rive ouest du lac Edouard. Au moment donné, nous avons une dizaine de pêcheries. Les autorités Congolaises ont pris des mesures énergiques et la plupart de ces pêcheries coutumières ont été éliminées. Encore que comme une verrue ça repousse très vite et doit être un constant souci pour ne pas avoir ces pêcheurs coutumiers totalement illégaux, et non collaborateurs qui est ici, M. Vaquinae et antérieurement M. Mouniaga, ont énormément de tracas à ce sujet.

Nous avons donc, actuellement au Congo, uniquement deux pêcheries sous forme de coopératives, et une troisième pêcherie qui existe dans la région de l'Ishasha non loin de la frontière. Nous n'avons donc plus de pêcheries coutumières.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

Une matière importante et que nous voulons arrêter à tout prix, la pêche dans les frayères (les frayères pour le traducteur ce sont donc les endroits où se reproduisent les poissons, plus essentiellement les Tilapias). Ces frayères sont constitués essentiellement par des baies à eau calme et tranquille. Au Congo, il s'agit de la baie de Wiga, non loin de Vichumbi de certaines régions de la baie "Gabaret", de la baie Kamande, de la baie de Pilipili et d'autres points. La pêche y est formellement interdite, et c'est dans l'intérêt des pêcheries.

Actuellement, il faut croire que c'est une lacune, nous ne savons plus exactement qu'elle est l'intérêt du capitale ichthyologique qui peut être logiquement utilisé ou pris chaque année. Des travaux qui ont été effectués il y a pas mal d'années, avaient montré qu'en territoire Congolais du moins on était en dessous du nombre de la quantité de poissons qui pouvait être utilisé, comme par rapport des choses, pendant des années difficiles, il y a eu certains problèmes qui se sont posés. Il n'a pas exclu qu'au moment donné on était trop fort, et là il s'agit des matières, par excellence, où la collaboration est capitale entre l'Ouganda d'une part, le Congo de l'autre; car à quoi bon prendre des mesures de préservations d'un côté préservation du capitale "Poissons", si des mesures ne sont pas prises de l'autre côté.

J'ai peut-être quelque peu l'impression qu'il y a - je vais parler franchement - un excès de pêche en territoire Ougandais - je crois plus devoir avoir entre 10 ou 15 pêcheries sur la totalité des rives Ougandaises, du lac Edouard, du Kazinga Channel, et du lac George en dehors du parc. Je ne parle pas du lac George à l'intérieur du parc. Je ne fais pas mention ici à l'élément esthétique parfaitement déplaisant que représente une pêche à l'intérieur d'un parc. Néanmoins nous allons être réaliste et c'est une vue, de l'esprit de croire, que nous pourrions avoir le lac Edouard à l'intérieur du parc Albert sans pêcheries. Les impératifs économiques sont dans ce cas infiniment trop important. Du poisson du lac Edouard est à certains moments transporté jusqu'aux environs de Kisangani - donc les pêcheries dans le lac Edouard sont une réalité, une réalité qui continuera toujours.

Je pense qu'il serait utile que des scientifiques déterminent de façon précise quel est le capital ichthyologique du lac. Je le répète des études qui ont été effectuées il y a pas mal d'années, par le Docteur Cabard, mais pas mal d'années ont passé depuis lors, et je pense qu'il serait capital de faire le point. Est-on ou n'est-on pas en train de tuer - je ne dirais pas la poule aux œufs d'or - je dirais les tilapias aux œufs d'or? Je n'en sais rien. Je pose la question.

Une autre chose en rapport avec l'exploitation du lac Edouard est (ici je me contredis peut-être quelque peu) ce que je disais il y a un moment au sujet de la pollution des eaux, c'est que la multiplicité des bateaux, des embarcations à moteur dans le lac Edouard peut causer un problème local de pollution, comme s'est passé la dernière fois à Vichumbi; j'ai fait remarquer cela aimablement au Directeur de la pêche qui m'a répondu d'ailleurs très aimablement qu'il prenait des mesures extrêmement strictes. Il n'en reste pas moins que lorsqu'on survole en avion le lac Edouard il arrive que l'on voit des nappes d'essence de mazout d'huile, je n'en sais rien, qui sont pour le moins déplaisante et des

DÉLÉGUÉ DU CONGO (cont.):

179

chercheurs tout récemment ont signalé qu'une vingtaine de pélicans avaient été entredit, mais bien sûr nazouté. Donc, il y a un problème qu'il ne faut pas perdre de vue à ce sujet-là.

Une dernière chose; c'est l'élément "bruit" causé par les embarcations. Bien sûr, il est de notoriété publique, et les amis Congolais qui sont ici ne l'ignorent pas, je suis parfaitement allergique aux bruits de moteurs. Je crois que il y a des limites qui ne doivent pas être dépassés. En faite, je n'ose plus installer mon camp parce que je suis en déplacement n'importe où, au bordure du lac Edouard, parce que je suis absolument certain une fois six heures du soir dans la région de Riakiachoma dans l'embouchure de la Ruchuru, et en particulier dans l'embouchure de l'Ishasha, de voir arriver et surtout d'entendre arriver en rang serré des pirogues qui viennent de la pêcherie de Roatsume - je ne sais pas comment cela s'appelle exactement celle qui est à une quinzaine de kilomètres à l'est de l'embouchure, et en faite, c'est une des raisons pour laquelle nous n'avons pas établi notre station biologique en bordure du lac Edouard - ceci est un élément "bruit" qui est une véritable calamité.

Le touriste qui vient de l'étranger comme d'ailleurs le touriste local aime qu'on lui fiche la paix et c'est très peu amusant d'avoir pendant des heures ce bruit de moteurs à courte, à moyenne ou à longue distance. Je crois que c'est un élément qui doit absolument être retenu. En faite, nous interdisons la circulation des pirogues à moteur à une distance relativement élevée du bord. Néanmoins le bruit reste considérable.

Les pêcheries en tant que pêcheries ne nous dérangent guère directement, sinon mon Dieu qu'elles ne sont pas tellement esthétiques, et le problème de la préservation du poisson est en faite un problème qui intéresse les ichthyologistes et non les conservateurs de la nature. Ce serait une fuite d'esprit de vouloir protéger intégralement le lac Edouard et d'interdire toute pêche. Néanmoins il faudrait interdire, nous le faisons d'ailleurs, la prolifération anarchique de constructions dans les villages de pêcheurs. J'espère ne pas chaque mes amis Ougandais, mais j'estime que la vue de Katwe au départ de Mweya Lodge avec tous les toits en - comment dit-on ça en anglais - tole ondulé brillants au soleil n'a rien de particulièrement excitant pour la vue. En territoire Congolais nous avons donné des instructions formelles pour que les toits se trouvent soit en roseaux en matière végétale ou s'il s'agit de toit en tole, qu'il soit obligatoirement peint en couleur verte.

Les concessions qui sont attribués aux pêcheurs doivent être délimités et de préférence indiqués par des (je ne dirais pas d'eucalyptus) mais par des arbres de la région comme par exemple des lignes de forpes ou bien des tulipiers. Il faut également veiller à ce que les pêcheurs n'aillent pas trop loin pour ramasser le bois.

Je reconnais que les pêcheurs dans l'ensemble, même dans la quasi-totalité, ne sont pas des braconniers. A Vichumbi, nous avons une population d'environ quatre à cinq mille personnes et les cas de braconnages de grands mammifères sont tout à fait exceptionnels. Ces gens ont suffisamment de protéin animal à leurs dispositions et n'ont guère d'intérêt à chasser.

DELEGUE DU CONGO (cont.):

En conclusion de cet exposé un peu long, je crois que ici comme dans tout le reste des contacts fréquents sont nécessaires entre les chercheurs (des deux côtés de la frontière, bien sûr) également entre les gens qui s'occupent des problèmes de recherches appliquées.

Très rapidement, quelques mots pour l'utilisation ichthyologique des régions en dehors du lac Edouard; nous avons prohibé toute pêche dans les affluents sud de lac Edouard, que ce soit l'Ishasha qui n'est d'ailleurs pas tellement poissonneuse, la rivière Ruindi et même la rivière Ruchuru. Ceci a pu être établi grâce à une excellente collaboration avec les chefs locaux. Le Congo de la Senliki il y a eu au moment donné une prolifération de pêcheurs qui se sont installés. La plupart de ces pêcheries, au moment donné elles ont atteint le chiffre de (je pose la question à M. Bakinahe) de combien? et j'attends qu'on me signale M. le Conservateur Principal Bakinahe - le chiffre de 25 entre Ishango et l'extrême nord du parc; la majorité de ces pêcheries dis-je ont été actuellement supprimées mais encore une fois c'est un combat de tous les moments et chaque fois que nous survolons nous constatons l'installation de nouveaux pêcheurs.

En ce qui concerne le lac Albert, je n'ai guère de commentaires à faire. Le lac Albert étant situé en dehors des limites du parc national Albert - ceci qu'il y est énormément de pêcheur en particulier à Kasenie Port. Mais j'ignore l'impacte réel que cela a eu sur le lac Albert, toujours est-il que cela se trouve en dehors de notre réserve naturelle. Je ne pense pas qu'il y est des problèmes majeures, je ne fais que rappeler pour mémoire et ceci peut intéresser nos collègues du Ruanda, que le lac Kivu dont une dizaine de kilomètres de rives entre Goma et Nchague sont inclus plus dans le parc national Albert, de même que l'île Kijera, que le lac Kivu où se trouve Kisenyi est pratiquement vide de poisson. Cela est dû à toute une série de facteurs - qui ne fait que rappeler pour mémoire la présence de grandes quantités de gros méthanes dans les eaux du lac Kivu. Il n'en reste pas moins donc - et ceci est une parenthèse pour le lac Kivu. "Quoi que l'on fasse, il n'y aura jamais beaucoup de poisson dans le lac Kivu".

Deux mots encore, en territoire Congolais nous avons prohibé de la façon la plus formelle l'introduction de poissons exotiques dans les torrents de montagnes. Je sais que la situation est différente dans l'Ouganda, et surtout au Kenya. Je sais que au Kenya on a introduit des truites Européennes dans les courants montagneux. Pour moi c'est une véritable hérésie au point de vue de la conservation de la nature, et il est hors de question qu'on en agisse de même dans les différentes rivières Butahu, Talia, Tanaveya, enfin n'importe qui viennent du Ruwanzori.

Un dernier point encore simplement avec le lac Edouard - qu'on le veut ou non, nous avons de plus en plus des circulations du touriste sur le lac et en particulier le long des rives occidentales, qui sont incroyablement pittoresques et un problème la pollution pourra se poser; je ne dirai pas rapidement, mais je dis lentement, c'est le tour de la situation. Maintenant je pense qu'il est très important d'avoir le point de vue des autorités compétentes - je le répète je ne suis optioque moi-même et je souhaiterais qu'une discussion rapide se

DELEGUE DU CONGO (cont.):

tienne à ce sujet en ce qui concerne les matières pratiques pour mettre fin à certaines situations indiscutablement anarchiques qui règnent dans le lac Edouard. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Merci, docteur Verschuren. Le représentant des eaux pour l'Ouganda, M. Senaluka, il est du se rendre à une autre conférence, mais il a rédigé une déclaration que M. Dedmwa doit lire à sa place.

DELEGUE D'UGANDA (M. DEDMWA):

Merci M. le président. La délégation Congolaise a soulevé un certain nombre de points et il me semble que la délégation a lu mon rapport. Aussi je me demande si je dois lire le rapport ou simplement répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT:

Je crois que l'idée de docteur Verschuren c'était simplement d'avoir des observations à partir du discours qui était distribué, observations qui s'appliquent surtout aux lacs sans entrer dans tous les détails, qui sont aller repris dans le document. Ce serait très utile d'éclaircir la situation et de répondre aux points que docteur Verschuren a mentionné et à tirer l'attention des membres de cette réunion sur tous les points qui n'auraient pas été signalé situation qui affecte l'Ouganda plus que le Congo.

DELEGUE D'UGANDA (M. DEDWA):

Merci, M. le président. Nous regrettons que nous ne pouvions pas assister à la Conférence de Goma à 1967, et il nous semble que la plupart des questions soulevées par la résolution 9 s'applique également à l'Ouganda. Maintenant, comme le délégué du Congo a lu mon rapport, je vais simplement faire quelques commentaires sur les points soulevés. J'aimerais commencer par dire que nous en Ouganda, nous considérons que les pêcheries sur le lac Edouard sont bases surtout à tilapia nilotic, à baragras et pourtetrace. Si tilapia est la pêche principale dans la zone, nous avons déjà limité les tailles des mailles des filets qui sont utilisés et ceci est de cinq pouces. Maintenant, comme la délégation peut le savoir, les poissons tilapia se sont développés dans ces eaux. Au Congo on utilise les mêmes filets qui semblent détruire nos méthodes de conservation. Peut-être que la délégation pourrait prendre acte de ceci.

Au point de vue des problèmes qu'il a soulevé, d'abord la question des limites. Je ne crois pas si ceci est de mon ressort. Je crois que ceci est du ressort des gouvernements et que c'est une question politique et je ne crois pas que je devrais faire de commentaire à ce sujet. Nous pourrions peut-être recommander que la conférence devrait examiner les problèmes des limites.

Il a mentionné un point concernant le parc Albert et aussi concernant les coopératives au Congo. En ce qui concerne l'Ouganda, nous avons un nombre de villages de pêche et nous avons une limitation sur les nombres de bateaux à moteur qui partent de ces villages. M. Verschuren a dit que nos pêcheries prolifèrent. Je suis d'accord avec cela et je dirais que ceci était du, partialement aux causes sous les mains qui ont lieu au Congo, et cette zone a un commerce commun, et certains personnes sont venus dans les villages d'Ouganda, fuyants du Congo. Nous avons également eu des troubles dans une

DELEGUE D'UGANDA (M. DEDMWA) (cont.):

autre zone ou il y avaient des troubles aussi. C'est très difficile pour nous d'avoir une surveillance exacte des communautés qui peuplaient les villages.

M. Verschuren a déclaré qu'il ne peut y avoir d'industrie de pêche locale. Je ne vois pas ce qu'il veut dire par là, mais je dirais que tous pêcheries pour être progressives devraient passer du niveau pur de subsistence à l'industrialisation de la pêche. Il a parlé du problème des zones de culture. Nous sommes heureux de remarquer qu'ils ont défendu la pêche dans la région de calme, mais j'aimerais savoir où ces filets sont utilisés et il me semble que ces filets sont utilisés dans la zone des calmes. Peut-être qu'il y a des informations scientifiques à ce sujet. Au point de vue de la contamination des eaux, à présent nous n'avons pas de problèmes très sérieux concernant la contamination. Je sais que nous avons les mines industriels au nord, et jusqu'à présent nous n'avons pas d'information à ce sujet. Nous espérons qu'une étude scientifique sera réalisée et que nous en aurons le résultat et nous nous les communiquons aux autres délégations.

DELEGUE D'UGANDA (M. DEDMWA) (cont.):

En ce qui concerne la prolifération des bâtiments dans les parcs nationaux, maintenant je crois que ceci est du ressort des gardiens en chef, mais je ne vois pas comment les toles ondulées ont un effet nocif sur les bons poissons et les ressources écologiques.

En suite, M. Verschuren introduit la question des stocks exotiques. Nous avons introduit des truites dans les rivières des Montagnes de la Lune, mais ceci était un attrait uniquement sportif pour le touriste. Jusqu'à présent nous n'avons pas remarqué que ces stocks de truite pénétraient dans les lacs, mais si ce devait se produire, bien sûr, nous prendrions toutes les mesures appropriées pour ressoudre ce problème.

En ce qui nous concerne nous pensons que votre gens ont besoin de la pêche, nous connaissons des zones au Congo où le poisson est nécessaire, mais il nous semble que la distribution de ce poisson doit être une chose à améliorer. J'aimerais pouvoir trouver une formule avec les autorités Congolaises par laquelle nos poissons puissent traverser les limites de la frontière. Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire, M. le président, puis que M. Verschuren avait lu mon discours.

LE PRESIDENT:

Si quelqu'un desire lire le discours.

Le délégué Ougandais a très bien répondu aux remarques faites par M. Verschuren. Je voudrais en faire deux ou trois commentaires.

Tout d'abord la taille physique des villages dans le parc Reine Elisabeth n'a pas augmenté - cependant le nombre d'habitants de ces villages a augmenté de façon très considérable, et le préposé au Département des Eaux et moi-même, comme Directeur du parc national, nous avons établi une étude pour essayer de voir qu'il était rapport entre le nombre d'habitants dans les villages et le nombre de permis délivrés, et tous ces problèmes de ces villages de pêche dans le parc Elisabeth est en cours de discussion à un niveau élevé.

La remarque concernant les toles ondulées ayant un effet sur le stock de poisson n'est au fond pas très pertinente ici, mais la remarque du docteur Verschuren portait uniquement sur l'esthétique du parc. Il faut évidemment voir quelles notions vous avez de l'esthétique. Si vous êtes un commerçant en toles ondulées, bien sûr, cela vous ravi de voir un village dont tous les toits des maisons sont recouverts de toles, mais personnellement je suis d'accord avec le docteur Verschuren. Je pense que au point de vue esthétique au point de vue naturel dans un parc national, nous devons essayer de ne pas avoir trop de choses faites par les hommes. Les villages dans le parc Reine Elisabeth doivent être améliorées du point de vue esthétique.

Je ne sais pas si les délégués - vous avez demandé à M. Verschuren un éclaircissement concernant une question et ça ne va pas de rapport avec les toits. J'aurais du noter prendre acte de ce point - ah oui, la question des filets, de deux sortes de filets. Je crois que ce sont les filets à senne et les autres filets, les filets pièges - les méthodes de pêche utilisés. Je crois que j'ai compris clairement les méthodes de pêche utilisés dans le lac Edouard par les autorités Congolaises sont au fond en soi portent préjudice aux stocks de poissons dans ce lac.

DELEGUE DU CONGO

Je vais passer la parole à ce sujet à mon collaborateur M. le Conservateur Mouniaga, qui connaît certainement cette matière mieux que moi. M. Mouniaga s'il vous plaît.

M. MOUNIAGA (CONGO)

Merci M. le président. Concernant la pêche au Parc Albert et au lac Edouard, nous avons les méthodes rationnelles, c'est à dire nous avons la pêche avec les filets seines et puis nous avons les méthodes avec les filets dormants. Ces pêches sont utilisées soit par les pêcheurs de la copule qui sont groupé actuellement à Kabinyonge, les autres à Bichumbi. Ces pêcheurs ont des instructions données par les autorités du parc nationaux, ils ont des directives à suivre, c'est à dire, quand ils vont à la pêche, nous en tant que les conservateurs, nous contrôlons leurs pêches, ils nous présentent combien de tonnage qu'ils ont pu obtenir. Ces tonnages sont contrôlé suivant la lie. Il y a la question qui a été posé par le délégué de l'Ouganda - il a dit que le Congo pêche avec les filets de quatre mailles, ces quatres mailles n'existent pas dans les pêcheries coopératives de Bichumbi. Merci, M. le président.

DR. VERSCHUREN (CONGO):

Je voudrais ajouter deux mots encore à ce que vient de dire M. Mouniaga; ça n'a pas un rapport direct avec son exposé. C'est deux éléments que j'ai oublié de signaler. Contrairement à notre politique de non-intervention intégrale, nous venons d'autoriser depuis un an environ la pêche sportive dans les différentes rivières donnant dans la lac Edouard et sur le lac Edouard lui-même. En faite; la quantité de poisson qui est capturé par les pêcheurs sportives est totalement négligeable à côté de ce qui est capturé par les pêcheurs industriels, et cela a énormément de succes, en particulier à Ishanga, et je dois avouer que nous reservons cette pêche aux V.I.P. Nous leur garantissons des Kapengele - je ne sais pas le nom scientifique de ce poisson - des poissons de quatre à cinq kilos après une minute de pêche au lancer exactement. En soixante minutes ils auront soixante Kapengele chacun de trois kilos, c'est absolument extraordinaire et nous réservons ça aux tres hautes autorités. Une dernière chose, ne perdons pas de vue l'extraordinaire chaine biologique qui existe au lac Edouard. Beaucoup de de travaux ont été effectués à ce sujet et c'est un des objectifs d'ailleurs de notre projet "hippopotames", qui avait été initialement proposé par le Docteur Currylindahl, c'est l'étude des chaines alimentaires, des chaines tropiques dans le lac Edouard. Je ne vais pas détailler cela, il y a les énormes nuages de Kironometres chesurgerus, il y a les excréments d'hippopotames, il y a les poissons. Vous ne pourrez pas impunément briser ces chaines alimentaires, en terme moins compliqué cela veut bien dire s'il n'y avait plus d'hippopotames au lac Edouard, il est vraisemblable qu'il n'y aurait peut-être plus de poissons du tout; donc, pour protéger les poissons et indirectement donc pour nourrir les gens nous devons conserver ces grandes concentrations d'hippopotames. Merci.

DELEGUE D'UGANDA:

Merci M. le président. Je voudrais avoir un éclaircissement sur la question des tonnages. Une fois que le poisson est capturé, je ne sais pas comment on délimite le tonnage, comment c'est par les coopératives. Il me semble qu'on utilise des méthodes différents. Les coopératives semblent avoir des règles différents. Et les règles pour les pêcheurs sont aussi différents. Aussi, comme vous pouvez vous en rendre compte, ces différences insistent sur le besoin d'une coordination. Du côté où courant est, nous avons le nombre maximum de canoes autorisés. Il y en avait, bien sûr, d'autres qui viendront, mais nous nous sommes rendu compte, malheureusement, que la plupart des canoes qui pénètrent sur les eaux ne sont pas numérotés. Aussi nous pensons qu'ils ne sont pas très stricte du côté du Congo. Nous avons eu l'expérience d'avoir eu des pêcheurs qui ont été harassés sur le lac Albert et des personnes du côté du Congo étaient armés. Nous nous sommes rendu compte que nous avons perdu des équipements de pêche. Aussi je suggérerais à la délégation du Congo d'avoir des réunions régulières entre les personnes en charge des Départements des Eaux à fin que l'on puisse aider ces pêcheurs et la population qui vient dans ces régions. Merci, M. le président.

LE PRÉSIDENT:

Merci. Comme vous l'avez fait remarqué précisément, ceci prouve que encore une fois les négociations, la coopération, la consultation, la coordination sont très importants. À moins qu'il n'y est d'autres commentaires à formuler, je crois que nous pouvons en revenir maintenant à l'article neuf de la Convention de Goma. Le délégué de l'Ouganda a encore une commentaire à faire.

DELEGUE D'UGANDA:

M. le président, j'aimerais connaître l'avis de la délégation Congolaise sur la distribution du poisson; c'est à dire les ... nous savons que dans le Congo on a besoin du pêche - j'aimerais savoir quelle est l'opinion sur la coordination concernant la distribution du poisson.

LE PRÉSIDENT:

Je crois que le souci ici est une question de commercialisation, et je ne sais pas si le docteur Verschuren ou tout autre représentant de la délégation Congolaise est concerné par cet aspect de commercialisation du poisson. C'est un point important, bien sûr, lorsque'on en vient à savoir quelle est la prise maximum parce que en se basant sur cette prise maximum au point de vue de rendement, ceci dépend du fait que l'on peut utiliser ce poisson et ceci encore une fois dépend de la commercialisation. Je crois que la réponse ici est que c'est un des problèmes qui devrait être discuter entre les représentants des pêcheries à la fois de l'Ouganda et du Congo, lorsque une réunion sera fixée entre ces deux pays.

Je pourrais peut-être lire l'article neuf maintenant. Nous souhaitons avoir l'ouverture de toutes négociations possibles entre les gouvernements

LE PRESIDENT (cont.):

de la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda sur la question concernant la pêche dans le lac Edouard qui est compris dans les deux parcs nationaux: a) coordination des règlements de pêche b) méthode de pêche c) protéger les dépenses du site, et d) coordination des statistiques. Le docteur Currylindahl a la parole.

DR CURRYLINDAHL (UNESCO)

Merci M. le président. Il y a en fait une erreur de traduction à la première ligne de la recommandation. Le texte original français parle de souhait - wish to be open as soon as possible - pas - all possible negotiations - donc, en anglais, il manque le sens "aussitôt que possible".

LE PRESIDENT:

Merci Dr. Currylindahl. On peut dire ici que en le cadre de cette conférence la portée de cette résolution devrait être élargie, et comprendre: La pêche dans le lac Edouard et dans le lac Albert, et non pas simplement la zone qui est comprise dans les parcs. Je crois que ceci est important.

DELEGUE D'UGANDA:

M. le président, comme vous avez pu le remarquer, l'après le texte que j'ai présenté aux délégués, nous avons une proportion très petite du lac Albert dans le parc national.

DR CURRYLINDAHL (UNESCO):

Merci M. le président. Une petite remarque ici. Le fait qu'à la Conférence de Goma on n'avait pas discuté du lac Albert, c'était du au fait que l'on se concernait uniquement des problèmes en commun entre le parc Reine Elisabet et le parc national Albert et le parc des Volcans, et on avait pensé que le lac Edouard était le seul lac en commun et d'importance pour les trois parcs nationaux.

LE PRESIDENT:

Oui, oui bien sûr, je comprends ceci, mais nous parlons ici de deux choses différentes. Comme l'honorable délégué du Congo l'a mentionné clairement, nous parlons maintenant de la Conférence de Kampala, et alors pour l'ordre du jour nous avons mentionné les deux lacs. Aussi je crois que c'est assez important de donner plus d'ampleur à cette résolution. Est-ce que ceci est l'avis des autres délégations? Lorsque l'on parle de l'industrie de la pêche, ceci ce serait erroné d'examiner uniquement un segment du lac en le séparant du reste et, d'autre part, nous avons deux lacs en commun, et les problèmes dans les deux lacs peuvent être différents bien qu'ils existent tout de même.

DELEGUE D'UGANDA:

Comme il y aura des contacts assez régulières entre les chefs de deux côtés, l'Ouganda et le Congo, je crois que il n'y aura pas de problèmes ici - je pense qu'on doit inclure le lac Albert.

DELEGUE DU CONGO:

M. le président, je pense que vous avez raison de dire que on ne pouvait pas comprendre qu'on puisse omettre le problème de la pêche aussi

DELEGUE DU CONGO (cont.):

qui se pose sur le lac Albert qui est aussi un lac commun entre les deux pays, l'Ouganda et le Congo, et inclure aussi un point qui a été soulevé par le Docteur Verschuren au sujet de la rivière Semliki où il y a aussi le problème des crocos dans cette rivière. Moi je crois que tout ça rentre dans le même domain. Si on a parlé du lac Edouard sur la pêche, pourquoi pas le lac Albert et la rivière Semliki. J'aimerais qu'on puisse ajouter ces deux problèmes dans la résolution ici. Merci beaucoup.

LE PRESIDENT:

Oui je suis tout à fait d'accord avec cette opinion.

Nous avons eu une question importante qui est soulevé dans ce débat et c'est la question du problème des frontières, des limites, et je crois que nous devrions recommander dans nos résolutions. recommander donc une conférence à un niveau supérieur; examine la question et arrive à une décision finale sur les limites entre les deux pays, et que ce problème soit résolu. Est-ce j'ai votre accord sur ceci? Merci.

C'était une très longue après-midi Messieurs. La seule question que j'aimerais poser maintenant, c'est de savoir s'il y a d'autre chose, un autre article, une autre situation, un autre problème qui n'est pas été posé dans le cadre de résolutions, de sorte que le souscomité de rédaction demain sera à même d'examiner ces résolutions, peut-être de la rédiger à nouveau pour les soumettre à la Conférence en séance plénière demain après-midi.

UN DELEGUE:

Merci M. le président. Je ne sais pas si vous êtes près à lever la séance. Est-ce qu'il ne serait pas mieux, c'est une simple proposition que je vous fais, de pouvoir désigner le Comité de rédaction maintenant, et s'il y a d'autres recommandations à ajouter aux recommandations de Goma et ainsi le comité de rédaction pouvait déjà en prendre bonne note pour que demain au cours de leurs travaux qu'ils puissent alors mettre ça dans des termes techniques et propres et que après ils puissent nous soumettre ça. Merci beaucoup M. le président.

LE PRESIDENT:

Merci. Je crois qu'encore une fois c'est une idée excellente, mais ici je suis en des difficultés en ce qui concerne le côté Ougandais, étant donné qu'il n'y a pas de représentant du gouvernement qui devrait en fait faire partie du comité de rédaction. Ceci présente un léger problème. Cependant nous avons - nous devrions au moins avoir deux heures demain pour nous occuper de ce problème. Aussi si des problèmes réels surgissent ou des changements des modifications majeures de ce qui a été discuté aujourd'hui, ou des choses que nous aurions pu oublier en rédigeant ces résolutions, en les examinant maintenant, il y aura du temps imparti demain pour le faire.

Je crois que nous avons avancé prudemment dans cette matière et le fait que nous ne pouvons plus aller de l'avant ce soir en tant que sous-comité ne portera préjudice, je crois, au succès de la conférence.

DELEGUE D'UGANDA:

M. le président, je me demandais en ce qui concerne l'article neuf si l'on pouvait ajouter à d) coordination sur les statistiques et la recherche et l'échange d'information, ou bien est-ce que ceci est repris dans ce qui va être rédigé à nouveau dans les articles dix et onze?

LE PRESIDENT:

Oui, je crois que ceci est important. Nous examinons surtout le problème de la pêche, le tenant à l'écart les problèmes des parcs. Aussi l'échange d'information sur les recherches est révé un importance capital. Donc, est-ce que j'aurai votre permission pour ajouter ce qu'a vient de dire le délégué au paragraphe d) ou à ajouter un paragraphe e) coordination donc et échange d'information sur la recherche est considéré comme étant important. Merci.

On m'a demande, Messieurs, d'attirer votre attention, pour les délégués francophones, que nous avons des rapports stenographiques qui sont envois d'actilographie et nous espérons que les bandes enregistrés pourront être distribué aux délégués pour qu'ils puissent les ramener chez eux. Nous avons un problème bien sûr. Nous pouvons avancer assez facilement pour un rapport, et un conte rendu journalé en anglais, mais nous trouvons des difficultés à avoir la traduction en français, ceci pour les contes rendus et les rapports. Aussi veuillez bien nous excuser, mais de toute façon nous pourrons vous fournir un conte rendu et un rapport en anglais que vous pourrez anener chez vous.

Une dernière remarque encore, j'aimerais remercier et féliciter les interprètes aujourd'hui qui ont eu une journée assez longue et nous leur en somme reconnaissons et aussi Messieurs j'aimerais vous remercier de votre attention au cours des réunions d'aujourd'hui. Merci Messieurs.

24.9.71

LE PRESIDENT:

Honorables délégués, observateurs distingués, Mesdames et Messieurs; ce matin nous pouvons donc procéder au débat, mais avant de cela j'aimerais souhaiter la bienvenue au nom de l'Ouganda et des membres de la conférence j'aimerais donc souhaiter la bienvenue à l'honorable Ministre du Ruanda. J'aimerais lui souhaiter un séjour agréable dans ce pays et aussi un agréable retour chez lui.

J'aimerais également vous faire part des excuses présentées par le chef de la délégation Congolaise, son excellence l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo près l'Ouganda. Il a dû se rendre avec ses enfants pour des examens médicaux.

J'aimerais vous informer également qu'une déclaration était faite hier à propos de certaines impossibilités d'engagements de la part de la délégation Ougandaise à propos d'une résolution. Aussi ce matin le Secrétaire Permanent sera présent et aussi on pourra donner suite à cette procédure.

Ce que son excellence l'Ambassadeur du Congo a décrit disant que ce n'est pas le moment des résolutions mais de prendre des actions et des décisions; comme il s'agit de notre dernier jour de conférence tout devra être terminé à cet égard.

Si l'on a vient à l'ordre du jour de ce matin, le premier point à l'ordre du jour concerne le développement de l'équipement touristique qui est créé sur les circuits. J'aimerais maintenant donner la parole à la délégation de l'Ouganda à M. Tilden qui est également le Directeur Adjoint à la gestion de la Société des Hôtels en Ouganda. Il va de pouvoir faire un exposition sur la situation en Ouganda.

M. TILDEN (OUGANDA):

M. le président, honorable ministre, honorables délégués; le tourisme est encore dans son enfance en Afrique et surtout en Afrique orientale et centrale. Cependant, la promotion future de tourisme et sa portée dans cette partie de l'Afrique est très importante. Lorsque l'on se rend qu'un pays comme l'Italie reçoit environ 30 million touristes par an, tandis que nous, en Ouganda, nous avons environ 80 milles touristes par an, ceci ne requiert pas un savant mathématique pour se rendre compte de l'importance de ces chiffres. Le tourisme est l'industrie la plus importante et nous en Ouganda, nous aimerions faire partie de cette développement. Aussi pour les raisons sociales économiques, il est essentiel que l'Ouganda devient un pays capable d'absorber l'augmentation prévue des touristes au cours de la prochaine dizaine en provenant un équipement hôtelier pour les gens de pays aisés.

Le premier facteur donc qui doit être dire c'est que le tourisme est une industrie concurrentielle et il ne faut pas attendre que les touristes viennent ici bien sûr. Pour être concurrentielle, il doit y avoir la combinaison de commercialisation vigoureuse, des ressources naturelles et l'équipement touristique adéquat, mais c'est surtout ces derniers points

DR. FORDEN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

l'herbe s'était de nouveau régénéré. Ceci a eu un effet très satisfaisant sur la présence des animaux dans cette région. Depuis 1966 la population des hippopotames a été très constante. Bien sur, ceci peut changer et il faudra de nouveau entreprendre des politiques d'élimination. Mais ceci est un exemple des problèmes très importants de gestion qui ont eu un succès.

Enfin je suis tout à fait d'accord à savoir qu'il faut avoir des contacts entre les savants des trois pays et qu'il est essentiel que les Ougandais soient formés en tant qu'écologistes. Je voudrais mentionner ici qu'actuellement il y a trois Ougandais qui forment partie des cadres supérieurs de la Nuffield écologie, et plusieurs diplômés de Makerere ont passé quelques mois à assister les savants qui ont fait des projets et ils ont publié eux-mêmes des rapports personnels. Un projet qui est d'une importance capitale pour la gestion - c'est une étude pour examiner l'oxygène dans les brousses d'animaux. Merci.

LE PRESIDENT: Voilà, nous avons maintenant les deux faces de la pièce de monnaie en ce qui concerne la politique de gestion mais non pas en ce qui concerne la recherche. Et certainement pas les deux pièces de la monnaie en ce qui concerne notre idée d'avoir une coopération très étroite entre les citoyens des pays concernés. J'aimerais demander maintenant à la délégation Ruandaise si vous avez quelques observations supplémentaires à formuler sur ce qui vient d'être dit avant que l'on ouvre le débat.

MR. HABIM AMBERE (LE DELEGUE DU RUANDA).

Merci Monsieur Le Président: Comme l'avait dit l'honorable délégué de la délégation de la République Congo Kinshasa, dans son exposé qu'il a faite, j'aimerais quand même donner en quelques lignes ce qui concerne des recherches dans nos Parcs Nationaux. Comme il avait précisé; des recherches antérieures qui se faisaient dans le parc Albert étaient uniques pour le parc de la Kagera, étant donné que le parc de la Kagera et le parc Albert faisaient tous les deux des parcs nationaux du Congo Belge, du temps de la tutelle. Donc des recherches et les études faites antérieurement pour le parc Albert étaient en même temps, appartenaient en même temps au parc de la Kagera. A ce pour le mieux dire au parc nationaux de Ruanda. Mais actuellement il y a des études qui ont été faites après accession de notre pays à l'indépendance, je note notamment l'étude sur les oiseaux, la piste, les études sur les mammifères qui a été fait par les écologistes dont j'ai signalé dans mon exposé ce matin. L'étude complémentaire sur la biologie, aux parcs nationaux du Ruanda. Les études sur la flore du Ruanda qui a été faite et dont le rapport n'est pas encore parvenu à notre Gouvernement et les études qui ont été faites dans le parc des Volcans sauf les gorilles. Des projets en cours pour les recherches et les études, il y a des projets pour la recherche de l'introduction de nouvelles espèces entre autre des éléphants dans le parc national de la Kagera, des études qu'on envisage pour la rationalisation du feu dans les parcs nationaux plus spécialement la Kagera, et les études complémentaires, je dirai complémentaires parceque il y a d'autres études qui ont été faites sur le parc des Volcans sur la flore de ce parc, ce sont les études qui vont commencer bientôt. En résumé de ceci, parceque je ne peux être trop long Messieurs, Honorables Délégués des pays voisins, je vous assure que le Gouvernement de notre pays tiens absolument employer les études et les recherches pour mieux connaître nos parcs. Ce qui lui permettra de mieux organiser leurs gestions. Le parc national de la Kagera et plus particulièrement le parc des volcans qui, par sa séparation brusque avec le parc Albert, a qui lui faisait partie du temps de la tutelle, on veut que ce parc doit mieux connu pour mieux organiser leurs gestions. Merci.

LE PRESIDENT (MR. WHEATER) Merci beaucoup. Chaque délégation a eu l'occasion de présenter ses déclarations sur la recherche et la gestion dans les parcs et durant le quart d'heure qui suit,

LE PRESIDENT (MR. WHEATER CONTD)

J'aimerais ouvrir le débat sur ces questions de recherche et de gestion et les délégués et les observateurs sont invités à parler sur ce sujet. J'aimerais demander aux observateurs qu'ils donnent leurs noms et leurs positions avant de prendre la parole. Merci.

DR. LINDAHA (UNESCO): Merci Monsieur Le Président.

J'aimerais simplement faire un commentaire sur la suggestion qui a été présentée par Mr. Vershuren que tous savants étrangers qui travaillent dans les pays respectifs devraient être accompagnés de leurs homologues nationaux. Ceci est en fait une règle point de vue de U.N. Toutes les agences devraient donner assistance dans les pays respectifs pour les études qui sont entreprises et tous ces experts sont automatiquement accompagnés de leurs homologues. Merci Monsieur Le Président.

LE PRESIDENT (MR. WHEATER): Merci. Un des problèmes ici est une question bien sûr, de ressources en personnels, et en ce qui concerne l'Ouganda nous avons de plus en plus d'étudiants qui sortent des universités mais nous considérons le contrôle des travaux qui ont été effectués est très important et il est capital que les nationaux Ougandais du point de vue d'Ouganda devraient être ceux qui soient impliqués dans ces gestions; ceux qui resteraient ici pour toute leur carrière.

UN DELEGUE: J'aimerais ajouter quelques mots. Nous essayons de réaliser ceci mais à cause du manque de ressources de personnels scientifiques nous nous essayons à trouver, grâce à l'aide du Gouvernement respectifs des universitaires dans leurs propres pays qui accompagnent les savants étrangers pendant quelques années et travaillant la sur le contrôle sur la surveillance des experts. Après deux ou trois ans passe sur le terrain, ces homologues nationaux sont à même d'aller à l'université à l'étranger s'ils ne veulent pas continuer leurs études dans leurs propres pays et après un ou deux ans passe à l'université pour obtenir leurs diplômes, ils peuvent revenir dans leurs pays d'origine. Si le projet est encore en cours ils peuvent, bien sûr, reprendre la fonction de surveillant. Ceci serait sur la situation idéale mais on ne peut pas toujours agir ainsi dans la pratique.

LE PRESIDENT (Merci.

UN DELEGUE: Comme chef du département zoologique de l'université. Nous avons un universitaire qui travail au parc national Reine Elizabeth et nous espérons avoir plus d'universitaires Ougandais qui participeront a la recherche et obtiendront le diploma supérieur. Nous essayons également d'établir un cours superieur pour la cooperation avec le departement de la Botanique dans notre université, et ceci se dominera cours d'ecologie appliques et je suppose qu'un certain nombres de sujets qui traitent des parcs nationaux seront compris dans ces études superieures, je crois que ceci contribuerait a l'élément national pour les services qui sont en harmonie avec la politique gouvernement le

LE PRESIDENT (MR. NORBAN) DEPARTEMENT DE BOTANIQUE, MAKERERE UNIVERSITE): En ce qui concerne les ressources en personnels de recherche, j'aimerais dire que les parcs nationaux en Ouganda avec leur camps étudiants donnent des ressources en personnels. En tant que professeurs a l'université je crois qu'a la fois les membres de la departement zoologique et du departement botanique pensent que au plus vite les Ougandais dont introduit ce serait a l'avantage bien sur du pays. Ceci est, bien sur, un trait de la recherche dans les parcs nationaux et je ne sais pas si ceci et le cas en Congo ou au Ruanda. Je suis heureux d'entendre les opinions des délégués de ces pays. Nous considerons ceci comme étant vital.

LE PRESIDENT: Merci professeur. Est-ce que les délégués du Congo ou du Ruanda ont quelques commentaires a faire sur cette question? Les parcs nationaux donnent des facilites pour des groupes d'étudiants en âge d'école. L'an passé nous avons eu des visites d'environ 10.000 enfants en âge d'école et des étudiants professeurs qui visitaient nos parcs. Les memes facilites sont fourni pour les études sur terrains réalisées par les departements de zoologie et de botanique a Makerere et aussi par le département des forêts dans l'école. Le professeur demande si vous avez un plan équivalent au Congo et un plan équivalent au Ruanda.

LE DELEGUE DU CONGO: Je repondrait très brievement, mais je pense que la matière qui vient d'être soulevé par l'observateur se trouve plus ou moins reprise à l'Agenda de demain matin dans le cadre du "tourisme de masse", également du "tourisme local",

LE DELEGUE DU CONGO CONTD:

c'est relativement fort proche à la fois le tourisme des régions environnantes et également de jeunes chercheurs. Nous avons des projets bien sur à ce stade dans les parcs nationaux du Congo comme je crois l'avoir signalé, tout ailleurs nous avons plusieurs étudiants Congolais qui ont fait, qui font actuellement leurs mémoires de licence sur des travaux effectués au parc national Albert d'une part au parc national de Lubemba d'autre part, enfin nous avons des chercheurs Congolais qui viennent de passer un an à l'Institut Supérieur de Conservation de la nature à Garua et qui sont chargés plus spécialement de la recherche scientifique. Je souhaiterais d'ailleurs que au cours des débats ce problème des écoles de formations, Moshi d'une part, Garua de l'autre, soit encore soulevé. Et nous avons l'intention à partir des vacances académiques prochaines de faire appel à plus d'étudiants qui pourraient collaborer en particulier en matière de bagages. Merci, mais je voudrais ici poser une question au représentant de la République Rwandaise. Le chef de la délégation Rwandaise y avait déjà fait allusion hier et son collaborateur vient d'y toucher à nouveau maintenant, voilà ce dont il s'agit: Vous avez parlé d'introduction d'animaux au parc de la Kagera, il nous intéresserait extrêmement fort de connaître vos projets. Bien sur il y a eu de la re-introduction du rhinocéros noir, il y a quelques années, je pense qu'il s'est bien maintenu, mais avez vous d'autres projets dans cette matière, car là il y a disons un problème de principe. Avez vous la gentillesse de répondre à ce sujet? Merci.

LE DELEGUE DU RWANDA. (MR. HABIYAMBERE).

Avant de répondre à cette question, j'aimerais demander à Monsieur l'honorable Délégué du Congo-Kinshasa de préciser, parceque je n'ai pas bien saisi sa question.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO).

Je reprends donc ma question: A deux reprises les représentants du Rwanda ont employé le mot "introduction" alors je me suis posé la question suivante:-

Envisagez vous d'introduire au parc Nationale de la Kagera des espèces animal qui ne s'y trouvent pas?.

Envisagez vous par exemple d'introduire des éléphants, alors qu'habituellement il n'y a pas d'éléphants au parc National de la Kagera.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Comme vous avez re-introduire de rhinocéros noir,

Envisagez vous par exemple d'introduire d'autres animaux?. Des loups ou d'autres espèces; est-ce que vous avez des plans ou bien est-ce que j'ai mal compris ce dont il s'agissait?. Est-ce que vous avez des plans au sujet la. Dans les parcs Nationaux du Congo, par principe mineure, nous n'introduisons pas d'espèces étrangères mais peut être votre position est elle différente. C'est que vous ayez la gentillesse de répondre, Merci.

MR. HABIYAMBERE (LE DELEGUE DU RWANDA).

Je crois que dans mon exposé j'ai bien dit que l'étude écologique dans les parcs Nationaux du Rwanda, nous attendons encore des rapports définitifs à ce sujet. Pour pouvoir connaître mieux le milieu et savoir quelle genre d'animaux qu'on peut introduire, mais toute fois il y a un projet pour notre gouvernement de faire introduction des éléphants dans le parc National de la Kagera. Ce projet a été temporairement suspendu. Dernièrement au mois de decembre je crois que cela devait se faire au mois de decembre, mais par des imprevu, ça a été suspendu jusqu'à ce jour. Mais le projet n'est pas abandonné parceque notre Gouvernement tient absolument à introduire les éléphants dans le parc National de la Kagera.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO).

Puis-je me permettre de poser encore une question au délégué du Rwanda.

S'agit-il dans ce cas des troupeaux d'éléphants de la région du Bugisera qui par suite des opératifs économiques sont condamnés à disparaître par suite de la mise en culture complète du Bugisera qui est essentiel pour le Rwanda ou s'agit-il d'éléphants en provenance d'autres régions? Ce problème est très important car il serait difficile d'évacuer peut-être les centaines d'éléphants du Bugisera jusqu'au Rwanda à travers des Zones extrêmement peuplées. Dans ce cas la nous devrions peut être posséder l'immobilisation et à la capture et aux transports d'éléphants. Mais s'agit-il bien des éléphants du Bugisera? Merci.

MR. HABİYAMBERE (LE DELEGUE DU RUANDA).

Le premier projet envisage l'introduction des éléphants en provenance du Parc Queen Elizabeth. Mais le projet actuel envisage l'introduction des éléphants dans le parc National de la Kagera en amenant les éléphants qui se trouvent dans la région de l'Ithania, je vois bien que vous connaissez le Ruanda, tous les faits du Ruanda, en provenance de l'Ithania tout près de la Kagera, et les éléphants qui se trouvent actuellement dans le Bugnesera.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup.

Je crois que nous avons encore le temps pour entendre une seule question avant que je fasse un brève résumé et de terminer le débat.

DR. LINDAHL: Vous avez la parole.

DR. LINDAHL: Merci Le Président: Ce n'est pas vraiment une question c'est plutôt un commentaire sur la notion de non-intervention dans les parcs nationaux, qu'on a déclaré. Je crois que c'est un point très important parceque tout d'abord la conception de non-intervention dans les parcs nationaux. Je disais donc que j'aimerais faire un commentaire sur la politique de non-intervention dans les parcs nationaux. Au Congo où on applique ces politiques de non-intervention, je crois que nous devons d'abord être très reconnaissant que les parcs nationaux le fassent au Congo, parcequ'il y a très peu de parcs nationaux qui suivent cette politique strict de non-intervention. La plupart ne peuvent pas suivre cette politique, parcequ'ils n'ont pas le même site écologique et au point de vue écologique ils ne sont pas autonomes. Dans le cas du Congo, malgré le fait qu'ils soient entourés de beaucoup d'autres parcs nationaux la population humaine est très dense aux alentours du parc et ils sont cependant autonomes au point de vue écologique parceque la plupart des vertébrés peuvent se diriger à l'intérieur des parcs nationaux et ne quittent pas les parcs. Il y a donc un flux constant de population animale lorsqu'ils quittent le parc et ainsi ils font un système de va et vient.

Donc il y a des Zones extérieures qui participent de l'unité écologique. Aussi au point de vue écologique ceci devra en former partie mais il y a aussi les causes qui peuvent être très dangereux

DR. LINDAHL: CONTD.

pour les parcs nationaux parceque les eaux peuvent provoquer la contamination des sources et des eaux et il y a encore d'autres opérations dans les parcs nationaux qui pourraient mettre en perile tous les systemes le régime d'eaux, et ceci n'est pas le cas au Congo.

Aussi je crois nous devrions être reconnaissant vis a vis du Congo parceque ils ont un systeme politique de très grand importance pour resoudre ces problèmes. Ce que j'aimerais dire ici c'est que le pays qui peuve se mettre d'avoir une politique de non-intervention, si au point de vue ecologique c'est faisable et souhaitable, il devrait essayer poursuivre cette politique, dans la plupart des cas. Merci Monsieur Le Président.

LE PRESIDENT: Merci Docteur Lindahl: Un bref resume, maintenant.

Il y a un theme qui traverse tous nos discussions et qui est essentiel c'est de savoir ce que chacun d'entre nous est en train de faire, c'est a dire le besoin d'avoir une collaboration très étroite, une coopération commune. Les problèmes de coopération seront discuté et examine cet après midi, et les problèmes qui peuvent survenir au point de vue de la recherche surtout lorsque les parcs nationaux ont des systemes de gestion opposes on peut se rendre compte par exemple les autorités Congolaises realisant une étude sur les éléphants près de la frontiere des parcs nationaux Ougandais et le même éléphant pénètre dans le parc national Ougandais, est supprime suivant la politique d'élimination Ougandaise et ceci, bien sur, aneanti complètement la recherche entreprise du Congo. Donc il est très important que nous sachions ce que chacune des organisations de nos parcs est entrain de réaliser.

Il est également d'importance capitale au point de vue de ressource limite de personnels de ne pas avoir une répétition des efforts de chaque côté des frontieres, et au point de vue de gestion il est très important aussi d'essayer d'éviter, le long des zones frontalières, des systemes de gestion qui pourraient être en conflit, et le point le plus important consiste en discussion regulière entre savantes chercheurs et l'échange de documents pour s'assurer que nous tous nous pouvons saisir la valeur de cette recherche qui est entreprise dans nos trois nations.

LE PRESIDENT CONTD.

Et la forme de coopération, la forme de cette coordination sera discuté cet après midi.

Avant de fermer le débat, j'aimerais vous dire qu'on peut disposer d'un repas léger à la cafétaria ici en bas pour ceux qui le desirent.

L'autre remarque, c'est que le voyage au parc Reine Elisabeth Samedi se fera par route malheureusement. Nous avions espéré avoir un avion mais malheureusement cet avion a dû se diriger vers une autre partie d'Ouganda. Donc, le voyage se fera par route. Les délégués officiels du Rwanda et du Congo et les observateurs officiels du Kenya et, bien sûr, notre délégué de l'unesco et l'observateur du Burundi sont invités très cordialement à visiter le parc Reine Elisabeth et nous fournirons les transports pour vous amener à ce parc et de même que les circuits et les excursions à l'intérieur du Parc. Mais nous aimerions avoir une liste des chefs de délégation pour savoir quels seront les personnes qui iront, et s'il y a des personnes qui desirent y aller dans leurs propres pays, plutôt que de rentrer à Kampala.

Nous avons un ordre du jour très chargé cet après midi. Aussi je propose que l'on se réunissent de nouveau à 14 hrs 15 après le déjeuner. Merci.

23.9.71.

LE PRESIDENT:- Messieurs les Délégués, la séance commence:-

Honorables délégués mesdames et Messieurs:-

L'article de l'ordre du jour pour cet après midi concerne la nécessité de coordination des activités dans les parcs, dans les parcs voisins des différents nations. Je crois que vous serez tous d'accord à dire que la nécessité de coordination était il y a déjà suffisamment ce matin et je crois aussi que nous devrions examiner les problèmes spécifiques que nous connaissons, que nous en commun, voir s'ils se rapportent à nos limites communes, et essayer de trouver une formule pratique pour atteindre cette coopération, cette coordination, qui, suivant ce que les délégués ont dit, est indispensable et nécessaire pour la surveillance et la gestion de nos parcs nationaux. Ce matin j'avais suggéré avec votre permission, bien sûr, que j'établirai une liste des problèmes tels que je les considère moi-même et ensuite on pourrait ajouter à cette liste de problèmes, si il y a aucun ou je n'aurai pas saisi un problème correctement. Nous pourrions commencer la séance de cet après midi donc avec la liste de tous les problèmes qui nous concernent.

Je vais lire la liste de problèmes tels que je les considère et ensuite je vais demander à chaque délégation d'ajouter à cette liste de problèmes ou aussi la délégation veuille insister sur les problèmes de la liste et ensuite alors on pourrait trouver des solutions à ces problèmes. Selon moi, et d'après les observations formulées par les délégations ce matin, les problèmes se divisent en trois catégories, bien définies. Tout d'abord le problème de la sécurité de nos parcs nationaux, le contrôle des limites des parcs nationaux lorsque ces limites sont aussi des limites internationales. Une suggestion a été formulée selon laquelle une sorte de clause de poursuite serait permise dans les codes de loi de nos nations à fin que les auteurs des méfaits qui sont capturés dans un parc peuvent être poursuivis dans le parc à voisinant et être capturés.

Le second problème concernant le contrôle des frontières et d'essayer d'avoir des forces d'ordre combinées avec un contact-radio de chaque côté de la frontière ayant en plus un contact journalier par radio entre les forces de l'ordre des parcs voisins, les parcs adjacents.

LE PRESIDENT CONTD.

Aussi il serait possible de combiner les forces de l'ordre pour un groupe de nationaux d'un pays soit poursuivi au delà des frontières, qui puissent être capturés par les forces de l'ordre de l'autre pays.

Le troisième point: On pense qu'il est nécessaire que les auteurs de méfaits capturés dans n'importe quel pays et quelque soit leur origine soit traité par les pays où ils sont capturés.

Le point suivant:- Il doit y avoir une harmonisation si ceci soit possible de sanctions à donner aux braconniers, dans les nations adjacentes et voisines.

Et finalement sous ce chapitre-ci survient le problème ou la nécessité pour chaque pays de pouvoir faire rapport à un pays voisinant lorsqu'ils ont capturé des nationaux de ce pays, et quelles actions ils ont entreprises, contre ces auteurs de méfaits. Ceci est très important pour comme je l'ai dit ce matin des rapports sont déjà parvenus de l'Ouganda de vous demander qui ont été capturés par les autorités congolaises par exemple. Si l'on met sur pied un système qui implique un rapport immédiat de la part du Congo à l'Ouganda ou vice-versa, ou bien entre le Ruanda, l'Ouganda et le Congo, donnant les détails de la personne qui a été mise aux arrêts à ce moment-là, on peut établir un dossier et pouvoir examiner ce qui est arrivé, quand et où.

Le chapitre suivant concerne la gestion, les problèmes qui concernent de la gestion dans les parcs. Il paraît évident que nous devons être au courant des plans de gestion de chaque quart de nos pays pour la gestion des parcs et la gestion au point de vue tourisme également. Il semble évident qu'il devrait y avoir une coordination de ces plans sur les zones limitrophes où un parc est adjacent à un autre parc. Surtout, lorsque les parcs sont en deux nations différents et surtout sur le problème des feux de brousses. Troisièmement toujours sous le chapitre de gestion dans le cas d'élimination des populations ceci pour l'Ouganda, nos plans ne devraient pas et ceci est très important-ne devraient pas affecter les politiques de non-intervention des parcs adjacents. Dans ce cas, dans le cas qui nous occupe c'est le parc Albert.

LE PRESIDENT CONTD.

Le dernier chapitre concerne la recherche. Il est indispensable d'avoir des consultations régulières sur les recherches qui sont entreprises dans nos parcs adjacents. Un échange libre de l'information sous forme de réunions ou sous forme de tours de tables, examinant des terrains d'intérêt commun et, bien sur, des échanges de documents sur la recherche qui est entreprise.

Ainsi je crois que ceci sont les chapitres principaux. Les délégués auront peut être d'autres éléments à ajouter, et avant d'examiner ceci en plus de détails, je pourrai tout d'abord demander à la délégation du Congo de me faire savoir s'il y a quelque chose à ajouter ou si ils sont d'accord avec tous ce que je viens de dire, en essayant, bien sur, de resumer les problèmes qui nous occupent.

LE DELEGUE DU CONGO: Merci Monsieur Le President:-

Bien que n'ayant pas d'un spécialiste des problèmes de la faune, et de la conservation de la nature, le tourisme au Congo est confronté aux problèmes à la protection de nos parcs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le rapport technique des trois pays sur la recherche scientifique et la question des parcs.

La délégation de la République Démocratique du Congo et celle de l'Ouganda ont parlé des cadres Nationaux qui doivent assister les savants étrangers. Jusqu'à présent nous avons déjà des personnes qui assistent les techniciens dans nos parcs. Ne serait-ce pas souhaitable que les pays concernés, l'Ouganda, le Ruanda, et la République du Congo puissent financer l'organisation des cours d'aménagement de la faune au profit des cadres actuellement mis en place. Il me semble que la Banque mondiale de développement considère la frontière professionnelle comme investissement à lenteur et qu'elle financerait de tels projet. Je crois que nos trois pays pourraient en profiter et demander si on ne peut pas ouvrir un tel cours dans une des universités des trois pays concernés; de façon à pouvoir aider les cadres Nationaux qui assistent actuellement les techniciens étrangers. Merci.

LE PRESIDENT: Je crois que ceci est une suggestion excellente mais je crois que partiellement- et partiellement seulement-ceci est couvert, et surtout en ce qui concerne les nations anglophones, par le Collège de Formation du Personnels à Mweka. Je devrai recevoir l'avis du Docteur Lindahl à ce sujet, mais je crois

LE PRESIDENT CONTD:

qu'il existe aussi un College francophone pour la gestion qui s'occupe de la Formation du Personnel, de meme que les colleges qui forment les membres des patrouilles dans les parcs.

En ce qui concerne le college anglophone, et le docteur Lindahl va peut être nous parler du college francophon, il y a une façon par laquelle les gens qui reussissent brillamment au cours de leurs études sont alors capables d'aller aux universités pour suivre un cours plus evolue, plus important en ecologie. Peut-être que le docteur Lindahl pourrait nous donner quelques mots, concernant les exploits de langue française.

DOCTEUR LINDAHL: Merci Monsieur Le President:

Il y a a peu pres un an, une école a été ouverte a Garua aux Cameroune qui est la contrapartie de College Anglophon qui se trouve a Moshi en Tanzanie. Le choix de Garua aux Camerounes, en tant que l'endroit pour cette école, est critique par certains pays Africains qui pensent que la situation historique naturelle du Cameroune que les habitats principaux qui subsistent encore au Cameroune, ne ressemblent pas a ceux qui forment les habitats principaux des pays francophones, en Afrique. C'est le cas de Madagascar par exemple. Pour cela, certains pays ont suggéré de façon officieuse pour savoir s'il ne serait pas possible, d'avoir un college francophone qui serait situe dans un autre endroit de l'Afrique, et je crois que les pays comme le Congo ou comme le Ruanda et le Burundi et Madagascar, en parlant des pays francophones dans cette partie de l'Afrique ont des raisons bien justifiées de penser que l'endroit qu'on a choisi à Garwa au Cameroun n'est pas idéal pour leur but précis. Ceci, bien sur, presque tous les parcs nationaux au Congo se situaient dans la partie orientale du Congo à l'exception d'un seul parc. Aussi je crois que c'est une idée très constructive et si cet assembleé pouvait examiner ce probleme, on serait peut être a meme de formuler ce désir commun de pouvoir créer un college semblable comme cela été formule par le delegue Congolais et en collaboration par exemple avec les divers institutions specialisés des Nations Unies.

LEPRESIDENT:: Merci Docteur CURRYLINDAHL: Ceci souleve une question qui devrait être examiner sous le chapitre-Problemes et à un niveau superieur dans les rangs de l'administration. Il serait peut être interessant d'examiner la possibilite comme c'est envisagé selon l'article six des resolutions de Goma. Je ne comprends pas bien l'article six qui dit: Recommander une periode d'essai pour

LE PRESIDENT DOCTEUR CURRYLINDAHL. CONTD:

échange de gardes entre les trois parcs nationaux. Un échange de gardes dans ces parcs nationaux pour donner aux gardes qui se trouvent d'un côté pour qu'ils puissent se rendre compte de ce qui se passe dans les autres parcs est toujours une façon excellente de pouvoir apprendre ce qui se passe, et encore une fois, je crois que nous pourrions discuter de ce point et des mérites d'une telle pratique—c'est à dire d'échanges des programmes.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO).

Je voudrais encore ajouter quelques mots qui sont un peu au sujet de problèmes variés, mais dans l'optique de ceux dont nous venons de discuter.

En premier lieu le problème de l'école de Garwa. La République Démocratique du Congo, a envoyé cette année, plus exactement l'année académique précédente trois candidats à Garwa qui viennent de terminer leurs études avec des très brillants résultats; ils ont les trois premières places, et sont actuellement chargé de rôle de Conservateur dans nos divers parcs. Un d'entre eux étant spécialement chargé de la recherche scientifique. Je ne pense pas qu'au cours de la session précédente il y avait des élèves en provenance du Ruanda. Cette année ci nous envoyons a nouveau trois élèves a Garwa, et également nous envoyons un candidat suivre des cours à Montréal au Canada, mais je pense qu'il serait au moins aussi important pour la formation des cadres, des cadres en particulier du Congo et de Ruanda, de voir ce qui se passe en Afrique Orientale. Il est parfois inutile d'aller faire d'immense voyage, alors quatre cinq ou six cents Kilometres de chez soit les choses sont bien arrange, et je pense ici non seulement a un personnel très jeune qu'on envoie sur les bancs de l'école, mais également au niveau des Conservateurs. Je songe en particulier ici à un de mes collaborateurs qui a eu la gentillesse de nous accompagner, Monsieur, Basil Muniaga, grace auquel la station de la Ruindi a pu être maintenu durant les pires difficultés, car mon Dieu on le sait bien ce qu'a devenu le Congo avant le nouveau Régime il a maintenu la station de la Ruindi. Il est depuis onze ans Conservateur du Parc National Albert, et en faite, il n'a jamais, ou pratiquement jamais eu l'occasion de voir ce qui se passe en l'Ouganda, au Kenya, ou dans d'autres pays voisins,

DR VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

Je crois que ce serait une chose extrêmement importante cette échange de gens déjà en place. L'inverse est également vrai. Il est évident que des Conservateurs du Queen Elizabeth, ou d'autres pays d'Afriques de l'Est viennent voir ce que nous faisons au Parc National Albert, il n'y a pratiquement pour le moment, il n'a guère d'échange entre les Conservateurs du Ruanda et les Conservateurs du Congo, je pense ceci devrait discuter à un niveau plus élevé, ça devrait être amélioré. Il y a naturellement la barrière du langage, il y a je ne dirais pas un rideau de fer, certainement pas, mais il y a un rideau de langage entre l'Afrique de l'Est, et l'Afrique Anglophone et l'Afrique Francophone qui complique énormément les choses. En pratique, de jeunes Ruandais, de jeunes Congolais, peuvent se rendre en Afrique de l'Est grâce à la connaissance commune du Kiswahili. Encore que le Kiswahili du Congo soit quelques peu différent du Kiswahili du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda etc. Mais ceci malheureusement ne s'applique pas à la totalité du Congo, il y a une grande partie du Congo toute la partie de l'Ouest de Kisangani ou on ne parle pas le Kiswahili, il y a donc là un problème de langage qui est capital, et j'ai d'ailleurs demandé à mes collaborateurs de bien vouloir augmenter les formations au point de vue langue. Je vous répète nous parlons un petit peu de tout pour le moment, mais il y a peut être quelques idées en retenir. Je touche également des matières du tourisme.

Beaucoup de touristes venant au Congo, se plaignent de ne pas avoir de guide, ni même parfois des Conservateurs parlant l'Anglais. Actuellement, nous venons de décider qu'une prime sera attribuée à ceux de nos guides pouvant parler Anglais, l'inverse serait d'ailleurs vrai, il serait très bon que des guides des Parcs Nationaux d'Afrique de l'Est puissent parler le Français. En pratique il ne faut pas se faire beaucoup d'illusions, il y a extrêmement peu de Congolais qui parle Anglais, comme il y a extrêmement peu d'Ougandais qui parle Français. Pour en rester également dans ses matières d'éducation, nous allons commencer en Décembre prochain à Gangara Nabojo près du Parc National de la Garamba, un cours destiné à la formation de nos gardes; ce cours au premier stade sera donné en langue Lingala et sera essentiellement destiné à des gens de l'Ouest de Congo.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

Mais au cours de l'été prochain, nous referons le meme cours en langue Kiswahili, et ce sera destiné aux gens du Parc Albert du Kauzibiega d'autres parcs, et a ce moment la je me demande pourquoi ne pas envisager la participation a ce cours, de jeunes Ougandais, puisque le cours sera donner en Kiswahili, de jeunes Ruandais, pourquoi pas de jeunes Kenyan ou d'autres pays d'Afrique de l'Est.

Encore quelques petits details qui me sont venus à l'esprit et auquel j'ai songe en particulier en relisant l'ordre du jour de la conference ce c'est qu'il avait été prévu en dernièrement pour diverse raisons avait été modifié. Je le repete, je touche un petit peu en trente six matieres defferentes. Il y a le probleme de location de voiture d'un pays a l'autre, tres frequemment on loue un vehicule en Ouganda, il y a les pires difficultés pour penetrer dans un des pays voisins, d'abord a la Douane, bien sur également des problemes d'Assurance. L'Assurance dans un des pays n'est pas valable dans un pays adjacent. Dans certains cas d'ailleurs, le loueur de voiture interdit purement et simplement de quitter le pays dans lequel le vehicule a été loué, j'ai moi meme eu l'experience, il y a quelques temps, j'ai eu pas mal d'ennui dans cette matiere, je crois qu'il serait utile de contacter les loueurs des voitures, que ce soit avec chauffeur ou sans chauffeur pour qu'ils puissent passer librement entre les differents pays.

Toujours dans le mem N'ordre d'idée, au point de vue du tourisme, les autorités Ougandaise je pense, je ne pense pas que c'était l'autorite du Kenya, avait fait quelque chose d'excellent, c'était ce document rediger en Anglais et en Kiswahili, disant "Welcome to all our friends visitor" avec quelques mots de bien venu pour le visiteur, et également c'était une sorte de carte d'identité du touristes, quelques mots destiné a l'habitant du lieu. Lorsque le visiteur étranger se trouverait en difficultés, ça peut arriver, il a une panne de voiture, il montre le texte écrit en Kiswahili a quelqu'un qui est dans le lieu, et il est considéré comme quelqu'un de priviligié, on l'aide, on le dépanne comme en general nous sommes encore au stade actuellement de Paris, tout tourisme étranger, toute a l'heure nous parlerons du tourisme local.

DR. VERSCUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

Mais pour des raisons administratives je n'osais pas y atterrir, me disant qu'il y aurait énormément de difficulté avec les autorités local et inversement les Ougandais pourraient parfaitement se demander si en arrivant au Congo ils ne risqueraient pas d'avoir certaines difficultés administratives. Bien sûr, il y a une voie légale qui consiste à demander l'accord au service aéronautique du pays intéressé qui contacte le service aéronautique du pays voisins, mais c'est une procédure qui demande des mois. J'attends beaucoup d'importance à cette matière et pourtant bien sûr, que les autorités supérieures soient d'accord, j'estime que nous pourrions parfaitement envisager, mais je le répète il faudrait pour cela l'accord à un niveau supérieur, que l'avion des parcs nationaux du Congo puissent occasionnellement survoler le parc National des Volcans.

Ce que nous avons d'ailleurs fait récemment mais en restant en limite et pourquoi pas le parc National de la Kagera. Mais je pense cette facilité, des démarches pour les petits porteurs est quelques choses d'absolument capital. Le même problème se pose également en ce qui concerne la révision des avions.

Pour vous donnez un exemple - beaucoup de nos petits avions sont des Cessnas, or Cessnas n'est malheureusement pas représentés dans la République Démocratique du Congo, pour le moment ils en auront une installation tout prochainement, et nous sommes obligé d'aller à Nairobi; au Kenya. Et c'est toujours une oeuvre vraisemblable complication pour être autorisé d'arriver au Kenya, et je ne ferais que pour mémoire rappel de la mésaventure qui est arrivé à un des pilotes de la présidence de Kinshasa, il y a quelques temps, qui a été contraint d'atterrir à Kampala et qui pour le moins a eu de très grosses difficultés et le problème est encore en cours et j'espère que finalement il pourra se débarrasser.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

L'etranger dans la jeune majorité des cas ne connaît pas la langue normal, si il peu montefe a l'habitant du lieu lorsqu'il est en panne, ou lire quelques mots en Kiswahili "je suis un touriste, aidez moi, ce serait une excellente chose, mais je ne me souviens plus si c'etait le Kenya ou l'Ouganda qui avait fait un dépliant de ce genre qui a mon sens est une excellente chose".

Nous devons également avoir une collaboration mais ca c'est au niveau scientifique pour le comptage des animaux. Le sensus qui seront effectués au cours du mois prochain, pas tellement des hippopotames qui sont relativement sédentaire mais des éléphants et d'autres animaux devrait être fait en collaboration par les deux pays.

Je reprends également des éléments que j'ai trouvé dans l'ordre du jour de la conférence qui n'a pas eu lieu parce que ça n'arrangerait pas certains participants, il y a deux ou trois mois.

Les échanges de livres de publications. Puisque nous sommes en fait complémentaire, je trouverai tout à fait normal que dans notre publicité à l'étranger nous n'hésitions pas chacun d'entre nous à faire un petit peu de la publicité pour les pays voisins. Nous allons rédiger nous même un guide pour le Parc National Albert c'est en cour de rédaction, et bien je trouverai tout à fait normal qu'on mise la dedans "profiter de votre déplacement au Congo pour voir les Parcs de l'Ouganda", pour voir les parcs du Ruanda, et inversement il serait excellent si dans les documents oubliés par l'Ouganda ou par le Ruanda, on parle des réserves naturelles des pays voisins. Une autre matière encore, toujours reprise à un ordre du jour une conférence antérieure, est l'échange de statistique. Et enfin une matière à laquelle personnellement j'attache beaucoup d'importance est le problèmes des petits avions.

Il est pratiquement impossible actuellement de gérer des parcs nationaux sans avoir des avions. Vous en avez en Ouganda, des avions appartenant aux parcs et des avions appartenant à la Nuffield Unit. Au parc National Albert nous avons également deux et peut être, nous l'espérons bientôt plus d'avions, peut-être nous en aurons trois l'année prochaine. Il serait important que nous ayons non seulement une coopération pour le comptage mais des droits faciles d'atterrissage. Combien de fois me suis-je dit que ce serait facile de pouvoir atterrir à Mweya, alors qu'en fait juste à la frontière, c'était quoi: 15 ou 20 Kilomètres de Mweya, que je voyais à distance la plaine.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD FRON TAPE NO 17)

J'ai lu un niveau fort élevé. Donc c'était toutes des idées qui me sont venu en tête en lisant divers rapports, peut être Monsieur Le Président, certain des éléments pourront être entretenu. Je vous remercie.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Docteur Verschuren.

Les remarques que vous avez formulé a propos des assurances et des locations de voitures sont bien sur des problèmes qui se rapportent à la promotion commune et j'espere qu'on pourrait en discuter demain dans le context plus general du tourisme.

Je crois que cet après midi nous devrions essayer de nous limiter aux problèmes immédiats de nos parcs voisins adjacents et, bien sur, ce serait très utile si l'on pouvait organiser des voyages d'Ouganda, Ruanda et au Congo pour visiter chacun de nos parcs nationaux, mais nous devrions essayer de nous concentrer de moins cet apres midi sur des problèmes pressants, immédiats, concernant les limites. Vous avez raison, bien sur, en soulevant ces problèmes d'ordre plus general et que l'on doit tenir compte de ses problèmes, mais selon moi notre temps est très limité et je crois que nous devrions d'abord examiner les problèmes qui ne devraient pas atteindre un niveau trop élevé, problèmes dont nous pouvons nous occuper et qui se trouvent à notre seuil.

Maintenant vous seriez intéressé de savoir que le Kiswahili parle au Congo et différent de celui qui est parle en Ouganda, mais nos frères du Kenya semblent être étonné en entendant notre Swahili parcequ'il est différent du swahili qui est parlé le long de leur cote. Donc il y a des différences également en Afrique de l'Est.

Je crois que nous pourrions peut-être demander s'il y a d'autres commentaires à ajouter ou d'autres problèmes à ajouter sur la liste que j'ai dressé au debut et s'il n'y en a pas, nous pourrions essayer d'établir des recommandations pour savoir comment on pourrait résoudre ces problèmes. La délégation Ruandaise y a t'il des commentaires additiones a la liste qui a été faite? Monsieur Le Président, Merci.

Mr. HABİYAMBERE (UN DELEGUE DU RWANDA)

Je crois que des problèmes qui ont été soulevés personnellement je n'ai rien à ajouter parce que je trouve que tous ces problèmes une fois résolus, quand même les grands problèmes qui se posent actuellement entre nos pays, est la santé des pays, iraient bien. Merci.

LE PRESIDENT: Je crois, Messieurs, que, en ce qui concerne les problèmes qui nous occupent, il serait bon d'en revenir aux résolutions définitives qui furent établies à la conférence de Goma. Nous ne voulons pas rédiger les mêmes résolutions, bien sûr, et se réunir d'ici deux ans pour célébrer la même conférence et cette fois à Ruanda. Et nous devrions être à même de pouvoir dire qu'une action a pu être tirée des résolutions qui ont été rédigées. Il est clair, au fond, que ce que nous devons réaliser ici c'est que nous devons nous rendre compte que les consultations régulières sont indispensables. Tous ceci, bien sûr, est facile à rédiger tant que résolutions que nous allons nous réunir, que nous devrions nous réunir tous les six mois ou seulement tous les ans, quelque soit le délai encouru, mais il n'y a pas de méthode par laquelle ces réunions peuvent être organisées. Aussi j'aimerais suggérer en tant que représentant de l'Ouganda que ici nous devrions décider ici - même, quels sont les personnes qui devraient se réunir pour résoudre ces problèmes et quand. De cette façon nous pouvons terminer cette conférence en sachant pertinemment qu'à tel date - d'ici quelques mois - tels personnes se réuniront pour voir jusqu'où on a pu aller dans la solution des problèmes qui devront être traités à un niveau très élevé. Quelle est l'opinion de la République Démocratique du Congo et du Ruanda à propos de cette proposition?

DR. CURRYLINDAHL (UNESCO)

Merci Monsieur Le Président. Vous avez dit que vous pensiez que les résolutions - les recommandations de la conférence de Goma ne devraient pas être répétées au cours de cette conférence. En tant que principe, je crois qu'il serait utile de répéter ces résolutions et la raison pour laquelle je suggère ceci c'est que de nombreuses résolutions à la conférence de Goma n'ont pas été mises en pratique et cet effet est dû au fait que l'Ouganda n'était pas présent à cette conférence.

Dr. CURRYLINDAHL CONTD.

Maintenant que les trois pays sont présents au sein de cette conférence je crois qu'il serait très utile si certaines des résolutions de la conférence de Goma soient supportées maintenant par les trois pays ensemble et c'est pour cela qu'on devrait les répéter parce que ce serait une approbation de la part de l'Ouganda pour démontrer^{re} qu'ils sont d'accord avec ces résolutions.

LE PRESIDENT: Je suis désolé Monsieur Currylindahl.

Je crois qu'il y a eu un léger mal entendu ici. J'ai dit que nous devrions en revenir aux résolutions de la conférence de Goma.

Nous devrions les examiner à nouveau, parce que comme cette conférence se déroule, il est bien clair que les résolutions établies à Goma peuvent s'appliquer en 1971 comme elles ont pu s'appliquer en 1967 et ce serait sage d'en revenir aux résolutions originales.

C'est ce que j'ai demandé aux membres de cette réunion, cette assemblée, parce que nous ne devrions pas nous trouver dans une situation qui consisterait à rédiger les mêmes résolutions qui ne seraient pas suivies par une mise en pratique. Je sais que ceci est dû en partie au fait que l'Ouganda ne participait pas à la conférence et ceci pour des raisons hors de son pouvoir. Et maintenant que nous sommes tous réunis dans cette assemblée, sur certains aspects nous pouvons certainement faire les arrangements pour les réunions futures sans demander l'avis des échelons supérieurs.

Mais il y a des choses bien sûr qui remontent d'un niveau supérieur au notre.

UN DELEGUE DU CONGO: Merci Monsieur Le Président:

Vous venez de poser une question que vous demandiez à la délégation congolaise ou à la délégation rouandaise de savoir qui sont ceux qui doivent se réunir régulièrement. Moi je pense que la réunion la plus importante est celle-ci: Parce que cette réunion la, présente, comporte, tous les éléments, tous les spécialistes sont là, et cette réunion, comme la précédente réunion aussi de Goma, qui doit élaborer des résolutions. Après la réunion il appartient à chaque délégation de soumettre ces résolutions à son Gouvernement pour que nos trois Gouvernements respectifs puissent ratifier les résolutions que nous aurons à prendre et une fois que les résolutions sont ratifiées par nos Gouvernements respectifs, les autres réunions annuelles au une fois par an, je crois de mon avis ça serait des réunions du niveau purement technique et

UN DELEGUE DU CONGO CONTD.

administrative, c'est a dire entre les conservateurs des parcs nationaux si il y a des petits (repins) ils se reunissent pour mettre ca entre temps ils ont deja un document de base, donc les resolutions qui ont ete ratifie par les Gouvernements et ces gens qui travaillent administrativement c'est a dire, ils se soumettent alors aux ordres de leurs Gouvernements qui ont reconnu - ca serait un espece de catechisme pour eux, parceque pour le moment tant que toutes ces resolutions n'ont pas encore ete ratifie par leurs Gouvernements ils sont difficiles a mettre ca en execution. Je pense que des reunions annuelles, une ou deux fois par an que vous demandez, ca serait dans le cadre des executants, c'est a dire des consultations comme il y a un des articles de la resolution de Goma, qui recommande ces consultations entre nos conservateurs des parcs nationaux et je pense que c'est mon petit point de vue, Monsieur Le President et je vous remercie.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup. Alors en ce qui concerne la collaboration et la coordination vous ramenez ceci a trois chemins, trois moyens de cooperation. Il y a au niveau des directeurs de parcs, au niveau superieur, il y a le niveau des gardiens de parcs et ensuite le niveau au point de vue de la recherche dans les parcs qui couvre, bien sur, la recherche et la gestion dans le parc. Bien sur, des problemes, tels que la coordination des forces de l'ordres le long des frontieres des parcs nationaux, on peut dire que ceci devrait etre ratifier. Nous devons tous tomber d'accord sur ce point, mais ceci pourrait etre organiser au fond demain sans que demain personne ne traverse les limites internationales. Ceci pourrait etre etabli par les chefs gardiens du cote Ougandais et du cote Congolais, disant simplement - nous allons aller vers la zone aujourd'hui; est-ce que vous pourriez vous occuper de la zone de votre cote de la riviere Ishasha? Ainsi nous pourrions avoir une service de surveillance combinee. Mais je crois, cependant, qu'il y a un certain point sur lequel nous pouvons tombe d'accord sans qu'il n'y est d'etude detaillee ou sans qu'il n'y est de consultations au niveau Gouvernemental. Aussi je voudrais avoir votre avis a ce sujet lorsque nous en venons aux resolutions prenant par exemple la resolution numero 1: consultations regulieres au moins deux fois par an entre les conservateurs et les chefs des parcs nationaux. Tout ceci devrait etre supporter en disant que-nous membres de la conferences, nous sommes d'accord sur ce point, et que nous pensons qu'en janvier 1972 une reunion devrait se tenir dans n'importe

LE PRESIDENT CONTD:

quelle zone entre ces trois chefs. Aussi nous aurions une date fixée déjà, nous aurions un objectif à poursuivre. Et une décision à savoir si ceci doit être remis à un niveau supérieur, ceci sera fait mais toujours en tenant compte de la date que nous aurions fixée ici pour avoir quelque chose de plus concret, plutôt que simplement une résolution qui était faite il y a quatre ans. Est-ce que je pourrais avoir des commentaires de la part des autres délégués sur ce point?

UN DELEGUE DU CONGO: Monsieur Le Président:-

Je suis d'accord avec vous dans certains points de vue, c'est à dire que vous parlez des gardiens des conservateurs, de toutes ces corps qui sont installés dans nos parcs, mais il y a quand même un chef; moi je pense que dans l'ensemble, dans l'administration d'un parc il y a un chef de qui tous les autres dépendent et c'est ce chef là qui donne les rapports à son Gouvernement.

Si dans une résolution nous demandons par exemple la concertation du directeur des parcs nationaux; cela ne veut pas dire que tous les petits gardiens les subordonnés vont se réunir aussi mais non; ce sont les chefs qui se réunissent et ce sont les chefs qui prennent des résolutions et ce sont les chefs qui font appliquer les résolutions.

LE PRESIDENT: Honorables Délégués, j'aimerais saisir l'occasion maintenant de souhaiter la bienvenue au Monsieur Le Ministre Kasonga de Ruanda qui est arrivé par avion ce matin. Nous sommes très heureux de voir qu'un Ministre est présent au cours de nos réunions et en tant que président de cette réunion j'aimerais souhaiter un bienvenue à son Excellence le Ministre, non seulement à cette conférence mais aussi en Ouganda.

Monsieur Le Ministre si vous me le permettez, si je peux vous aider cet après midi, nous sommes entraînés de discuter des problèmes auxquels nous faisons face dans les parcs limitrophes et adjacents du Ruanda du Congo et de l'Ouganda. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il existe un nombre des problèmes qui sont survenus à cause des limites internationales, mais nous pensons qu'il y a une façon de coopérer et de coordonner nos activités dans nos divers parcs nationaux et ceci à notre avantage mutuel.

LE PRESIDENT CONTD.

Et maintenant nous sommes entrain de discuter ou essayer d'identifier quels sont ces problemes en essayant, bien sur, de trouver un nombre de possibilites pour s'assurer que nous obtiendrons cette coordination et cette collaboration que nous cherchons. L'honorable Delegue de la Republique Democratique du Congo parlait lorsque vous avez penetre dans la salle et je pourrai peut-etre vous demander d'avoir l'amabilite de repeter ce que vous aviez dit. Merci.

LE DELEGUE DU CONGO: Avec plaisir Monsieur Le President:

Donc je disais ceci: Que les reunions annuelles que nous demandons, ce ne sont pas des reunions pour chaque fois constituer des resolutions, ce sont des reunions de concentrations entre les responsables executants. Maintenant la reunion actuelle est une reunion d'un degre deja plus haut et je veux repeter ce que j'ai dis precedemment, nous esperons que apres cette reunion les resolutions que nous aurons a soumettre a notre Gouvernement respectives seront ratifiee et ca serait alors reglement des bases pour nos directeurs des parcs nationaux. Je peux en meme temps, pour illustrer mon expose me servir de l'exemple que le Delegue du Ruanda avait donne au sujet des braconniers qu'ils arretent frequemment. Quest-ce qu'ils en font? Ils ont un systeme de remettre ces braconniers aux autorites du pays d'origines et comment pourront-ils les remettre, si il n'y a pas une collaboration, une concentrations entre les autorites d'origine de ces braconniers? Qui sont ces autorites? Est-ce le Directeur des parcs nationaux de ces pays? Si il y en a? Et s'agit-il des Commissaires de Polices? ou des Commissaires de Districtes? OR dans le cas qui nous concerne, les trois pays, dont nous faisons parti de cette conference, nous sommes tous tributaires des parcs nationaux. Alors, et dans toutes ces frontieres ou nous nous plaignons des braconniers, nous avons des Directeurs des parcs nationaux. Si il y avait une collaboration dans ces sens, meme dans notre camp, quand on arrete quelqu'un, on le considere d'une violation du territoire et de toutes sortes d'articles qui sont techniques dans les domaines du parc que moi je ne connais pas tout a fait; mais il serait quand meme mieux d'informer les Directeurs des parcs oppose pour lui dire que nous venons d'arreter ici deux, trois, quatre, cinq, etc, de sujets de votre pays, et nous allons les traduire en prison. Et ce Directeur et alors a mesure d'informer son Gouvernement, au lieu que ca arrive

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Assez frequemment, entre notre conservateur de Muchavanga au pied du Ruwenzori et le conservateur du parc National de Queen Elizabeth. Nouvelle région plus au Nord, ou des problèmes se posent, encore qu'il n'y est aucun caractère dramatique actuellement, c'est dans la région du Ruwenzori.

Monsieur le Chef de la Délégation Congolaise, a fait remarquer à juste titre hier, que, si du côté Congolais la protection était complète, à l'exception d'une petite Zone sur la haute l'oume, c'est bien très technique, du côté Ougandais le Ruwenzori n'est malheureusement pas inclus à l'intérieur d'une réserve naturelle et qu'il y avait masse de grandes exploitations minières. Nous espérons ardemment que les autorités Ougandaise pourront créer plus qu'une réserve forestière sur les flancs de Ruwenzori. Il n'y a pas du moins à ma connaissance, de problèmes très dramatiques de braconnage à haute altitude. Les gens de la région ne montent pas au delà de 3000 metres, approximativement 10.000 pieds. Ce qui serait intéressant, ça a été soulevé par un des érateurs d'hier, c'est qu'il y est possibilité pour les alpinistes de passer d'un versant à l'autre. Nous avons un certain nombre de gites en territoire Congolais, au départ de Butuanga, où la montagne est beaucoup plus escarpée qu'en territoire Ougandais. Nous pouvons atteindre pratiquement les hauts sommets et en théorie nous pourrions redescendre par la vallée, par exemple la vallée de la Bobuku? ou je pense que du côté Ougandais il n'y a pas mal de gites. Bien sûr il s'agirait d'alpiniste à proprement parler et nous avons le Club Alpin Italien qui vont organiser la saison sèche prochaine, une grande mission, qui nous a déjà demandé les possibilités qui auraient de redescendre par l'Ouganda. En fait, il y aurait moyen de monter par la partie gauche du Ruwenzori, donc la partie Ouest, redescendre par l'Ouganda et éventuellement redescendre par le Nord qui est une région absolument splendide. La jonction à ma connaissance n'a été faite que deux ou trois fois, même, deux fois, je pense, la jonction Sud/Nord du Ruwenzori; je l'ai faite moi même il y a une dizaine d'années, est absolument sensationnelle, il y a une curiosité touristique qui à la limite n'aurait rien à envier à certaines montagnes en Asie Centrale ou en Amérique Centrale. Il y a d'ailleurs, en territoire Congolais, pas mal de première ascension à réaliser à des plus de 4500 metres d'altitude.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Il y a beaucoup de zones sur le Ruwenzori ou en faites, personne n'a encore jamais été, donc il y a un attrait touristique absolument évident. Je vais terminer en parlant de la région extrême Nord, la ou vous voyez tout à fait au dessus à droite, le vert foncé au parc National Albert. Il y est également une petite zone commune entre le parc Albert et l'Ouganda, c'est la région dites des Watalingas et des Baniaris, ou nous sommes régulièrement envahi par des braconniers en provenance de l'Ouganda, qui viennent détruire des Crocodiles. Le Semliki en oval des chutes, les chutes se trouvent Grossomodo, a la limite du jaune audessus du vert. Les crocodiles étaient extrêmement nombreux il y a quelques années, les crocodiles étaient extrêmement abondent dans le delta de la Semliki, ils sont devenus beaucoup moins fréquent. En faite le crocodile se defend beaucoup moins bien que l'hippopotame, quoique c'est d'ailleurs le cas aussi au Murchison Falls. Toujours est-il que nous voudrions stopper cette invasion permanente de population dans l'extrême Nord du parc. Nous venons d'installer un camp tout a fait au Nord, près du confluent de la rivière Poubpu et de la rivière Semliki, nous avons été contraint pour diverses raisons, d'arrêter toutes surveillances dans ce secteur pendant quatre cinq années, et nous voudrions qu'il soit intacte également. Des problèmes se posent également plus au Nord, le long de la Semliki, qui la frontiere. Du côté Ouganda vous avez vers le Lac Albert en territoire Ougandais, il y a énormement de Kob, d'éléphants, en territoire Congolais je pense que la densité de population est beaucoup plus faible, mais il y a indiscutablement du braconnage des deux côtés de la rivière. Il se peut que nous arrivions un jour à établir une sorte de réserve en territoire Congolais, nous devons encore prospecter ce secteur qui est d'ailleurs pas mal, pour faire, du braconnage, mais la également un problème se voudra. Evidement ici nous aurions du idéalement avoir à cette conférence des représentants du Soudan, car beaucoup de problèmes se posent entre les parcs Nationaux du Congo, d'une part, le territoire Soudanais de l'autre, au parc de la Garamba et en ce qui concerne les autorités Ougandaise, la situation est comparable pour le Kidepo National Parc. Malheureusement, certaines régions dans l'intérieur Soudanais, fait actuel, il est difficile de demander aux autorités Soudanaise de prendre des mesures pratiques dans ces régions du Sud du pays.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Je souhaiterais néanmoins, que si dans un ans, deux ans, trois ans je n'en sais rien, mais lorsque il y aura une répétition de la conférence actuelle, on songe à inviter des délégués Soudanais, en espérant qu'à ce moment les Autorités de Khartoum auraient des possibilités pratiques d'agir le long des frontières Congolaise et des frontières de l'Ouganda.

J'étais très long, je m'en excuse mais je pense qu'il fallait faire le point. Peut-être certains de mes collaborateurs de la délégation Congolaise pourrait ajouter quelques mots. Je vais demandé à Monsieur Munyaga de bien vouloir me décrire rapidement ce qui se passe le long de la rivière Ishasha. Il était témoin à de nombreuses reprises d'invasion des braconniers. Je pense qu'il est bon il vous décrit concrètement comment ça se passe, parcequ'il à mené plusieurs opérations "Anti poaching" et après lui je demanderais à Monsieur Bakinahe qui est actuellement à la Ruindineki, à travailler pendant nombreux années dans le Nord du parc, de nous décrire en deux ou trois minutes ce qui se passe sur le long de la rivière de Lubilia. Je passe donc la parole à Monsieur Munyaga, actuellement conservateur du secteur Sud du Parc National Albert, mais qui était pendant neufs ans à la Ruindi. Monsieur Munyaga, Conservateur Principal.

MONSIEUR. MUNYAGA (LE DELEGUE DU CONGO): Monsieur Le Président:-

Comme Docteur Verschuren vient de détailler, je ne fais que confirmer ces détails, c'est à dire a parti de l'accession du Congo a l'indépendance nous avons trouvé beaucoup des difficultés avec des braconnages du côté de l'Ouganda, de la provenance du côté des Bakigas. Il y a eu d'ailleurs à ma présence moi même dans le mois de Novembre, ou je faisais la partie de la patrouille, il y a un garde qui à perdu sa vie. Alors ce que je vous demande c'est confirme ce que le Directeur Général, Dr. Verschuren de vous donner les détails nécessaires.

MONSIEUR. BAKINAHE (LE DELEGUE DU CONGO): Monsieur Le Président:-

Le problème des braconnages dans la basse Lubilia se pose depuis longtemps, c'est à dire qu'il y a des villages. Il y a une village de pêcheurs, qui c'est installé à Kayanza, près du Parc de Queen Elizabeth. Alors, ces pêcheurs de Kayanza, ils traversent le lac,

MONSIEUR BAKINAHE (LE DELEGUE CONTD).

ils traversent la Lubilia, soit ils font la pêche illégalement sur les autres territoire Congolais soit ils montent sur terre faire du braconnage. Et encore, et qui que ceux de la pêche, qui aient des contacts, des échanges entre les populations du Congo dans les montagnes de Brovi, qui descendent également sur les eaux du lac et puis ils traversent vers Kayanja et parfois ça créer un peu de difficultés entre les deux populations de Kayanja et la population de Brovi. Donc, il est absolument capital à ce que cette partie, en faite, la population qui est installée dans cette petite pecherie de Kayanza, puisse absolument rester de leur côté. Ainsi c'est une voie à hésiter, et normal, comme on l'a déjà enregistré, surtout du côté de Kasimvo. Vous avez déjà entendu parler des pertes de vie humaines.

LE PRESIDENT: J'aimerais féliciter la délégation Congolaise pour l'exposé très clair de l'identification des problèmes qui surgissent dans leurs parcs; surtout les problèmes qui surgissent aux frontières et qui sont communs pour nos trois pays. S'il y a quelques délégués ou un observateur qui veut poser des questions non pas tellement concernant les problèmes qui ont été exprimé, mais uniquement pour des éclaircissements parceque lorsque nous avons entendu les problèmes exposés de chaque côté, on pourra discuter de ces problèmes de façon générale. Donc s'il y a des questions qui portent sur des détails supplémentaires ou des éclaircissements de la part des délégués.

Est-ce qu'on pourrait poser ces questions maintenant?

MONSIEUR. BWAMI (UN DELEGUE DE L'UGANDA):

En ce qui concerne les problèmes de braconnage ou de passage frontières, comme je l'ai entendu, j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur les périodes, à savoir si le braconnage s'est fait récemment ou aussi s'il était fait, s'il y a plus longtemps. Ceci pourra nous donner un bon point de départ pour trouver une solution au problème du braconnage.

LE DELEGUE DU CONGO:

Je vous remercie, Monsieur Le Conservateur du Parc Queen Elizabeth, de sa question. Et je reponds rapidement.

Les cas principaux de braconnage ont été enregistré je l'avoue, il y a quelques années, mais néanmoins, ils existent à l'état endémique. Des Bakigas ont encore traverse la riviere Ishasha en juillet dernier, a proximite immediate de notre camp de Lulimbi, plusieurs hommes ont passe la riviere, et je pense même que l'un d'entre eux a du être atteint par une cartouche au moment ou il penetrait en territoire Congolais, donc ceci est extremement recent. Actuellement, a cause de la grosse unite qui se trouve la, nous n'avons plus de passage de braconnier. Néanmoins, plus haut que l'Ishasha c'est à dire dans notre secteur Didonia Mirima; notre secteur de Didonia Mirima, (regardez sur la carte, c'est au mot Edouard, prenez environ 12 centimetre au Sud du .D. dans la partie blanche) nous avons des Ougandais qui viennent toujours, des Bakigas, qui traversent; non plus cette fois le Parc Queen Elizabeth qui n'en existe pas, mais traverse la partie extrême Nord de la montagne et penetrent en territoire Congolais. Il y a eu très recemment, je pense, deux ou trois braconniers qui ont été abattu, je vais demander a Monsieur Bakinahe de me confirmer ces details et qui c'est donc passé a Niamirima et à quelle moment cela a eu lieu. Monsieur. Bakinahe s'il vous plait.

MONSIEUR BAKINAHE (LE DELEGUE DU CONGO): Monsieur Le Président:-

Il est très juste et exacte, les braconniers descendant donc en provenance de l'Ouganda, descendant du Zone de Chanzerwa et Niamirima se sont heurtes contre nos policiers, nos gardes en patrouille, et ses policiers en voulant les apprehender, les braconniers ont voulu riposter. En ripostant naturellement il y a eu de coups d'echanges de cartouche. Il y a eu des victimes que nous devons deplorer, le faite, moi meme je l'ai vecu et les gardes (the rangers) du Congo qui etaient la, ils sont venus me rapporter après, moi meme je me suis rendu sur le lieu j'ai le faite. Donc c'est absolument capital a ce qu'on puisse revoir toutes ses questions, a ce qu'on puisse determiner et intervenir aupres des autorites interessant; des autorites concerne. Pour que cette infiltration, pour que, ce passage, ces entrées massives, puissent cesser. Si non le faite est exacte et vraie nous le vivons très regulierement. Je vous remercie.

LE PRESIDENT: Merci Messieurs pour cette reponse.

Y a t'il encore d'autres questions spécifiques de la part des délégués ou des observateurs?

UN OBSERVATEUR POUR L'UGANDA: Je ne sais pas si c'est le moment opportun pour moi de parler. Je suis un observateur du Club Alpin d'Ouganda, et je ne sais pas si les délégués Congolaises se sont rendu compte des problèmes sur le flanc oriental des Montagnes de la Lune. Il y a des fortes chutes de pluie, mais je ne sais pas si les attrait touristiques sur le flanc oriental des Montagnes de la Lune est tellement important. Je crois que c'est seulement le faite alpinistes un peu fou qui escalade ces montagnes et nous aimerions ici avoir des routes d'accès pour les alpinistes qui passent la frontière d'Ouganda vers le Congo. Pour les refuges des glaciers nous n'avons pas eu les fonds jusqu'a présent pour developper les terrains dans ces hauteurs, et il n'ny a pas de chemins qui vont de la frontière aux refuges des glaciers. Nous avons construi un nouveau refuge a Kitindara mais nos revenus d'alpinisme sont assez bas et nous n'avons pas un nom assez conséquent d'amateurs, et les alpinistes sont les seuls personnes qui franchement escaladent les Montagnes de la Lune parceque c'est très humide et pendant les périodes seches, ce n'est vraiment pas un plaisir pour la plupart des personnes. Ce n'est pas comme au Kilimanjaro ou au Kenya ou l'on peut se promener dans des zones agreables. Ici il n'y a pas de comforts. Merci.

LE PRESIDENT: merci beaucoup dit le President:

Je crois que ceci se place surtout au point de vue ecologique. Je ne sais pas si la délégation Congolaise serait de même avis mais je crois qu'il y a un besoin d'assurer un controle très stricte sur le nombre de visiteurs qui parviennent aux hauteurs des montagnes a cause de la nature assez fragile de la flore, sur les hauteurs. Je ne sais pas si vous êtes d'accord Monsieur Verschuren sur ce point?

LE DELEGUE D U CONGO: Je crois en faite que les dégats qui pourraient être cause par les toutistes sur les flancs de la montagne serait relativement negligeeable. A mon sens, la Zone parcourue par les touristes a haute altitude ne présente pas:-

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

(1) Ni même peut-être un demi pour cent de la totalité du massif du Ruwenzori. Nous avons cependant prévu cette situation, c'est la raison pour laquelle des 1950, nos gîtes au départ de Moutwanga, Moutwanga est à mille deux cent mètres, nous avons un gîte à deux mille deux, un autre gîte à trois mille deux, un autre gîte à quatre mille deux, et un dernier à quatre mille cinq. Nos gîtes est un petit peu sembler assez amusant, sont équipés d'un feu, ne riez pas-a mazout. Ceci pour ne pas abimer la végétation aux environs, mais je crois que cela (je ne sais pas si on sait traduire ça en Anglais) est plus catholique que le Pape:- Merci.

LE PRESIDENT: Merci dit le Président: Je vais donner la parole maintenant à la délégation Ruandaise pour ajouter quelques mots sur ce qui ont été dit hier après-midi sur les parcs nationaux, éclairant ici les problèmes qu'il desire ainsi

LE DELEGUE DU RUANDA: Je remercie tout d'abord Le Président de l'Assemblée et m'excuse auprès des honorables délégués, de la part de mon collègue qui n'a pas pu assister à cette réunion de ce matin à cause de sa santé.

En ce qui concerne les problèmes, dans les parcs nationaux du Ruanda, il y a plusieurs. Le Ruanda possède des parcs nationaux. Le Parc National de la Kagera étendu sur une superficie de 250.000 hectares. Ce parc national de la Kagera est caractérisé surtout par l'abondance des Zébrés, des Antilopes et des beaux buffles. Quand à ce problème, le plus particulier, nous avons un handicap pour les problèmes ci après. A savoir:- le feu de brousse, le braconnage, le personnel, les difficultés personnel qualifié l'équipement approprié, l'insuffisances des pistes et la corrosion. Tout ce qui concerne le feu de brousses: Le feu de brousse dans le parc National de la Kagera, a été tout le temps un handicap, pour plusieurs raisons, puis après: Le trouble des animaux: Les animaux ont plusieurs fois souffert de la faim après le passage de celui ci et sans oublier que le feu de brousse quelques fois, détruisait la flore du parc.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD:

A notre avis, ne pouvant pas supprimer le feu dans les parcs nationaux. Nous estimons quand même que le feu de réhabilitation est nécessaire pour la destruction de certains parasites nuisibles aux gibiers et pour l'amélioration du pâturage très nécessaire pour le gibier, enfin qu'ils aient des herbes fraîches.

Il existe d'autres problèmes, le problème de braconnage, qui menace la vie des animaux vivant dans le parc. Au parc National de la Kagera, des braconniers de plusieurs origines sont un fléau de ces lieux. Ils viennent souvent soit de l'Ouganda, soit de la Tanzanie, de Bayambos et du Ruanda même. Ceci est un sujet très crucial sur lequel la délégation Ruandaise aimerait voir l'Assemblée s'étendre, en suggérant des solutions appropriées, qui certainement ont été éprouvées dans leurs parcs Nationaux.

D'autres problèmes qui se posent dans nos parcs nationaux, ce sont les problèmes du personnel qualifié. Ceci s'oppose dans ce sens que il y a quelques fois le manque du personnel qualifié dans tous les domaines du parc. Par exemple les guides touristique et les guides pour les chasseurs.

23.9.71.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD.

Un autre problème qui se pose à notre pays contrairement à certains pays, dis-je, en équipement, véhicules, avions, des bateaux, des petits canots, les véhicules à nombres suffisants, le Ruanda en disposait d'eux. Si le Ruanda en disposait d'eux ça nous faciliterait certainement beaucoup de problèmes, le problème de l'opérage des braconniers et la facilité et rapidité de déplacement dans le parc pour le contrôle du parc.

Un autre problème qui se pose dans le parc de la Kagera c'est le problème eucologique, les études de celle-ci ont été entreprises, mais les études approfondies ont été faites par deux eucologistes Monsieur Spinach un Anglais, qui a travaillé dans presque tous les parcs.

Monsieur et Madame Enfor, tous les deux Belges de l'Université de Liege, leurs travaux ont été terminés mais jusqu'à présent nous attendons leur rapports définitives.

Un problème qu'on ne peut pas omettre, c'est le problème de logement. Jusqu'à présent nous disposons un seul; que certains parmi vous connaissent bien, c'est le Guest House de Dobabiro qui est dans le parc National de la Kagera. Ce qui vient d'être exposé, regarde le parc National de la Kagera. Des problèmes relatives au parc National des Volcans. Nos plus grandes problèmes de la conservation de la nature dans ce parc, se posent, car il a subi des dégâts importants, ces admirables forêts de montagnes, ces flores, sub-alpines et alpines sont déjà partiellement anéanti par les pasteurs, accompagnés par les braconniers qui massacrent tous. Le Gouvernement de la République Ruandaise, prévoit des mesures sérieuses et appropriées, pour la préservation de cette admirable patrimoine. Le potentiel scientifique et touristique du parc National des Volcans était sans égal, comment d'ailleurs l'a suggéré l'honorable délégué de la République du Congo Kinshasa. Le Ruanda dont le taux de l'abaissement est plus bas de toute l'Afrique, se donne pour devoir de préserver ces dernières Zones forestières, nous connaissons quelques fois des années d'une aride dramatique et les forêts de la réserve nous sont essentiellement pour la régularisation des conditions climatiques et on maintient des sources d'anones, raison plus d'attacher une importance capitale à l'afforestation, de ce parc

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD:

L

si intéressant, en prenant des mesures qui s'imposent pour les uns de nos problèmes relatives aux braconnages, aux pasteurs, qui sont obstacles à la vie normale des animaux de ce parc. Et si nos frères de la République Démocratique du Congo Kinshasa, n'ont pas à s'inquiéter pour ce qui concerne le braconnage et les pasteurs qui avaient l'habitude de s'introduire clandestinement dans le parc National Albert, pour y paître leurs troupeaux. Les mesures sont prises par mon Gouvernement, mesures qui sont remises en exerçant, bientôt on verra une solution à ce problème. Jusqu'à ce jour les mesures appliquées pour les pasteurs et les braconniers dans ce parc, mais plus particulièrement les pasteurs, parce que ce sont eux qui font beaucoup de dégâts dans le parc National des Volcans, et quelques fois, comme l'a suggéré le délégué du Congo Kinshasa, ils traversent la frontière pour aller paître leurs troupeaux dans le parc de leurs voisins. Les mesures qui s'appliquent jusqu'à ce jour; les braconniers prisent dans le parc des Volcans et d'ailleurs dans tous les parcs Nationaux du Ruanda on les inflige des amendes. Je parle, je précise, ce sont des braconniers d'origine Ruandaise; donc il y avait une taxe pour les braconniers d'une amende qui allait de 3.000 à 5.000 francs Ruandaise, ou à défaut de ceci, le braconnier devait subir une peine de servitude pénale qui s'élevait à 6 mois de prison. Quand à ce qui concerne les braconniers de provenance de l'Ouganda et de la Tanzanie, notre Gouvernement avait pris des mesures que, appelait leur identification et l'établissement du "Pervers" ils étaient acheminés jusqu'à la frontière et remis pour la facilité aux autorités Ougandaise qui se trouvaient à la frontière. Parce que la frontière ils devraient traverser l'Ouganda pour rentrer chez eux, ou pour ceux de la Tanzanie et ceux de l'Ouganda ils étaient déjà dans leurs pays. Seulement la délégation Ruandaise demanderait à la délégation de l'Assemblée ici présente, de lui suggérer des mesures à prendre pour supprimer ce fléau de braconnage dans les parcs Nationaux du Ruanda.

Pour ce qui concerne les braconniers Tanzaniens et Ougandais, dont jusqu'à ce jour, malgré la bonne volonté que nous avons manifesté jusqu'à ce jour, ils ne cessent pas d'arriver, d'envahir nos parcs nationaux.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD.

Quand a ce qui concerne le paturage dans le parc des Volcans et l'introduction clandestine dans le parc Albert par les sortissants Ruandais, la délégation Ruandaise aimerait bien demander aux honorables délégués du Congo Kinshasa de lui suggérer s'ils en savent les mesures qui pourraient être efficace et compléter les mesures prendre par notre Gouvernement pour mettre fin a ce fleau. Merci.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Monsieur Le Délégué:-

J'aimerais poser une question. J'ai pu perdre quelques brèves de votre discours. Lorsque vous parlez de braconniers qui sont remis aux autorités de l'Ouganda, ont ils été remis après selon les procès de la loi Ruandaise, ou bien, ont ils été simplement été remis aux autorités Ougandaises sans aucune autre mesures prise par votre Gouvernement. Je ne sais pas si j'ai bien compris la situation lors: qu'un braconnier Ougandais est pris capture au Ruanda, est-ce que vous vous faites subire d'abord les mesures de votre loi ou est-ce que vous l'envoyez directement en Ouganda?

LE DELEGUE DU RUANDA: Je m'excuse, Monsieur Le Président, j'ai pris le traducteur un peu tard et j'ai pas pu entendre votre mot.

LE PRESIDENT: Voici quelle est ma question. Lorsque les braconniers Ougandais sont capturés au Ruanda vous avez dit que vous les remettiez aux autorités Ougandaises apres avoir pris les mesures adéquats selon la loi du Ruanda, c'est a dire est-ce qu'ils ont du subire les mesures de la loi de votre pays avant de rentrer en Ouganda?

LE DELEGUE DU RUANDA: Jusqu'a ce jour, Monsieur Le Président, les mesures qui ont été prises, plus spécialement pour les braconniers de sortissants de la Tanzanie et de l'Ouganda, notre pays avait pris des mesures de faire être obligatoire preuve d'identification et puis de remettre directement dans le moins de délai à l'autorité des pays intéressé pour que les autorités du pays intéressé puisse prendre des mesures contre leurs personnels.

LE PRESIDENT: Merci Beaucoup. Il y a un problème juridique ici. Si une offense a été commise, il doit être jugée par l'autorité compétente pour juger de cette offense. Dans le cas l'autorité compétente est ce qui a le contrôle de la zone où l'offense a été commise. Donc, il n'y a pas de loi Ougandaise qui puisse juger d'une offense qui a été commise dans un autre pays, et Monsieur Bina a été jugé par le tribunal du district où l'offense a été commise. Aussi en renvoyant les Ougandais ou les Tanzaniens directement dans leurs pays ils retournent sans aucune punition sans aucune amende. Aussi il y a toujours un danger et ils pourraient revenir au Ruanda pour les braconnages parce que ils savent, ils savent pertinemment qu'ils seront simplement refoulés à la frontière sans aucune amende sans aucune punition. C'est un point juridique ici. Les autorités de l'Ouganda ne peuvent prendre aucune mesure contre les braconniers qui ont commis une offense au Ruanda.

LE DELEGUE DU RUANDA: Notre Gouvernement a pris certaines mesures, sachant que dans les pays des ressortissants il y a des mesures et des lois qui punissent les braconniers, donc le Ruanda en remettant les braconniers étrangers aux autorités de leurs pays d'origine, il espérait quand même que ces pays allaient prendre des mesures pour sanctionner leurs ressortissants, donc c'est dans ce sens que notre pays pris l'initiative et la décision de remettre les braconniers aux autorités du pays de leurs origines, car il savait que ils n'allaient quand même pas les laisser partir comme ça.

LE PRESIDENT: Oui mais sans examiner le problème dans de plus détails Ouganda n'a pas le pouvoir de juger un cas concernant une offense qui a été commise au Ruanda. Ceci est la réponse pure et simple. Aussi, si en Ouganda si nous pouvons capturer des braconniers au Congo ils sont jugés par la loi Ougandaise en Ouganda et on espère toujours que la punition à la suite d'une offense empêchera de recommencer telles offenses. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour la délégation Ruandaise concernant l'exposé qui a été fait?

LE DELEGUE DU CONGO: Je remercie Monsieur Le Delege de la République Ruandaise et je me permettrai de faire l'un ou l'autre commentaire.

D'abord au sujet du parc National de la Kagera.

Je souhaiterais savoir si les autorités de la République Ruandaise ont maintenu à l'intérieur du parc National de la Kagera la Zone annexe qui est située essentiellement entre Gabiro, Rougarama et la région de Kakitumba. En fait, dans le parc National de la Kagera, certaines régions extraordinairement intéressantes sont dans la Zone annexe, à côté de cela il y a officiellement dans le parc, des régions qui n'ont plus grande signification. Le Parc National de la Kagera, a 250.000 hectares et je me demande s'il ne serait pas judicieux de décider une fois pour toutes que les Zones très habitées du territoire annexe, au Sud de Gabiro, ne fassent peut-être plus partie du parc. Comme vous le savez, dans un territoire annexe on peut cultiver, mais on peut simplement ne pas chasser. C'était d'ailleurs une exclusivité du parc National de la Kagera. Ceci est une question; une deuxième, car il s'agit essentiellement ici des problèmes de frontières. Je serais heureux de savoir de la part des délégués du Ruanda, si il y a un braconnage intense en provenance de Tanzanie. Car ici se pose non plus un problème Congo/Ouganda/Ruanda/Congo, mais un problème Ruanda/Tanzanie. Je sais que les problèmes des Baniambos, installés dans la Zone lacustre à toujours été extrêmement crucial. Ces Baniambos ont été évacués il y a quelques années je pense, et ce sont installés en territoire Tanzanien. Et je souhaiterais savoir de la part du délégué Ruandais quelle est la situation actuelle des Baniambos?. Avant de me permettre de leur demander la réponse. Je crois qu'il serait peut-être (ceci est un deuxième point) Utile que les sanctions prises dans les différents pays pour les braconnages soit quelques peu uniformiser.

Au Congo, suite à l'ordonnance qui a été prise par le chef de l'état, les pénalités sont extrêmement élevées. Je ne sais pas si la situation est comparable au Ruanda ou en Ouganda. Je vous donne à titre d'exemple ce qui se passe au Congo, ce qui est prévu légalement: quelqu'un tuant dans un parc National un gorille a une servitude pénale de un an à dix ans et une amende de 1.000 Zaires, 1.000 Raires correspond à 2.000 dollars Américains; ce qui revient à 100.000 francs belges; je ne sais pas ce que

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

100.000 francs belges sont actuellement - je crois qu'elle doit faire 100.000 Ruandais également mais ca honnêtement je ne sais pas, je vais d'ailleur - donc que pour un chimpanze la servitude pénale sera de un mois a un an et d'amende sera comparable.

En pratique bien sur, bien souvent les amendes sont moins fortes ne fussent que parceque les personnages sont incapable de payer ce montant; nous sommes obligé de donner des amendes plus faible. Je vais d'ailleur demander a mon collaborateur, Monsieur Biwela qui est Diresteur a notre institution, d'avoir l'amabilité de lire l'article 14 ou 15 de l'ordonance "Loi de creation de notre institue qui montre legalement les pouvoirs etendus dont beneficie nos gardes pour la repression du braconnage. Je pense qu'a cette matiere l'uniformisation sera importante.

Maintenant je demande a Monsieur Biwela d'avoir l'amabilité de lire ce texte et eventuellement de le commenter.

Monsieur Biwela Directeur de l'Institut de la Conservation de la nature: Merci.

LE DELEGUE DU CONGO: Eh bien, Le point de Loi:-

"L'article 23 de l'Ordonance Loi", prevoit que les gardes sont reveti d'un uniforme et pourvu d'une arme a feu. Ils ne peuvent en disposer de leurs armes que pendant le service et doivent l'entreposer une fois leurs services accompli dans un local de l'institut, specialement reserve a ce soin. Lorsqu'ils surprennent des delinquants, ils peuvent, après avoir fait trois sommations de s'arreter, et rester sans effets, faire usage de leurs armes contre eux. Vous voyez ici l'equivotion prevu par nos remarques contre la repression du braconnage. Merci.

LE PRESIDENT: Merci, La Délégation Ruandaise pourrait peut-etre d'avoir l'amabilité de répondre a la question des problemes concernants les braconniers venant de Tanzanie.

LE DELEGUE DU RUANDA: J'aimerais répondre aux questions du delegue du Congo.

En ce qui concerne le territoire annexe. Dans l'année 1969 a été un probleme positif integrale, toute la population qui était dans ce territoire annexe ont été évacuée et remis au Sud du parc de la Kagera.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD:

En ce qui concerne le braconnier, Ougandais, Tanzanien, j'aimerais quand même vous donner quelques chiffres qui vous montre la fréquence des braconniers des pays voisins d'alors dans notre pays.

Pour l'année 1969, au mois de Janvier-ici je signale les chiffres de braconniers que nous avons pu attraper et amener à la station de Gaboule comme vous le sachez sans doute--au mois de Janvier nous avons attrapé 16 braconniers Tanzaniens. Au mois d'Avril, au mois de Mars plutôt, nous avons attrapé 4. Au mois de Mai nous avons eu onze; au mois de juin nous avons eu 12; au mois d'Octobre nous avons eu 32; au mois de Novembre nous avons eu 8; au mois de Decembre nous avons eu 4, dernièrement au mois de--pour vous donner une autre idée de la fréquence des braconniers Tanzanien--au mois de juillet, nous avons eu à la station de Gaboulo, 75 braconniers Tanzanien, qui étaient arrêté à la station--Donc, ceci vous prouve que les braconniers Tanzaniens, notamment les Banianbos, ne cessent d'envahir nos parcs.

Merçi beaucoup Monsieur le delegue. Je crois que ceci prouve que le probleme existe. Toujours dans certains zones la situation s'en pire quoique dans certaines zones il s'en meliore.

En tant que delegue maintenant et non plus en tant que president j'aimerais faire quelques commentaires sur les problemes des parcs nationaux en Ouganda. Je serai très bref parceque bien sur, le dernier orateur, sur une question qui nous touche tous, a deja pu entendre tous les problemes qui ont été presente par les autres orateurs. Cependant j'aimerais faire quelques observations au point de vue Ougandais. Tout d'abord en ce qui concerne les gorilles.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD (TAPE NO 13)

un des problèmes en Ouganda pour le sanctuaire de gorilles dans le point Sud-Ouest, et nous l'avons considéré comme peut-être les problèmes n'avaient pas reçu assez de considération et les efforts n'avaient pas été suffisants pour la protection de ces animaux. Si ces animaux surgissent dans cette zone la protection n'est pas assez forte. Mais malgré ceci, et ceci prouve, bien sur, la nécessité d'avoir une collaboration beaucoup plus étroite, lorsqu'on parle d'espèces divers- c'est l'opinion du Congo et du Ruanda qu'il n'y est pas assez de protection pour les gorilles dans cette zone bien déterminée, et que ceci affecte sérieusement le futur général de la vie de gorilles, je crois alors que l'Ouganda voudrait certainement donner plus d'effort pour la protection des gorilles dans cette zone. Bien que en termes d'utilisation pour cette zone pour la vue de gorilles, ça a toujours été d'une valeur assez limitée.

Un autre point concernant le problème de l'utilisation de limites dans le parc national Reine Elizabeth et ceci représentant une route échappatoire pour ceux qui ont des actions illégales et dans notre côté les forces de l'ordre. Il y a eu des plaintes en provenance des Ougandais qu'ils ont été poursuivis, ceci suggère, bien sur, que leurs actions étaient furtives, mais ont été chassées du Congo vers l'Ouganda et ont été capturées sur le territoire Ougandais. Je ne peux pas donner des chiffres ici mais les rapports ont été introduits. Et je crois que ce qui est important est qu'il faudrait avoir une collaboration de la part des trois autorités pour informer les parcs limitrophes, et ou le pays voisins, des noms et des actions qui ont été entreprises contre un citoyen d'un pays capturé dans un autre pays.

Au Ruanda il semblerait donc que les braconniers de Tanzanie et d'Ouganda sont simplement renvoyés dans leur propre territoire. Je sais qu'en Ouganda si l'on capture un braconnier Congolais et il est jugé selon la loi Ougandaise. Aussi si un braconnier Ougandais est capturé au Congo, je pense aussi qu'il sera soumis à la loi Congolaise. En ce qui concerne les sanctions ceci est un problème très important. Nous devrions essayer d'une certaine façon d'avoir une harmonisation des sanctions qui sont imposées aux braconniers. Que si nous avons une collaboration très étroite le long de nos frontières, le braconnier se rendrait compte très

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD.

RAPIDEMENT DU COTE OU il devrait être capture ceci à son propre avantage, et ce serait notre detrimment.

En ce qui concerne les loies sur les parcs nationaux en Ouganda, les sanctions pour les offences diverses dans les parcs est d'un maximum de deux ans. C'est donc très comparable à ce qui se passe dans les parcs au Congo. Une question qui avait été posé par la délégation Congolaise et qu'a était peut être mal entendu, ceci concernant les Ougandais, lorsqu'on parle de la zone Semliki - Vous parlez ici au Sud du Semliki et de la riviere Rubiri et nous ce que nous parlons de la région Semliki nous nous referons toujours au flores flats Semliki en soit qui sont mentionne après.

En ce qui concerne le braconnage des crocodiles dans la riviere Semliki, et le long du lac Albert, le probleme n'est pas entierement un probleme de braconnage ici. Une des choses qui ont été decouvertes par des rapports qui ont été fait sur les problemes en Ouganda est que le long du lac Albert, une des raisons pour le declin de la population de crocodiles ne provient pas uniquement d'une mauvaise exploitation mais que leurs zones qui sont des plages de sable SONT des endroits idéal pour les pecheurs et ces zones ne forment pas partie du parc national. Aussi c'est un probleme concernant les zones d'elevage qui sont reprises par les hommes pour leurs propre utilisation et ceci à un effet massif sur la population des crocidiles dans le parc.

Concernant le probleme de Ruwenzori, et la possibilite de donner un statue de parc national a cette zone-c'est la zone limitrophe du parc Albert-ceci bien sur, a été examine déjà pendant de nombreuses années mais les discussions sont encore en court. Bien entendu si ceci devient un parc national nous nous attendrions a ce que les zones de cooperation et les moyens de collaboration dont nous allons discuter cet après midi suivront, bien sur, et s'appliqueront dans cette zone comme ils seront appliques dans toutes les autres zones.

Dans les parcs nationaux Ougandais nous essayons et ceci assez facilement, controler les feux dans les parcs nationaux.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD.

Encore une fois c'est une importance capitale que l'on menait un programme commun pour le control des feux de brousse dans les zones ou nous avons des parcs nationaux ajacents qui appartient bien sur, à d'autres nations.

C'est tous que je puis dire maintenant. Seulement je voudrais vous demander la permission, plutôt que d'examiner les problèmes qui sont survenus ce matin dans les discussions. Le temps nous manque et je crois que nous devrions avoir une pause pour le café. Si vous me le permettez bien sur, je vais prendre note de tous les problèmes qui sont survenus au cours de discussions entre les délégations Congolaises et Ruandaises ce matin. Nous allons dresser une liste et toutes les objections et toutes les problèmes pourront être soulevés lorsque nous parlerons de la nécessité de coordination lors de la première reunion cet après-midi. Est-ce que vous me permettez d'agir dans ce sens?

Merci beaucoup Messieurs les Délégués.

Il y a encore une petite question concernant les gorilles.

J'aimerais demander au Docteur Currylindahl de soulever la question des aspects internationaux du mouvement des gorilles de montagnes pour les placer dans des jardins zoologiques. Ce n'est pas bon, bien sur, de critiquer un simple villagois pour avoir capturer un animal qui va lui apporter une forte somme d'argent- lorsqu'il y a un animal qui est intéressant au point de vue de la survie, il doit avoir des actions internationales pour que ces individus n'aient pas la tentation de capturer ces animaux et les exporter pour les jardins zoologiques dans d'autres parties du monde.

Monsieur Lindahl peut-être que vous pourriez faire quelque commentaire à ce sujet?

DOCTEUR LINDAHL: Merci beaucoup Monsieur Le President.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des ressources naturel a une commission permanente qui se recoupe des problèmes de dommage aux plantes et aux animaux.

Cette commission a des contacts permanent avec un Comité des Jardins Zoologiques qui essaye de établir des contacts avec les jardins zoologiques autorisées dans le monde, concernant le commerce des espèces endangées. Les gorilles de montagnes representent, bien sur, une catégorie de cet espèce et a été établi sur la liste dangereuse de notre commission.

LE DELEGUE DU RUANDA CONTD.

Ceci implique le fait qu'il ne peut avoir de commerce avec les jardins zoologiques reconnus également dans le monde. Le cas est le même pour les gorilles de terre basse. Donc tout commerce et toute exportation de gorilles de montagnes de tous les trois pays qui sont impliqués par les discussions ici, est automatiquement illégale. Et les jardins zoologiques qui fondent ces commerces ne sont pas autorisés à les faire et les jardins zoologiques ne sont pas reconnus - la plus-part ce sont des marchands d'animaux qui font commerce illégalement. Je sais bien sur, qu'il y a eu un cas sensationnel au Ruanda assez récemment, lorsqu'un de ces jardins zoologiques autorisés a reçu un cadeau deux jeunes gorilles de Ruanda, et je crois que la délégation Ruandaise connaît ce problème et ce cadeau du Gouvernement a été fait à un jardin zoologique en Allemagne occidentale. Ceci a soulevé non pas des protestations mais des encaides auprès du Gouvernement Ruandais pour connaître les fonds de cette situation.

Au point de vue de la conservation internationale nous essayons d'avoir des contacts avec les pays Africains, le Ruanda, l'Ouganda et surtout le Congo pour faire tout ce qui est en leur mesure pour protéger ces espèces et en 67 à la conférence de Goma qui a eu lieu entre les trois pays Ouganda, Ruanda, et Congo, une résolution a été rédigée qui touche surtout à ce problème et finalement la convention Africaine pour la protection des Ressources Naturelles a aussi une disposition concernant la protection des ressources naturelles qui vivent dans les parcs. Ce cas était une violation flagrante des accords internationaux sur cette question. Mais la question qu'a posé le Président est que, bien sur, tout commerce de gorilles de montagnes est automatiquement illégal et que tous les jardins zoologiques, ne devraient pas acheter ces animaux. Pour les commerçants qui agissent hors de la loi, il faudra des sanctions. Merci.

LE DELEGUE DU CONGO: Je voudrais profiter de la présence du Docteur Currylindahl pour exprimer en tant que technicien ici de la délégation Congolaise, la très grande gratitude des parcs nationaux du Congo pour le rôle qu'il n'a cessé de jouer depuis beaucoup d'années dans les parcs nationaux du Congo eux même. En fait, pendant pas mal de temps le docteur Currylindahl a été presque la seule personnalité, étrangère qui a bien voulu

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

s'occuper très activement à l'étranger des Parcs Nationaux du Congo et durant les périodes ou dans les presses internationales on disait "pique et pendre" du Congo peut-être, mais ceux également de ces parcs Nationaux, Docteur Currylindahl à toujours pris avec enthousiasme la défense des parcs du Congo et à rétabli la vérité. Je voudrais le remercier ici/en temps que Docteur Currylindahl personnel et également en temps que représentant des Nations Unis et de U.N.I.C.A. Merci.

DOCTEUR K. LINDAHL. Merci beaucoup Monsieur Verschuren.

LE PRESIDENT: Je crois que nous pouvons avoir une pause maintenant, une pause de dix minutes. Nous devrions prendre le café assez rapidement pour pouvoir en revenir à la question de la recherche et de la gestion dans les parcs nationaux. Ainsi à la fin de la matinée nous aurons établi tous les problèmes concernant la sécurité concernant la gestion concernant la recherche que nous pourrions discuter cet- après-midi.

LE PRESIDENT: Arrivant maintenant à l'article concernant la recherche et la gestion dans nos différents parcs nationaux, et j'aimerais demander à la délégation Ruandaise de bien vouloir commencer à parler sur ce problème, mais je crois savoir que vous avez une étude de très approfondie au point de vue eucologique sur Kigera - étude qui n'a pas encore été publiée, est-ce bien exacte?

LE DELEGUE DU RUANDA: Merci Monsieur Le Président:

Des études eucologiques qui ont été faite dans le Parc de la Kagera avait eu des contrefaites antérieurement, mais des études approfondis n'a pas encore eu des rapports définitifs. Merci.

LE PRESIDENT: En ce cas, pourriez vous parler de la gestion dans vos parcs nationaux.

Eh bien, ai-je raison lorsque je pense que la gestion dans vos parcs, à part la mise en feu, se lie très fort aux recommandations des qui ont été établis dans les études eucologiques. Ou peut être préférez vous laisser la délégation Congolaise commencer, donc?

LE PRESIDENT CONTD:

Ainsi j'essaye simplement de faire un tour ici pour que chaque délégation puisse commencer, mais si vous préférez que la délégation Congolaise commence à parler et que vous voulez faire des commentaires par la suite, vous êtes libre de le faire.

LE DELEGUE DU RUANDA: Je suppose que c'est la Délégation Congolaise qui commencerait, il n'est pas quand même des avantages, il peut le commencer.

LE PRESIDENT: La parole est à la Délégation Congolaise.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO): Je vous demanderais de bien vouloir m'excuser, j'ai l'impression que je parle un peu trop.

Nous allons donc parler de la recherche scientifique. En faite, c'est la matière dont je parle le plus volontier car c'est en faite, je dirais par hasard, que je me trouve actuellement à la Direction Général de la Conservation de la nature, je suis moi même un biologiste, et cette période pendant laquelle je suis technicien des matières de Conservateur Général n'est que temporaire et des que possible, je pense je pourrai me consacrer à nouveau au problèmes des recherches.

Au point de vue des recherches en général, il y a eu dans les parcs Nationaux du Congo, et du Ruanda, parceque anterieurement des recherches étaient mené simultanément dans les deux pays.

Un grand nombre de mission qui se sont succéder avant 1960, ou 1962. Ces missions ont été à l'origine d'un très grand nombres de travaux scientifiques. Je crois de l'ordre de 300 à 350 et on l'en dit, avec raison d'ailleurs, que les parcs nationaux du Congo et du Ruanda constituaient la région des tropiques la mieux connue au point de vue biologique. Une remarque s'impose, ceci est à mon-je dis un titre purement personnel. J'estime que ces merveilleuses recherches qui ont été effectuée avant 1960, avaient un caractère, à mon sens, trop systematique. Nous avons d'immenses collections d'ouvrages, mais trop de systematique de Coprines, de Dipteres, de Coleopteres, de groupes impossible du Minopteres tous, c'est très intéressant, et nous avons sans doute fait trop peu d'ecologie. Ceci m'est apparut en particulier lorsque, pendant deux années, j'ai dirigé au debut le Serengeti Research Institute en Tanzanie, et ceci remonte il y a quelques

BB. Verschuren (Le Relequé du Congo contd)

années bien sur, je me suis rendu compte, que les travaux effectués dans les parcs nationaux du Congo, d'une part et du Ruanda avait ce caractère trop systématique.

De 1960 à 1968, 1969 par la faute des chûses la recherche scientifique à été sur le terrain, n'a pas eu une très très grande importance, les principaux travaux au Congo, ce faisait plutôt au laboratoire à l'Université du Congo à Kinshasa, à Lubumbashi, à Kisangani, et dans d'autres endroits. Mais des 1969, nous avons repris la recherche scientifique. Ici une série de commentaires s'impose.

Le Premier suivant:-

Il serait important que la recherche scientifique effectuée dans les parcs nationaux du Congo, éventuellement, bien sur, du Ruanda, ne fassent pas double en poids avec ce qui est effectué dans les parcs nationaux d'Afrique et dans les parcs nationaux d'Ouganda et subsidiairement du Kenya ou de Tanzanie.

Nous devrions avoir beaucoup plus de contacts. A 100 Kilomètres de distance même pas 50 Kilomètres de distance il y a actuellement deux Unités de très importante Nuffield Units et d'autres Unités au stade actuel encore plus faible installer à Lulimbi.

Nous n'avons pas encore eu de contacts officiels.

C'est indiscutablement une lacune. Je crois qu'il est très important que nous ayons une sorte de plan commun entre les différents pays, et je suggérerais d'ailleurs qu'une des conclusions, qu'une des recommandations, de cette réunion soit l'établissement de contacts réguliers entre les scientifiques des différents pays, ceci incluant d'autres pays d'Afrique de l'Est, ou des travaux considérables ont été effectués au Kenya et ailleurs.

Ceci est le premier point.

Le second:-

Je crois absolument capital, que dans chacun des projets de recherches, et c'est l'optique que nous avons actuellement au Congo, lie, non seulement des experts étrangers dont la présence indiscutablement est utile. Mais que chaque expert et ce, que nous faisons au Congo, soit en quelque sorte double par un jeune expert du pays dans lequel il se trouve. Et c'est peut-être le reproche que l'on peut faire à certains projets,

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD.)

je ne parle bien sur, pour le moment, ni de l'Ouganda, ni du Congo, ni du Ruanda, mais certain projet ailleurs en Afrique ou surtout dans des pays d'extrême Orient, c'est que les recherches ont été effectuées exclusivement par des étrangers qui ont fait des belles publications, des beaux rapports, des belles collections, mais que dans le fond ça laisse relativement peu dans le pays. Alors j'estime capital que chaque scientifique étranger qui a la chance, ça c'est une chance, de travailler dans un pays neuf, considère comme une des priorités absolues de former un de ses homologues du pays dans lesquels il se trouve; c'est ce que nous faisons actuellement au parc national Albert, et j'y attache une importance absolument considérable, la recherche scientifique ne doit pas rester l'apanage quelques pays étrangers, il faut très vite, extrêmement vite, qu'il y ait autant et bientôt plus de chercheurs des pays concernés les chercheurs expatriés. Ceci ne veut pas dire que dans dix ans, vingt ans, trente ans peut-être il n'y aura pas encore des recherches expatriées, exactement comme il y a des Anglais qui vont travailler aux Etats Unis et des Américains qui vont travailler en France, et malgré tout nous devons attacher une importance considérable à cette matière, et je voudrais que ça apparaisse dans les recommandations finales. La formation de jeunes techniciens, qu'ils soient Congolais, Ougandais, Ruandais. Quelle sont les réalisations actuelles au Congo?. Comme je vous l'ai signalé, nous venons de reprendre la recherche scientifique, des programmes extrêmement importants avaient été préparés dans cette matière par le Docteur Currylindahl et notre projet actuel est en quelque sorte un condensé des travaux que nous avons mis au point à l'époque ensemble. Nous avons une station dont je vous ai déjà parlé qui est située à Lulimbi dans la basse Ishasha dans la proximité du Lac Edouard avec seulement deux ou trois chercheurs, maintenant nous avons trois chercheurs et les problèmes de base que nous étudions sont les suivants:-

- (1) Bien sur le problème hippopotame, envisager autant au point de vue, eucologique qu'au point de vue comportement. La matière du comportement a été examinée par deux jeunes étudiants Congolais de l'Université de Lumubashi qui font leurs mémoires de licence sur cette matière.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

(11) Nous sommes entrain d'installer une station de baguement (bag rigging) je crois que c'est comme ça qu'on dit, de bagages de migrateur par le artic en bordure du lac Edouard. Nous venons de recevoir les filets, une grande quantité de bag et nous souhaitons que ce soit une unite importante. Nous aurons un si pas deux chercheurs qui feront cela full time avec la collaboration pendant les vacances academiques de personne soit originaire du pays, soit de jeunes scientifiques étrangers qui viennent plus ou moins à leurs frais. Personne n'ignore que le Lac Edouard et le long d'une grande lignes de migration d'oiseaux en provenance du Nord- et quand je lis station de bagages, je ne veux pas me limiter a ce que j'appellerai du bagage purement descriptif, c'est a dire que on connait grossmodo les lignes de migrations d'oiseaux, on sait parfaitement bien qu'un Becasseau par exemple niche en Nouvelle-Zembie et vient passer l'hiver au Sud de l'Afrique ce n'est plus tellement interessant, je crois que nous devons completer ce simple bagage descriptif parceque j'appellerai du baguement avec une orientation physiologique au premier stade, bien sur, nous devons mettre au point le technique, nous devons veiller a ce que les pelicans ne detruisent pas le filet; nous devons eviter de bagner les oiseaux sedentaires en voulant dire, bien sure, qu'il fait connaitre les lignes de migration. Mais ce qui à mon avis est plus important, et la collaboration des universités très importante, c'est que chaque oiseau soit pese, que les prelevements de sang serum soit effectue, je crois et ceci s'applique non seulement à l'Afrique mais également à l'Europe que la stade du simple bagage par amateur, pour connaitre les lignes de migration est depasse, et j'ai donne des instructions formels a mes collaborataurs sceintifique au sujet la. Le bagage n'a pu être une espece de distraction de dimanche peut-être quelques chose un petit peu plus serieux. Nous avons reçu graces a certaines plantation privee des sub-gites relativement importante pour commencer cette station de bagage qui serait un point de depart et nous souhaiterions ulterieurement des stations de bagages comparables soit installer le long de deux autres lignes de migration, la ligne de l'Afrique de l'Ouest-donc suivant les cotes Marocaines Mauritanienne, Senegalienne et je suis en contacte avec mon monologue des parcs Nationaux du Senegal pour établir, je l'espere prochainement, une station de bagages quelques part au Nord de Dakar sur les rives dans la région de St. Louis.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD.)

Une autre ligne de bagage importante traverse directement le Sahara et arrive au Lac Chad. Je presume qu'il y a également une ligne au long de l'Océan Indien. Là, bien sûr, il est capital qu'il y est une collaboration entre les gens travaillant au Parc Albert et les gens travaillant à la Nuffield Unit. Je sais que des travaux très intéressants auraient été effectués pas tellement de l'Orientation du bagage - mais par exemple des "counting" des grands pélicans. Un des chercheurs de la Nuffield Unit a eu des résultats très intéressants.

Il serait par exemple utile dans cette matière de connaître de façon claire et nette d'où viennent la majorité des pélicans roses. Personnellement je ne connais pas la réponse, je serais heureux qu'on me la donne. Les pélicans gris nous savent où ils nichent. Nous avons des hauts cas de braconnage grave qui ont été découverts récemment dans cette matière. Comme j'avais signalé l'autre jour, le Burundi joue un rôle important à cause de ce fameux lac aux oiseaux, où nichent des milliers de Tantale, d'Ibis de cigogne à bec ouvert etc - Donc c'est le deuxième point pour notre recherche scientifique. Le troisième point est une étude.

LE DÉLÈGUE DU CONGO CONTD (TAPE NO 14.)

des habitats. Nous avons la chance d'avoir des photos effectuées depuis plus de 50 ans au parc National Albert. Et nous sommes entrain d'installer des poteaux en béton a des sites bien déterminer pour realiser des photos periodiques, ceci est absolument capital, dans une minute je vous direz les résultats que cela nous a donné. Nous voulons completer ces photos periodiques prises du sol par des photos periodiques aerienne qui montreraient ne fussent que l'incroyable augmentation de la pression demographique en bordures du parc. Ceci est terriblement frappant le long de la route de l'Ishasha entre Ruchuru et la frontiere Ougandaise. En faite, il n'y avait personne entre duranr sur les quarante dernier Kilomètres il y a une dizaine d'annees, maintenant il y a des milliers si pas des dizaines des milliers d'habitants. Cela apparaitrai clairement sur les photos aeriennes. Nous allons bien sur completer ça par des experiences classiques de contrat d'isolement les "No burning but grazing area" par les grazing but no burning, ceci est absolument connu, la position differente dans les parcs nationaux du Congo et d'ailleurs au Queen Elizabeth, des parcs nationaux de l'Afrique de l'Est en un sens que pleuviosité est relativement bonne dans nos régions. Ce sont les trois grandes orientations des traveaux que nous allöns donner actuellement au parc National Albert, mais nous voulons également orienter des recherches dans nos zones forestieres, ou par rapport des choses nous avons quelques peu actuellement l'exclusivite. Nous possedons la station de l'Eculu, ou actuellement il y a un certain nombre d'Ocapi captive, et c'est une base ideale pour l'étude de la faune forestiere, ces dizaines d'espece de petit sephalos. Nous souhaitons approfondir les traveaux effectuer sur les gorilles. Une serie de mission qui auront lieu en montagne pour étudier la faune des differents états sur les Virunga - Bien sur, la recolonisation des lavres, mais tous ca ne presente qu'un caractere marginal a coté des trois traveaux de base au parc national Albert.

Le problème Hippo; la station de baguement des migrateurs par le Artic et l'évolution des habitats. Nous agirerons de meme au parc National de la Garamba ou nous tachons de déterminer clairement si le nayau qui subsite des Girafes-cinq à six cents - et le nayau qui subsite de Rhino entre - cent - des Rhinos blancs

DR VERSCHUREN(LE DÉLÉGUÉ DU CONGO CONTD):

100 selon les estimations les plus faibles, 250 selon des comptages devrait être recommencé. Si le noyau est suffisant pour permettre la population du parc National de la Garamba. Nous tenons également au parc National de la Garamba, étudier qui est dans la Nord du Congo le long de la frontière Soudanaise, la raison pour laquelle c'est un îlot complètement déboisé au milieu des savanes à terminalia hautement boisé. Et nous voudrions également étudier les mouvements de l'Éléphant au parc National de la Garamba. C'est une des rares régions où leurs déplacements sont encore entièrement libres il est vraisemblable que les mouvements réguliers d'Éléphants entre la forêt équatoriale à 200 Kilomètres au Sud du parc National de la Garamba. Des mouvements d'éléphants qui traversent la réserve et ces actes vont probablement jusqu'à dans les marais du Bar et Gozal, au Soudan. Certainement des mouvements d'une ampleur de plusieurs centaines si pas de plusieurs milliers de Kilomètres. La variation du nombre d'éléphants au parc National de la Garamba durant les différentes périodes de l'année est absolument incroyable il y a des moments où nous pourrions avoir dans nos 2000 square miles de la Garamba 8000 à 10.000 éléphants, il y a d'autres moments où il n'y a presque pas- J'y étais, il y a une quinzaine de jours il y avait tout au plus 7 à 800 éléphants, où sont-ils, je n'en sais rien, c'est un des travaux que nous devons examiner.

Venons en rapidement aux problèmes "Management". Comme vous le savez la caractéristique des parcs Nationaux du Congo est que nous appliquons une politique de préservation intégrale, c'est à dire qu'en principe nous n'intervenons pas, ceci était repris bien clairement dans la récente Ordonnance Présidentielle et c'est ce qui fait je pense une des caractéristiques de notre réserve. Par ailleurs en Ouganda, vous avez une politique diamétralement opposée avec un aménagement extrêmement poussé.

Inutile d'épiloguer à nouveau sur les discussions qui ont eu lieu à l'époque au sujet du "cropping" d'hippopotame au Queen Elizabeth; et on sait fort bien que le Congo y était opposé, mais ceci devient maintenant technique. Toujours est-il je pense que dans les parcs nationaux du Congo, nous allons continuer à appliquer cette méthode de non-intervention dans les phénomènes naturels.

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

Nous voulons déterminer bien sur, c'est un des objectifs de notre recherche, le point trois l'évolution des biotope par photos periodique etc. Nous voulons malgré tout être certain que nous ne faisons pas fausse route personnellement je ne crois pas, je voudrais baser sur des elements précis et non sur des impressions. Encore que les photos qui datent il y a 50 ans, nous montre qu'il n'y a pas "d'over grazing" en bordure des rivieres qui se jettent dans le Lac Edouard ou au bordure de la Semliki les (so called) ainsi nomme regions d'érosions donc c'est plate nu, si caractéristique qu'ils font pousser des hurlements aux eucologistes en provenance de Kenya ou aux eucologistes Américains, en faite ne sont pas cause par les hippopotames. Il semble que c'est du essentiellement à des facteurs pidologique. Les zones érodée habimée soit disant détruite y étaient déjà autant détruite et autant abimée il y a 50 ans. Ca apparait tres clairement d'après les photos et d'ailleurs d'après les observations personnels il y a a peu pres 25 ans que je travaille au parc Albert et je connais, je me rends compte que cela n'a guere évoluée. La ou le probleme existe, je l'avoue volontiers c'est dans une certaine déforestation, on a que trop utilisé le cliché du parc Albert, qui était pris par un des predecesseur, Monsieur. Dewitt en 1938, qui montrait la plaine de la Ruindi Ruchuru entierement couvert d'arbres et le cliché que j'ai effectuée une dizaine d'années, que j'ai d'ailleurs repris tout récemment, qui montre la meme plaine avec plus un arbre du tout. On a dit voyez ce qui se passe dans un parc national, ou il n'y a pas d'intervention. Mais on aurait pu remarquer que pendant que les elephants, je l'avoue contribuait dans une large mesure et pas uniquement, il y a d'autres facteurs également, à la déforestation de la plaine de la Ruindi Ruchuru, pendant la meme periode, tout les flancs des mitumbas, donc des montagnes qui se trouvent a l'Ouest de la plaine, eux se reforestaient, donc il y a une sorte d'équilibre. En conclusion de tout cela, je crois qu'il est important qu'il y aie le maximum de contacte entre les chercheurs de la Nuffield Unit, éventuellement lorsque les circonstances le permettrons, du Serengeti Research Institute, des chercheurs du Ruanda et j'ai des échos après lesquels le groupe qui a travaille récemment au Ruanda a pu obtenir des subsides pour continuer des traveaux au parc National de la Kagera. Je crois que ce contacte est extremement important et en particulier meme si nous au Congo continuons a appliquer cette politique

D

DR. VERSCHUREN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

d'intervention NON-intervention, a tout prix et si l'Ouganda applique d'intervention maximum, c'est une experience unique parcequ'on peut comparer ce qui se passe des deux cotes de la frontiere. Une derniere chose, nous faisons une exception a cette non-intervention en ce qui concerne les feux de brousses, je dois avouer personnellement que j'accueil volontiers les feux de brousses et que je les souhaite. Nous n'allons pas épilogrés, on discuterait pendant huit jours la dessus, mais au parc national Albert, les feux de brousses sont acceptés.

Ici une petite histoire très amusante:-

Au parc National de la Garamba les feux de brousses sont absolument indispensable pour le maintien du rhinoceros blanc, sans feu de brousse il y aurait une reforestation et le rhino disparaîtrait. Je me souviens avoir dit à un éminent scientifique il y a une dizaine d'années, se serait une catastrophe de ne plus voir du feu de brousse car nous arriverions à la disparition du rhinoceros blancs et cet éminent scientifique m'a répondu. "Ce serait une passionante experience biologique" je crois c'est allé un petit peu loin quand meme. "on nous tolerons les feux de brousses mais nous ne tolerons jamais l'installation de points d'eau artificiel. Bien sur ce n'est pas necessaire au parc national Albert. La pluviolite est suffisante, nous avons des rivieres qui prennent, et la meme ou la pluviosité est faible, c'est a dire en bordure du lac, les rivieres qui viennent des regions haute pluviosité suffisent. Mais personnellement j'ai toujours été violemment heurte par ces interventions, ce "Management" que j'appellerai quelques peu irreversible. Il n'y a rien de plus deprimant pour moi - je l'ai dit, je l'ai publie, que ces zeoliennes, que ces moulins du parc National Krucer en Afrique du Sud, je crois qu'il y a 250, ils en sont très fier. Je trouve que c'est absolument deprimant. Pour moi un animal que l'on voit a cote d'un bloc de beton d'un barrage que l'on installe artificiellement n'a strictement plus aucun interet. C'est de lors que je n'ai pas tellement apprécié dans les parcs nationaux du Kenya. C'est bien que la station la bas est differente. J'ai longuement parle et je souhaiterai donc avoir les commentaires a ce sujet de mes collegues des pays voisins, je ne doute pas que le Representeur dans la Nuffield Unit pourra me donner les travaux

DR VERSCHULEN (LE DELEGUE DU CONGO CONTD).

et nous faire des travaux qui sont effectués - Je vous remercie.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Monsieur le délégué.

J'aimerais faire une remarque ici. Nous sommes tous d'accord que à la fois l'Ouganda et le Congo suivent le type de gestion complètement opposé et il y a toujours un danger qui se revient toujours aux conférences sur l'écologie ou l'Ouganda et des représentants du parc Congolais se réunissent avec des personnes qui ont des opinions différentes sur ce problème. Et je crois pas que l'on devrait de nouveau tomber dans le piège d'être concerner par cet aspect bien particulier, car comme vous le savez-vous l'avez dites d'ailleurs de même - nous pourrions passer huit jours à étudier ce problème de gestion dans nos parcs nationaux respectifs. Aussi, je n'en dirais pas plus.

Comme le temps nous manque, je ne vais pas donner la parole aux délégués pour faire des observations maintenant, car je crois que les questions qui pourraient être posées par d'autres délégués pourraient être couvertes par le rapport qui sera présentée par la délégation Ougandaise au parc Reine Elizabeth. Aussi nous allons donner la parole directement au délégué de l'Ouganda et s'il y a des questions bien spécifiques pour la délégation Congolaise une fois que l'Ouganda aura parlé et la délégation Ruandaise aura parlé, vous pouvez poser vos questions.

Dr. FORDEM (LE DELEGUE DE L'UGANDA).

Monsieur Le Président, Honorables Délégués, Mesdames et Messieurs. Les Parcs Nationaux consistent de zones naturelles de la flore et de la faune qui sont dans un état constant de changement même lorsqu'il n'y a pas l'interférence de l'aides humains. Les changements peuvent être fait pendant longtemps peut être après un million d'années. Le point important c'est que ces changements ne sont pas tous souhaitables au point de vue des parcs nationaux et au point de vue de tourisme. Aussi faut-il la gestion des ressources des parcs nationaux, et comme on a déjà signalé les politiques Ougandais sont différents de ce qui ont pratiqués au Congo. Je suis d'accord, bien sur les faits que ces différences constituent une expérience naturelle unique, pas naturelle mais unique. Comme vous l'avez dit Monsieur Le Président.

DR. FORDEN (LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTD.

Les objectifs de la gestion sont tout d'abord d'empêcher des changements dans ces endroits du milieu où il y a déjà des conditions optimales. En suite encourager la continuation de ces changements lorsqu'ils sont au bénéfice de population animale. En suite transformer les changements qui provoquent la détérioration de l'environnement.

En général il serait très utile pour la gestion de promouvoir une diversité maximum des types de végétation, et on doit se rendre compte cependant que les nécessités, les besoins idéal des parcs nationaux ne sont pas nécessairement compatibles. Par exemple, les populations énormes d'éléphants dans le parc Reine Elizabeth est un attrait touristique important mais la recherche démontre que ces populations d'éléphants représentent un facteur important et le seul facteur qui provoque la réduction des arbres dans ce parc. Aussi l'on doit décider pour voir jusqu'où on peut aller dans cette tendance et peut être il, serait nécessaire de contrôler la population d'éléphants dans le parc.

Un objectif important de la gestion est de trouver donc le compromis idéal entre les besoins en conflit comme les suivants, par exemple. Les objectifs de la gestion peuvent être obtenus en utilisant à la fois la flore et la faune, en utilisant des techniques comme la mise à feu contrôlée. Nous acceptons bien sûr que le feu de brousse est essentiel mais c'est une utilité très importante lorsque on peut le contrôler, en éliminant des espèces ou en faisant des plantations nouvelles.

Là où on peut faire des travaux de gestion, il est utile de connaître la réponse à des questions comme par exemple, quelles sont les changements qui se produisent dans les parcs nationaux, pourquoi se produisent ces changements et quels seront les effets à long terme. Si le feu de brousse contrôlé est réalisé on doit savoir comment il a été fait et le nombre de fois qu'il a été fait. Si l'on doit faire l'élimination des espèces on doit savoir quels animaux et combien d'animaux peut être éliminés. Aussi la recherche est très utile avant de pouvoir passer à l'étape de la gestion.

DR. FORDEN (LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTD)

En ce qui concerne le parc Reine Elizabeth les savant ont etabli des recherches pour répondre à ce question, et ceci pendant un periode de 20 ans. En effet depuis la creation du parc en 1952 les recherches ont atteint un point culminant porsque la fondation Nuffield a été etablis dans le parc en 1961. Les etudes seront continuée par l'Institut Ougandais d'Ecologie qui va bientôt être constitué.

Il est impossible, bien sur, d'examiner toutes les recherches qui ont été realise au point de vue de gestion car il y en a trop, mais en comptant les chercheurs qui ont travaille dans lex parc Reine Elizabeth, donnent un totale d'environ 70 chercheurs. Certains chercheurs ont uniquement travaille quelques semaines quelques mois dans ce parc mais la plupart d'entre eux ont donne des resultats d'une certaine valeur. Il y a eu également des études intensive à long terme. Des étudiants ont etabli des theses et des memoires sur la population dans les parcs. D'autres sont encore envoies d'être etabli pour obtenir des diplomes universitaires. Il y a eu environ 20 études fait par des etudiants qui avairnt obtenu déjà leurs doctorats, pendant un periode d'un an à trois ans.

La plupart des études était de nature écologique et sont très pertinants pour les problemes de gestion. Par exemple, des études de controle pour savoir quelles sont les changements qui interviennent dans la faune et la flore, et ceci depuis l'inauguration du parc. Les changements dans la flore sont établi et controlé à intervalles réguliers dans les zones qui sont sous études, et aussi par les photos aeriens. Les changements dans le nombre des animaux sont suivi très pres à la fois les décontages aeriens et terrestes, et par les photographies. D'autres études sur la végétation ont compris une description intensive de la végétation et des recherches sur les facteurs qui donnaient naissance au differentes sortes d(herbes, et aussi des études sur la productivité des broussails et de l'herbe. En paraler avec ses études sur la végétation il y a eu des études sir les paturages, la digestibilité la façon de digerer des especes de végétation. Les anomaux ont été étudié selon leur attitude sociologique leur attitude biologique.

DR. FORDEN (LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTD).

J'aimerais encore ajouter que nous aussi nous avons établi des actions, des études des oiseaux et à l'aire de ces détails scientifiques il devient de plus en plus possible de diriger une politique de gestion mais on doit encore beaucoup apprendre.

J'aimerais parler maintenant d'un exemple de problèmes de gestion qui peut surgir. Les photographies aériennes démontrent que pendant les 16 dernières années il y a eu 90% de réduction dans le nombre d'arbres acassia dans certaines régions du parc. Il y a aussi des indications selon lesquelles le même phénomène se produit dans d'autres zones du parc, et la réduction du nombre d'arbres peut provoquer une réaction pour les animaux. Ceci est un problème très important, car ces arbres représentent l'habitat pour de nombreuses oiseaux dans le parc, donnent de l'ombre aux gibiers et c'est un facteur important pour la régulation le règlement de la chaleur. Et, bien sûr, au point de vue esthétique ils sont très importants.

Le nombre des arbres diminue pour deux raisons bien distincts, d'abord parce que les éléphants détruisent les arbres et deuxièmement parce que la régénération est inadéquate et dans certaines zones tout à fait absente. Dans la plus part des cas, ce problème-ci est le plus important. Le feu de brousse peut aussi être responsable du manque de génération de nouveaux arbres, des nouvelles pousses, mais une question très importante est à savoir comment ces arbres peuvent pousser au début. La maladie de sommeil, d'autres maladies et puis au début du siècle ont pu être un facteur pour réduire la population à cause des politiques d'évacuation, et ceci provoquant moins de dommage aux jeunes arbres et réduisant la population des animaux à cause des pâturages. La combinaison de ces facteurs a permis aux nouveaux arbres de naître et d'atteindre la maturité. Aussi les objectifs de la gestion seraient de reproduire les conditions selon lesquelles les arbres puissent agrandir, contrôler les feux et réduire le nombre des animaux. Si ceci se faisait par plantations les résultats seraient moins satisfaisants.

DR. FORDEN (LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTB).

Dans la region Ishasha les arbres utilises par les lions grimpeurs sont repraduisés difficilement et evidemment la perte de ces arbres entrainant la perte de lions serait une perte pour le tourisme.

La population d'elephants dans le parc Elizabeth a ete assez stable pendant plusieurs annees mais deux facteurs pourraient provoquer l'augmentation du nombre d'elephants dans un avenir tres proche et provoquer une pression plus importantes sur la vegetation .

Tout d'abord la recherche demontre que la population d'elephants a un age tres jeune avec des animaux qui ne sont pas de l'age adulte. Une fois qu'ils deviennent adultes, la population peut augmenter de facon tres rapide. Deuxiement la recherche demontre que la moitie de la population des elephants se dirigent vers les zones de foret lors de la saison seche. Au sud du canal Kasinga elle se dirige dans Maramambo le foret dans le parc. Mais la population au Nord du canal doit se diriger vers les forets Kabale, Kisoya Kitomi qui se trouvent dans cette region. Si ces forets s'isolent du parc a cause de l'agriculture, les elephants devraient rester dans le parc au cours de la saison seche.

Bien sur, on peut arguer que l'elimination est necessaire et que la population animale peut s'ajuster si on lui donne le temps. Ceci est vrai, bien sur, mais les etudes entreprises sur les elephants disent que le temps mis pour eliminer cette race serait de 15 a 20 ans. La devastation enorme qui pourrait surgir pendant ce temps devrait etre tolerer.

L'elimination de la population animale peut provoquer une amelioration rapide des zones surpeuplees. En 1960 la population des hippopotames etait trop importante dans le parc, il y avait trop des zones de paturages et il y avait des erosion. C'etait un type different de l'erosion qui a ete mentionne par le delegue du Congo, bien sur, ceci est attribue aux hippopotames. Un programme scientifique d'elimination a ete entrepris et entre 62 et 65 environs 4,000 hippopotames ont ete elimines. Des etudes detaillees furent etre prises pour la qualite de l'herbe dans ces zones des oiseaux oendant les deux premiers annees et en 1967

LE PRESIDENT (cont.):

220

alors, ce n'est que la coopération entre les pays africains de l'est devrait encourager un plus grand nombre de touriste, mais, au contraire, devrait limiter le tourisme, garder le tourisme traditionnel". Voici quelle est son opinion. Certains entre nous acceptent ces vues, d'autres ne les acceptent pas, mais j'ai cru que ceci était le moment opportun de vous faire connaître certains opinions que les touristes ont exprimé, eu égard au tourisme dans cette partie du monde.

Éminents délégués, je pourrais continuer et parler encore du type de touriste que nous devrions attirer dans nos pays, mais je crois que j'ai couvert le sujet assez amplement. J'ai décrit les deux types de tourisme et je le laisse pour votre considération. J'aimerais dire que l'Afrique reste l'Afrique. Ce ne sera jamais l'Europe ou un tout autre continent. C'est l'Afrique que le touriste veut voir. Si on élimine l'élément africain de l'Afrique, que restera-t-il pour le touriste? Il n'y aura plus d'objectifs des sites pour les touristes qui viennent en masse, ils peuvent trouver n'importe où dans le monde. L'Afrique est unique est nous devons chérir ce côté unique que présente notre continent. Ce que personne d'autre ne possède sera toujours un attrait pour les touristes. Si vous donnez aux touristes des files de choses qu'ils connaissent, ou qu'ils ont déjà connu, pourquoi devraient-ils se déplacer si loin et venir dans nos pays, alors qu'ils peuvent le trouver près de chez eux et pour des prix plus inférieurs. J'aimerais que l'on insiste sur nos caractères africains, qui ne peuvent être trouvé que dans notre continent, et ceci attirant pour le voyageur, et il aimera venir en Afrique pour trouver ce caractère insolite. De nombreux voyageurs venant de l'occident aiment venir en Afrique pour découvrir la nature ou échapper de leurs vies actives et brillantes. Ils veulent trouver la paix. Si on leur donne Miami, Blackpool ou New York ou Tokyo ou toute riviéra de la Méditerranée, pourquoi devraient-ils se déranger bien à voir? Ceux-ci, bien sûr, sont des points que nous devons examiner avant de nous engager et d'aller trop loin: et quelque soit l'engagement que nous allons prendre ici, ceci marquera notre engagement pour les années à venir. Ceci a été un des points principaux de la conférence et nous pouvons espérer que nous nous rendrons compte de ces questions et que la collaboration étroite s'effectuera entre nos trois nations.

Pour terminer, je me rappelle d'un incident qui survint il y a vingt ans. Dans une classe il y avait quatre étudiants dans une classe de quarante. Ces quatre élèves étaient très brouillants, très indisciplinés. Au moment de l'examen ils s'étaient assis dans la classe, ils ont assis pour commencer à répondre aux questions de l'examen. Deux ont commence à copier, à tricher - deux autres n'ont même pas pu répondre aux questions de l'examen et se sont complètement embrouillés. Les résultats par la suite ils étaient bien sûr très peu satisfaisants. Ceux qui avaient copié n'avaient pas bien fait et les autres n'avaient pas pu répondre aux questions. Aussi le directeur de l'école a appelé les quatre garçons

LE PRESIDENT (cont.):

pour les interroger, concernant l'examen qu'ils venaient de produire. Ils ont répondu que si vous nous aviez montré les questions de l'examen avant d'aller à l'examen, nous aurions peut-être fait mieux. Je crois que ceci est une citation, une histoire, qui est tout à fait apposée au sujet de la conférence maintenant, et j'aimerais conclure ma déclaration en disant que cette citation était, au contraire très appropriée pour donner aux termes de cette conférence. Et merci pour votre patience.

Ceci nous amène au prochain article de l'ordre du jour, c'est à dire Rédaction des Résolutions de la Conférence par les groupes de travail. Ceci sera disponible aux membres du comité et sera distribué dès que le travail d'actilographie et de traduction aura été réalisé. Il est douze heures trente maintenant. Je suppose que vous désirez que maintenant l'on se divise en comités et que l'on puisse commencer le travail penser en nous les résolutions et continuer au début de l'après-midi. Et vers la fin de l'après-midi nous aurons une séance finale pour résumer les problèmes et les possibilités de coopération et de collaboration dans les activités des parcs nationaux, du tourisme pour les trois nations. Est-ce que ma suggestion vous convient? Messieurs les délégués?

DELEGUE DE L'UGANDA:

Merci beaucoup M. le président, pour avoir bien voulu me donner la parole. Après cet exposé très instructif, et très élaboré, de la conservation de la vie animale et des besoins du tourisme, je crois que ma contribution sera très ^à négative. Je crois que à ce stade au point de vue des comités, j'aimerais dire que au cours des deux derniers jours nous avons discuté des aspects divers de la conservation de la vie animale et du tourisme et nous sommes convaincu de nos besoins. Nous les connaissons déjà. Il serait simplement nécessaire pour nous de continuer les discussions, les délibérations en séance plénière à fin d'arriver, d'atteindre des conclusions définitives.

Si vous ne le permettez, M. le président, j'aimerais formuler un commentaire très bref eu égard de tourisme. Je crois que les autres délégués se rendent d'accord avec moi lorsque je dit que nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une approche au développement du tourisme, que se soit pour une clientèle exclusive ou pour le tourisme en masse, pour lequel (et la région dont on parle maintenant est la question des circuits) est plus adapté. Lorsque nous faisons l'inventaire des ressources qui existent dans nos pays, nous nous rendons compte que nous dépendons de l'agriculture et nous sommes arrivé à une étape du développement où même notre agriculture à l'heure actuel a besoin de nouveaux stimulants et ces stimulants ne peuvent être qu'un développement draconien du tourisme. Le tourisme offrirait des marchés pour nos légumes, il créerait des possibilités pour les industries secondaires et ce serait un des bouchées pour nos activités traditionnels pour tirer des profits des bénéfices économiques. Je crois que même si l'on apprécie les opinions des personnes

DELEGUE DE L'UGANDA

et des touristes qui pensent que le tourisme devrait être conduit d'une certaine façon en Afrique, nous ne devrions, cependant, pas perdre de vue le fait de ce qui est pour nous d'intérêt économique. Aussi j'aimerais insister sur le fait que ici nous devrions nous engager à entreprendre une augmentation rapide du tourisme. C'est quelque chose qui donnera de nouveaux stimulants au développement de nos agricultures dans les pays.

En ce qui concerne la conservation de la vie animale, j'ai toujours estimé qu'en Ouganda nous ne devons pas nous faire de soucis, car le tourisme s'adapte au tourisme en masse, grâce aux croisières sur le Nile, etc. Ce n'est qu'en organisant nos circuits de façon réfléchie que nous pourrions accomplir ce que nous désirons. Nous ne devrions pas craindre le tourisme en masse. Nous avons toujours exprimé l'opinion. Il y a d'autres catégories de tourisme qui ne sont pas nécessairement connus dans cette partie de l'Afrique ou même sur le continent, mais toute personne qui peut payer son voyage en Afrique est certainement capable de pourvoir à ses besoins et de répondre au coût convenu contraire de son séjour en Afrique. J'irai même plus loin en disant, M. le président, qu'à vue de l'étape actuelle des choses, nous devrions être concerné par le caractère profitable ou pas du tourisme, nous devrions savoir s'il faut une clientèle exclusive ou une clientèle de masse, mais nous devrions savoir, surtout, comment l'on peut élargir le tourisme et ceci pour donner d'avantages économiques pour nos pays.

Ceci étant le cas, nous avons discuté des obstacles au développement du tourisme.

DELEGUE DE L'UGANDA (cont.):

L'un d'entre eux concernait le contrôle des frontières. Nous avons une idée assez définie de ce que nous désirons pour cette matière, et nous pourrions peut-être exprimer ceci sous forme de résolution pour future ratifications par nos gouvernements respectifs.

Nous nous sommes penché sur l'établissement d'un circuit facile pour éviter tous les goulots d'étranglement qui pourraient survenir sur le circuit que nous allons établir. Nous nous penchons aussi sur le problème de formation du personnel, et ici j'aimerais rappeler les délibérations de la Commission Africaine de Voyages, qui a eu lieu au Centre de Conférences. Il fut décidé à ce moment-là que si la Commission de Voyages Africaine, en tant que telle, ou si une région bien définie décidait d'introduire une demande aux institutions internationales comme l'U.N.D.P. par exemple, pour le financement de Centres de Formation pour les personnels d'hôtels et ceci à tous niveaux, ceci semblerait être considéré de façon plus favorable plutôt que d'avoir une réquite individuelle. Je crois que le fait que nous représentons une région à cette conférence aujourd'hui est un fait d'importance capitale, et bien sûr les institutions internationales considéreraient de manière favorable ce fait en ce qui concerne l'établissement d'un centre de formation. Et si nous introduisons une requête commune à ce sujet, elle pourrait vraisemblablement être considérée de manière satisfaisante.

J'aimerais ajouter que nous avons aussi été concerné, comme vous l'avez mentionné vous-même très pertinemment, par la forme de coordination qui est nécessaire concernant les circuits dont nous parlons. Cette forme de coordination continue devrait consister d'experts, j'aimerais les appeler des experts, dans les matières de tourisme et de parcs nationaux. Ceci peut se faire par la guise de réunions régulières deux fois par an. D'autre part, on peut penser que comme ceci pourrait se faire su forme de secrétariat, ayant à sa tête une personne qualifié, assisté d'autre membres du personnel, qui pourrait mener à bien toutes les consultations nécessaires pour faciliter le tourisme dans ces circuits.

J'aimerais ajouter encore que dans la Communauté Est-Africaine, bien que nous ayons déjà un établissement en ce qui concerne toutes les autres activités, nous n'avons pas été à même de coordonner nos législations ou les mesures législatives en ce qui concerne l'immigration, les politiques fiscales, etc. Ceci est un aspect essentiel et, à la lumière des études qui vont commencer très prochainement en Ouganda, il serait peut-être possible d'élargir cette matière et de tenir compte des mesures législatives qui seraient nécessaires pour la République Démocratique du Congo, la République du Ruanda et la Deuxième République d'Ouganda, pour examiner donc les possibilités de coordonner nos mesures législatives dans ce domaine.

Je pense qu'il est important aussi de coordonner nos façons d'envisager la promotion du tourisme eu égard aux investissements et aux stimulants qui

DELEGUE DE L'UGANDA (cont.):

doivent être offerts. Bien entendu, si un pays est plus généreux dans ces stimulants, comme par exemple, les diminutions des impôts, des taxes, l'attention devrait se concentrer sur cette matière et alors, bien sûr, les autres pays pourraient avoir une situation d'étranglement. À cet égard, je pense que nous devrions examiner comment les promotions du tourisme peuvent être coordonner dans nos régions. Je ne voudrais pas abuser du temps de parole qui m'est imparti, M. le président, et j'aimerais donc en rester ici. Merci, M. le président.

LE PRESIDENT

Merci, Honorable délégué de l'Ouganda. Y a-t-il d'autres commentaires?

DELEGUE DU CONGO

Je me demande M. le président, si sous une sous-section qu'on s'en est occupé, si nous avons suffisamment examiner certains aspects pratiques, problèmes d'Immigration qui malgré tout est un des problèmes absolument dominant. Bien sûr, les exposés qui viennent d'être fait ont été absolument passionnants, mais peut-être aurions nous eu intérêt à peut-être encore quelques minutes sur les aspects pratiques, prosaïques, mais capitaux. Et je pense ici à deux natières importantes.

Le passage aux frontières, je m'excuse de retomber à de basses altitudes après les discussions des niveaux très élevées, mais la vérité existe également. Un problème qui bloque systématiquement les touristes passant de l'Afrique de l'Ouganda d'une part, au Congo ou au Ruanda, ce peut sembler stupidement parler, mais cela existe, est le changement de fuseau horaire. Le Congo dans l'est et le Ruanda ont G.M.T. plus deux, en Ouganda on a G.M.T. plus trois. Et des centaines de fois j'ai entendu les touristes se plaindre d'être stupidement bloqué à la frontière, tout simplement parce que, soit que ce soit dans un sens ou que ce soit que l'on soit dans l'autre, l'employé intéressé était parti manger ou faisait sa sieste. Parfois des dizaines de touristes qui soient les touristes importants ont été bloqués par ce tout petit détail. Il n'y aurait-il pas possibilité pour les services intéressés aux frontières d'assurer une permanence à l'heure du midi. Quand on a le malheur à la frontière de Congo, Ouganda, d'arriver à onze heures et une minute, on est bloqué pendant deux heures sans pouvoir rien faire, n'y aurait-il pas possibilité également d'assurer plus de permanence parfois, les jours ferries ou même le soir. Il y a des cas fréquents où la Douane est purement et simplement (quand on dit la Douane c'est l'Immigration ce sont de différents services) fermé après six heures du soir, ou bien peut avoir une fête importante dans un pays, le touriste est bloqué. Je ne demande si nous avons suffisamment insisté sur ces éléments, bas peut-être, mais qui ont leur signification et qui constituent des obstacles assez considérables pour les déplacements entre les pays intéressés. Merci.

LE PRESIDENT

Merci beaucoup honorable délégué de la République Démocratique du Congo Kinshasa. Malheureusement il n'a pas été possible pour l'Ouganda d'organiser

LE PRESIDENT (cont.):

une réunion d'experts pour l'immigration pour discuter de ce problème. Ils ne sont pas présents ici, mais je crois qu'il serait possible d'organiser une réunion entre les experts de la délégation du Congo, en ce qui concerne l'immigration avec les experts qui se trouvent ici. Il se fait qu'il va dans ma responsabilité en tant que président du conseil de l'immigration que l'Ouganda est très désireux de réduire les problèmes d'immigration qui se produisent à la frontière, et je crois que se serait un occasion bien choisi si l'on pouvait organiser une réunion entre les experts sur l'immigration de la délégation du Congo Kinshasa et nos experts, une fois qu'on connaît les horaires du retour des membres de la délégation du Congo. Serait-il possible d'avoir une réunion lundi, par exemple, ou cet après-midi, pourrait-on organiser une réunion cet après-midi?

DELEGUE DU CONGO:

Merci, M. le président. La République Démocratique du Congo avait prévu cette question, c'est pour cette raison que nous avons fait venir directement de Kinshasa le responsable Numéro un d'Immigration. Je crois que nous aimerions traiter ce problème de cet après-midi pour nous permettre de rentrer au pays le plus tard dimanche.

LE PRESIDENT

Très bien alors, je crois que nous allons organiser une réunion entre les experts d'immigration de votre délégation avec les experts de notre côté. La réunion se tiendra dans ce bâtiment, dans une salle de ce bâtiment et je vous ferai savoir où, dès que les arrangements auront été pris.

DELEGUE DU CONGO

Merci, M. le président.

LE PRESIDENT:

Le délégué de l'Ouganda a la parole.

DELEGUE DE L'UGANDA:

M. le président. Encore une fois merci pour m'avoir donné la parole. Je regrette de devoir reprendre la parole à chaque fois, mais il ne semble que, si les experts d'immigration se unissent cet après-midi, ils devraient recevoir de la part des membres de cette conférence des lignes directrices pour connaître nos objectifs bien précis, parce que s'ils s'agissent simplement d'une question qui se résoudra aux pauses pour le repas, ceci ne pourra pas être réalisé. Personnellement, il y a deux semaines, je me trouvais à Ishasha, où même l'immigration n'est pas contrôlée par des représentants de ce service, en effet ce sont les préposés au douane qui sont responsables de ce service. Aussi je pense que les membres de cette conférence devraient donner des lignes directrices définies pour que les experts connaissent et établissent des objectifs qui correspondent à ce que désirent les délégations entre l'Ouganda et le Congo, ou le Kenya et l'Ouganda, en ce sens que nos pays respectifs peuvent délivrer des visas lorsque les voyageurs ou les touristes ne portent pas préjudice à nos pays et que l'on puisse délivrer les visas en conséquence. Merci M. le président.

LE PRESIDENT

Merci, éminent délégué de l'Ouganda. Je crois que ceci est du ressort des experts de l'immigration. Heureusement, c'est un problème qui a déjà été examiné à diverses reprises et je suis certain que l'Ambassade de la République Démocratique du Congo se rend compte, bien sûr, des contacts très fréquentes qui ont été réalisées à ce sujet. Aussi je crois que nous pouvons laisser les experts des deux côtés débattre ce problème. Bien sûr, je ferai rapport des résultats de leurs discussions au cours de la réunion.

L'éminent Ministre du Ruanda a la parole.

DELEGUE DU RUANDA. M. LE MINISTRE :

Merci M. le président. Au risque de contredire mon collègue, mon ami de la délégation de l'Ouganda, je pense que il n'est pas nécessaire que cette conférence donne des directives supplémentaires. Un problème pratique a été posé, c'est aux services justement qui sont chargés des directions pratiques, des directives gouvernementales d'examiner comment ils peuvent résoudre pratiquement. Je pense il n'y a pas de directive politique, autre que de poser un problème et de charger au service chargé de l'exécution des mesures pratiques d'immigration de chercher à les résoudre c'est tout.

Merci, M. le président.

LE PRESIDENT :

J'aimerais, si vous êtes d'accord, j'aimerais cesser les discussions concernant ces matières et laisser les experts débattre de la question à moins qu'il y a un problème différent à présenter.

Tout d'abord j'aimerais - êtes-vous un délégué?

UN OBSERVATEUR :

Non, je suis un observateur indépendant. Je ne fait partie de la Presse.

LE PRESIDENT :

Je regrette, mais je crois qu'une des règles de la procédure de cette conférence veut que ...A-t-il le droit de parler?

Est-ce que vous pourriez donner votre non? Excusez moi.

L'OBSERVATEUR :

Guidon Igo. La question la suivante maintenant que vous parlez de l'immigration, j'aimerais savoir si le Congo Kinshasa se rend compte que leur visa est le plus cher du monde, et que compte-il faire à propos de cette situation?

LE PRESIDENT :

Éminents délégués et observateurs, comme je l'ai dit ce problème devrait être du ressort des experts qui se réuniront en comité cet après-midi. Je ne vois pas pourquoi l'on devrait soulever ce point au cours de cette réunion, et je ne vois pas pourquoi on devrait répondre à cette question ou formuler des commentaires supplémentaires sur les problèmes d'immigration. Ceux qui ont d'autres points bien précis sur l'immigration peuvent donner leur contribution à la présidence ou aux chefs de délégation. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

UN OBSERVATEUR

Observateur du Bureau de Voyage Africain. J'aimerais passer encore un aspect pratique. Je crois que ceci concerne surtout le Congo. Les formalités en plus du visa, qui est très cher, il y a une taxe sur les caméras pour tous les touristes qui pénètrent dans les parcs nationaux du Congo. Est-ce que ceci était examiné. (J'ai traduit le mot "fee" par taxe)

LE PRESIDENT

L'éminent délégué du Congo Kinshasa

DELEGUE DU CONGO

Je réponds très rapidement tout simplement par la négative. Il est exacte qu'avant 1960 et dans les deux ou trois années qui ont suivi, il y avait une taxe sur les appareils de photos et les appareils de Ciné dans les parcs nationaux. Cette mesure a été rapportée depuis de longs mois, il suffit de prendre le document touristique que nous avons publié, cela paraît clairement, c'est uniquement le cinéaste professionnel, si non, il y a gratuite absolu, là il n'y a aucune hésitation à ce sujet là. Excusez moi
Merci.

LE PRESIDENT

Merci beaucoup éminent délégué du Congo Kinshasa. J'aimerais aussi dire quelques mots ici. Nous ne pouvons pas avoir une harmonisation totale, et ce qui se passe entre le Congo et le Ruanda ou le Congo et l'Ouganda ne pourrait pas être obtenu sous les plans des trois pays, bien sûr. Il y aura des légères différences en conditions. Bien sûr que ces différences ne sont pas trop importantes, je crois qu'on doit les accepter.

Y a-t-il d'autres contributions, d'autres commentaires? Non, bien.

Aussi, ceci nous amène à l'article suivant de l'ordre du jour - la Rédaction des Résolutions de la Conférence par le comité de rédaction. Il est treize heures, maintenant. Je ne connais pas votre avis, mais puis-je suggérer que le comité commence de travailler maintenant jusqu'à treize heures trent, ait le déjeuner par la suite et se réunisse de nouveau à deux heures. Est trop peu une demi-heure pour le déjeuner, c'est certainement trop peu. Pouvons-nous nous réunir ailleurs à quatorze heures trente? Ceci vous permettrait aux membres du comité de déjeuner à l'aise.

L'éminent délégué de l'Ouganda a la parole.

DELEGUE DE L'UGANDA

M. le président, si vous ne permettez faire une suggestion ici. Au cours de la séance d'hier sur les parcs nationaux, nous avons examiné les résolutions de la Conférence de Goma d'une façon très détaillée très approfondie, et lorsque nous en sommes venu à la rédaction des résolutions nous sommes rendu compte de ce que chaque délégation pensait sur chaque problème spécifique. Aussi, si vous ne le permettez M. le président, je suggérerais que l'on se quitte jusqu'à quatorze heures et que l'on se réunisse pour examiner deux articles sur les parcs nationaux qui n'ont pas été terminés hier, et en suite le comité de rédaction des résolutions concernant les parcs nationaux peuvent se retirer, rédiger ses résolutions, tandis que les délégués responsables du tourisme examinent ses résolutions en séance plénière et alors eux-même

DELEGUE DE L'UGANDA (cont.):

pourraient se retirer pour rédiger les résolutions concernant cette matière-là. Le problème est que les résolutions concernant le tourisme n'ont pas encore été examinés en tant que articles bien séparés. Je crois que ceci est du ressort des membres de la séance plénière plutôt qu'en comité, car nous voulons arriver à une situation où les résolutions ne doivent plus être résolues à nouveau à cause de divergences de vue entre les membres des délégations. Il faut que l'idée soit claire ici avant que le comité de rédaction ne se mette à la tâche. Je ne sais pas quelle est l'opinion des autres délégués à ce sujet, mais pour les parcs nationaux il n'y a plus que deux articles à considérer et alors le comité de rédaction peut se mettre directement à la tâche pour ces articles-là. Merci, M. le président.

LE PRESIDENT

Merci, honorable délégué de l'Ouganda. Y a-t-il des opinions de la part de la République Démocratique du Congo ou de la République du Rwanda pour la proposition qui vient d'être présentée par le délégué de l'Ouganda? Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable que le comité rédige les résolutions, puis que le comité comportera les participants à la séance plénière, au moins un participant de chaque délégation. Et je suis certain que toutes divergences seraient applanies et s'ils ne parvenaient pas à applanir ces divergences on pourrait s'en remettre à la séance plénière? Aussi ce comité de rédaction devrait comprendre donc les résolutions qui avaient été prises à la conférence de Goma de 1967, mais je ne vois pas pourquoi l'on doit agir ainsi puisqu'il suffit de mettre en pratique les résolutions de la Conférence de Goma. Peut-être que nous devrions avoir une résolution spéciale demandant aux trois participants, aux trois délégations de recommander la mise en application des résolutions de Goma, et conseiller chaque état participant et leur faire savoir jusqu'à quel point ils ont pu mettre en pratique ces résolutions. Si l'idée d'une Commission Permanente ou une méthode qui suive ces résolutions serait-elle à même d'examiner si les résolutions étaient mises en pratique ou non.

DELEGUE DE L'UGANDA:

M. le président, j'aimerais vous signaler qu'en ce qui concerne les résolutions de Goma, il y avait un nombre de suppressions hier. Il y a eu un nombre d'additions aussi aux résolutions et il y a peut-être deux ou trois résolutions supplémentaires à celles qui avaient été formulées à Goma, et ceci à la lumière de l'expérience des trois dernières années. Donc il y a quand même des différences par rapport aux résolutions qui furent prises à Goma en 1967.

LE PRESIDENT

Il ne semble que tous les délégués soient d'accord de s'en remettre au comité de rédaction pour rédiger les résolutions. Est-ce que l'on peut accepter ceci? Accepté. Y a-t-il d'opinions contraires? Non. Merci beaucoup. Aussi nous nous quittons. Nous reprenons nos débats à deux heures trente et nous laisserons donc le groupe de travail continuer sa tâche et fera son rapport à deux heures trente. Pouvons-nous avoir - est-ce que chaque délégation pourrait nommer un délégué ou deux délégués pour participer

LE PRESIDENT;(cont.):

a ce groupe de travail. Oui. En Ouganda on doit nommer deux délégués parce que les parcs nationaux et le tourisme se sont deux problèmes tout à fait différents, tout à fait séparés. Je suggère donc deux membres de chaque délégation pour faire partie du groupe de travail. Tout le monde accept cette solution? Parfait. Pouvons nous - est-ce que chaque délégation pourrait me faire connaître le nom des deux délégués qu'elle envira à ce groupe de travail, et alors ils pourront se concerter pour savoir où ils se réuniront cet après-midi. Si les délégations peuvent me faire connaître le nom après la réunion de ce matin. L'Ouganda a la parole.

DELEGUE DE L'UGANDA:

M. le président, est-ce que je pourrais suggérer que, au fait, nous établissons deux comités, un traitant des parcs nationaux, et l'autre traitant du tourisme. Ainsi nous gagnerons du temps, et est-ce que je pourrais aussi demander que l'honorable délégué des Nations Unies, et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature fassent partie de ce comité pour les parcs nationaux, pour les résolutions ayant trait aux parcs nationaux?

24.9.71.

LE PRESIDENT :

Le Congo a la parole.

DELEGUE DU CONGO :

Pardon, M. le président, Merci.

Nous, nous ne comprenons pas parce que il y a un instant nous avons parlé du groupe de personnes, d'experts, qui devaient traiter le problème d'immigration. Et maintenant vous parlez de groupe de gens qui doivent traiter le problème du tourisme et d'immigration. Ce qui fera qu'il faudra mettre de part du tourisme et de part, donc ce qui veut dire qu'on mettra six personnes à la disposition de l'Assemblée, pourquoi? Nous ne comprenons pas.

Est-ce que je puis me permettre de prendre la parole une seconde, peut-être pour finaliser, parce que il semblait que il y a peut-être un certain mal entendu. Si je comprends bien, à deux heures, il y aurait réunion du Comité qui devrait rédiger les résolutions; ce Comité serait chargé de deux délégués de la République de Congo, deux délégués de la République du Ruanda, deux délégués de la République de l'Ouganda, plus le Représentant des Nations Unies. Ceci est une chose. Par ailleurs, il y aurait un autre comité qui se réunirait, qui serait le Comité relatif à l'immigration, dont on a parlé il y a un court moment. C'est ainsi que je comprends les choses, je voudrais savoir s'il y a confirmation sur cette matière-là. Donc que les délégués pour les résolutions d'ensembles devraient signaler leurs noms immédiatement au président. Et que par ailleurs se réunisse le Comité pour l'immigration. Merci.

LE PRESIDENT :

Merci, éminent délégué du Congo Kinshasa. Si je comprends bien la situation d'abord, qu'un groupe de travail se réunira entre l'heure qu'il est et deux heures trente pour rédiger les résolutions. Le groupe de travail consistera de deux délégués de chaque délégation; plutôt avec préférence un comité qui s'occupe du tourisme et l'autre des parcs nationaux. Ce groupe de travail peut établir son propre règlement intérieur, ses règles de procédure. Ce groupe, par exemple, se peut diviser en deux parties, un groupe pour rédiger les résolutions sur les parcs et l'autre pour rédiger les résolutions sur le tourisme, mais je ne crois pas que les ressources en noms poseraient un problème parce qu'il y aura au moins deux délégués de chaque pays, et si l'on divise ce groupe en deux, il n'y a aucun problème. On aurait donc d'une côté les parcs, de l'autre côté le tourisme

En suite si je le comprends bien, les problèmes d'immigration surtout entre l'Ouganda et le Congo est que des représentants de la délégation de la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda réuniront ensemble cet après-midi - cet après-midi donc, se réuniront pour discuter des problèmes d'immigration. Pourra s'agir d'un ou deux délégués, mais je crois que s'il n'y a qu'un seul expert vis-à-vis d'un autre expert, ils arrivent peut-être plus facilement à un accord. C'est comme ça que je vois la situation.

LE PRESIDENT (cont.):

Est-ce que c'est acceptable aux éminents délégués de la République Démocratique du Congo Kinshasa? Y a-t-il d'autres problèmes, d'autres questions à traiter? Parfait.

J'ajourne la séance jusqu'à deux heures trente, lorsque nous nous réunirons à nouveau. Est-ce que les membres du sous-comité s'organiseront entre eux et pourront déterminer de l'heure et de l'endroit où ils vont se réunir. Merci.

LE PRESIDENT:

Éminent délégués, Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance.

Éminents délégués, comme nous nous étions mis d'accord ce matin, les groupes de travail se sont réunis en début d'après-midi et ont rédigé les résolutions. Je comprends - je crois savoir que le groupe de travail s'est divisé en deux sous-comités, l'un traitant des parcs nationaux et l'autre traitant des problèmes du Tourisme. Ce que vous avez sous les yeux, c'est le projet de résolutions concernant les parcs nationaux. Le projet de résolutions concernant le tourisme ne nous sont encore pas parvenu mais nous les aurons en dix minutes alors. Pourrais-je suggérer que avant d'obtenir le projet de résolutions pour le tourisme, nous devrions examiner les résolutions que nous avons sous les yeux. Est-ce que ceci est le souhait de tous les membres de cette réunion? Y a-t-il des opinions contraires?

Pourrais-je demander au président du sous-comité pour les parcs nationaux ou le président du comité de bien vouloir introduire ces résolutions? Je voudrais que m'excuser si je m'écarte un peu du sujet, mais malheureusement j'étais absent hier lorsque l'on a discuté des problèmes des parcs nationaux. Je ne sais pas si ces résolutions couvrent de la façon souhaitée ce qui a été discuté au cours de la réunion d'hier, mais j'espère que ceci est bien le cas. S'il y a des matières qui n'ont pas été couvertes par la réunion d'hier, vous êtes, bien sûr, priés de m'en faire part. Pourrais-je demander donc au sous-comité sur les parcs nationaux de bien vouloir présenter leur document.

SOUS-COMITE:

M. le président, honorable Ministre, honorables délégués, le comité de travail qui comprenant un délégué de la République du Congo, de la République du Ruanda et d'Ouganda et aussi le délégué de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature, et aussi le représentant de l'UNESCO, se sont réunis cet après-midi et nous avons rédigé les résolutions, considérant les résolutions qui avaient été approuvées à Goma en 1967, et considérant également les discussions, les longs discussions qui se sont déroulés lors de la réunion d'hier. Les résolutions concernant les parcs nationaux peuvent se lire comme ci:

1. Consultations régulières au moins deux fois par an entre les personnels en charge des trois parcs nationaux et leurs associés.
2. Coordination des patrouilles le long des frontières des limites communes;
3. Que le progrès déjà réalisé pour la fixation des limites du Parc National des Volcans et la prévention contre la déforestation et la mise en culture soient continués.
4. Recommander l'échange du personnel des parcs entre les trois parcs nationaux.
5. Recommander, à la lumière de l'importance et du nombre de problèmes communs, la création d'une Commission Permanente pour la collaboration entre les organisations des trois parcs nationaux.

LE SOUS-COMITE :

6. Préconise la collaboration la plus étroite entre les trois parcs nationaux surtout de matières de gestion et de recherche.

7. Préconise que l'on examine de façon urgente que les trois gouvernements considèrent de façon urgente la ratification de la Convention Africaine de 1968 sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.

8. Préconise que les trois gouvernements considèrent tout d'abord les problèmes de la poursuite et des limites par les malfaiteurs d'un parc national à un autre parc que contigue d'une autre nation. Considérer aussi la possibilité d'harmoniser les sanctions à la suite des offenses commises contre les droits des parcs nationaux ou des réserves.

9. Que les négociations commencent aussitôt que possible entre les gouvernements de la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda sur les problèmes relatifs à la pêche au lac Edouard, au lac Albert et dans le fleuve Semliki, couvrant tous les aspects de la recherche et de la gestions des ressources ichtyologiques de ces zones.

10. Que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et que la République d'Ouganda considèrent de façon urgente le problème de la situation des limites entre la République Démocratique du Congo et de l'Ouganda dans la zone du parc Albert et du parc national Reine Elisabet.

Voici qui sont les résolutions de qui concernent les Parcs Nationaux. Merci.

LE PRESIDENT

J'espère que ces résolutions correspondent de façon adéquate à ce qui a été débattu lors des réunions de cette conférence, du moins en ce qui concerne les parcs nationaux. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais demander peut-être à certains membres présents s'il y a des additions ou des suppressions à faire sur la liste et que les délégués les fassent immédiatement avant de passer à l'examen de chaque résolution.

Bien, je suppose donc que ces résolutions correspondent aux discussions qui auraient lieu. Est-ce que nous devons discuter de chaque résolution séparément - est-ce que tous les membres présents sont d'accord sur cette façon d'envisager la question. Est-ce d'accord, examinons-nous les résolutions une par une? Comme il n'y a pas d'opinions contraires, nous allons procéder de la sorte.

Résolution numéro un donc Consultations régulières au moins deux fois par an entre les fonctionnaires en charge des trois parcs nationaux et leurs associés. Est-ce qu'on peut accepter cette résolution? Est-elle acceptable? Y a-t-il des opinions contradictoires? Non.

Résolution numéro deux La coordination des patrouilles le long des frontières communes. Est-ce que cette résolution est acceptable? Y a-t-il d'opinions contraires? Non.

Resolution numéro trois Que le progrès déjà enregistré pour la fixation des limites du Parc National des Volcans et la prévention de déforestation et de pâturage doivent être continués.

Résolution numéro quatre Préconise l'échange des membres du personnel du parc et ceci entre les trois parcs nationaux. Puis-je demander au comité ce que ceci signifie exactement?

LE SOUS-COMITE:

M. le président ceci signifie que de temps à autre il semble nécessaire que les membres du personnel à tous niveaux dans les parcs devraient passer quelques jours dans les parcs adjacents pour mieux comprendre les problèmes qui surgissent dans ces parcs. Surtout aussi pour avoir des contacts humains à ce qui semble primordial. Ceci serait organisé selon la résolution numéro un par les fonctionnaires en charge des parcs nationaux. Ce serait donc pour s'assister l'un à l'autre à tous niveaux pour comprendre les problèmes des parcs voisins.

LE PRESIDENT:

Bien sûr, je m'ai emparé de la parole, mais j'aimerais avoir un éclaircissement sur cette question. Est-ce que les résolutions numéro quatre et numéro six, ne veulent-elles pas dire la même chose?

LE SOUS-COMITE:

Non, M. le président, ce n'est pas exactement la même chose, parce que la résolution numéro six couvre essentiellement la recherche et la gestion et il est plus que possible que les savants ne soient pas nécessairement des membres du personnel des parcs.

LE PRESIDENT:

Mais, est-ce que l'échange des membres du personnel des parcs ne relève pas uniquement de la gestion?

LE SOUS-COMITE:

Oui, dans la mesure où nous divisons les membres en deux sections - la sécurité et la gestion. Il peut y avoir des voix parallèles, mais il y a, quand même, des différences. Merci.

LE PRESIDENT:

Oui, le représentant de l'UNESCO a la parole.

LE REPRESENTANT DE L'UNESCO:

Merci M. le président. Cette résolution avait déjà été stipulée à Goma et le texte de Goma était en français, et on parle de - de courtes périodes de travail dans les parcs. Donc au fond, quand on parle d'échanges de personnels, ceci signifie que les membres du personnel devront travailler dans les parcs voisins pour obtenir une meilleure information des problèmes et de la façon dont fonctionnent les parcs. Ceci était l'idée essentielle à Goma. Échange, peut-être n'est pas très expressif et le terme français peut être plus explicite..

LE PRESIDENT:

Donc, la résolution quatre est déjà reprise dans les résolutions - avait des reprises dans les résolutions de Goma. Je me demandai simplement s'il est vraiment utile de répéter ici ce qui avait déjà été accepté à Goma. Je ne sais pas, mais peut-être pourrait-on faire un commentaire de façon plus général pour dire que nous réaffirmons la résolution prise à Goma en 1967.

UN DELEGUE:

Je crois que le problème ici, M. le président, si vous me permettez de faire usage à la parole, comme nous avons discuté de ce problème hier et

UN DELEGUE (cont.):

les ayant mis en rapport les résolutions de Goma, nous étions rendu compte qu'il avait eu des lacunes dans les résolutions de Goma et c'était l'avis de toutes les délégations de tous les délégués que les résolutions de Kampala devraient suivre les résolutions de Goma ou on pouvait encore les mettre en application, mais en même temps il y avait des additions introduire, des suppressions à faire aux résolutions de Goma. Aussi il serait peut-être erroné de réaffirmer les résolutions de Goma dans leur ensemble parce que nous avons considéré utile d'introduire des modifications. Peut-être que je ne m'exprime pas clairement. Le docteur Currylindahl a signalé que par le mot "échange" on entend un échange de patrouilles et d'autres aspects de travail entrepris dans les parcs, de sorte que les employés d'un parc national peuvent comprendre les méthodes de travail, les problèmes de leur contreparties dans les autres parcs nationaux.

LE PRESIDENT.

Y a-t-il d'autres opinions concernant la résolution numéro quatre? S'il est acceptable - est-elle acceptable la résolution tel qu'elle est stipulé? Le représentant du Ruanda a la parole.

DELEGUE DU RUANDA:

M. le président et honorable délégués; serait-ce alors possible d'ajouter à la forme tel que nous la voyons? Par exemple, en ajoutant pour telle hutte, pour tel usage, etc. Et si vous essayez d'ajouter quelques choses comme explication, cela serait très utile pour ceux qui liront la recommandation, bien après sans devoir alors donner son devoir exiger d'autres explications à ceux qui ne seront peut-être pas là.

LE PRESIDENT:

Merci éminent délégué du Ruanda. Le délégué de l'UNESCO a la parole.
DR. CURRYLINDAHL (UNESCO):

Merci M. le président. Je crois que je vais parler en français pour un petit moment, parce que en effet ce que l'honorable délégué de Ruanda demande, je crois est bien précise dans le ~~texte~~ français. Évidemment vous n'avez pas la traduction française devant vous pour les résolutions que nous discutons justement maintenant, mais néanmoins le texte de la résolution de Goma c'est la résolution numéro 6 dit ceci: Préconise des taches par l'échange de personnel entre les trois parcs nationaux. Je crois qu'en français c'est suffisamment claire de quoi il s'agit.

LE PRESIDENT:

Le Ministre du Ruanda a la parole.

DELEGUE DU RUANDA:

Merci M. le président. Mais alors il faudrait. Il semble qu'il se pose un problème de traduction alors; je pense qu'on doit avoir le même texte en français et en anglais; il faut pas que les textes anglais et français soient différents.

LE PRESIDENT :

Serait-il possible d'avoir un seul sens donné à la résolution numéro quatre? Il semble que la traduction anglaise diffère légèrement et ne correspond pas exactement à la notion qui est donnée par le texte français; bien que d'après l'explication qui a été donnée, le texte français est exactement ce que nous voulons voir dans la résolution de Kampala. Sera-t-il possible alors d'améliorer la résolution quatre au point de vue texte anglais, améliorer la formulation anglaise pour qu'elle corresponde exactement au français.

Oui éminent représentant de l'UNESCO

DR CURRYLINDAHL (UNESCO):

Merci M. le président. Il me semble maintenant que dans ce cas bien particulier, la version française du texte, que la délégation Ruandese accepte la substance et le sens de cette résolution. Mais pour les résolutions qui suivront, bien sûr, le secrétariat n'a pas été à même dans un délai si bref de fournir la traduction, mais la procédure normale au cours des Conférences Internationales est d'avoir des résolutions qui sont présentées à l'assemblée à la fin de la Conférence dans une seule langue, la langue originale. A Goma c'était en français maintenant qu'on parla, bien sûr, la langue originale c'est là le français. Nous devons nous en tenir au texte anglais. La seule chose que je puisse suggérer ici, c'est que les traductions, bien sûr, sont faites automatiquement par les interprètes. Aussi les deux délégations francophones peuvent comprendre au moins de la substance du texte, mais alors, bien sûr, pour le texte français il y aura une adaptation, une traduction qui sera faite après la Conférence, et alors c'est le Gouvernement hôte qui est responsable de la traduction dans la seconde langue de travail de la Conférence; mais le texte français qui sera donné aux délégations et aux gouvernements Congolais et Ruandais devront être examinés par eux-mêmes, bien sûr, au point de vue linguistique. Ceci est la procédure habituelle.

LE PRESIDENT :

Merci. Distingué Ministre du Ruanda, vous avez la parole.

DELEGUE DU RUANDA :

M. le président, je vous remercie. Je regrette de n'être pas d'accord avec le représentant de l'UNESCO, pour deux raisons: d'abord, moi aussi j'ai assisté à plusieurs conférences internationales, et je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation qu'il donne sur la procédure suivie. Parce que il ne s'agit pas d'un traité que nous sommes en train d'étudier ici, c'est dans le domaine des traités internationaux que le texte de la langue du pays fait foi. Mais dans les conférences internationales, quand on étudie les résolutions aux seins des organismes de l'UNO ou des autres organismes internationaux, et d'autres textes doivent être justement aux seins des discussions et les autres textes doivent être harmonisés. C'est toujours comme ça que j'ai vu travailler, et c'est toujours comme ça que je tiens à ce que nous fassions aussi, parce que je ne vois pas pourquoi ici nous devons déloger aux usages ordinaires.

DELEGUE DU RUANDA (cont.):

La deuxième raison c'est que, dans le cas qui nous occupe, les textes sont pas fondamentalement mais quand même différents. Les sens que nous devons donner aux textes recommandations sont tout de même différents, et en anglais et en français. Alors je pense que nous devons harmoniser les deux textes; les sens des textes, parce que c'est assez différent. Si ce n'était différent, je ne vois d'ailleurs pas pourquoi nous aurions discuté plus longuement là dessus.

Merci M. le président.

LE PRESIDENT:

Merci éminent Ministre du Ruanda. Je crois que nous avons pu examiner la résolution numéro quatre et je crois que l'opinion générale est que nous devons accorder un seul sens à la résolution numéro quatre et je suggérerais donc que nous laissions la résolution quatre pour l'instant et laisser le comité de rédaction rédiger cette résolution quatre pour avoir la comparaison entre le texte français et le texte anglais et nous y viendrons par la suite. Est-ce que le comité peut le faire immédiatement? Oui, je l'espère. Je crois que à fin, si l'on dit: Préconise des échanges de travail du personnel des parcs - alors allons rejoindre la nuance qui est exprimé en français; c'est à dire "working exchange" en anglais, échange de travail.

Non, ceci rend la situation plus difficile; et j'aimerais suggérer - j'aimerais qu'on en revienne à ma suggestion de laisser la résolution quatre du côté et d'y revenir par la suite. Est-ce que vous pouvez accepter ceci? Bien, donc nous laissons la résolution quatre en suspens et nous passons à la résolution numéro cinq. Préconise, à la lumière de l'importance et du nombre de problèmes communs la création d'une Commission Permanente pour la collaboration entre les organisations des trois parcs nationaux. Est ceci acceptable? Il n'y a pas d'opinions contraires? Bien, adoptée.

Résolution numéro six: Préconise la collaboration la plus étroite possible entre les trois parcs nationaux pour les matières de gestion et de recherche. Y a-t-il d'opinions contraires à ce sujet? Résolution numero six est acceptée.

Résolution numéro sept: préconise que les trois gouvernements considèrent de façon urgente la ratification de la Convention Africaine de 1968 sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles. Il n'y a pas d'opinions contraires? Y a-t-il des améliorations à porter? Le Ruanda a la parole.

DELEGUE DU RUANDA:

M. le président, honorables délégués; ne serait-ce pas possible d'ajouter et Malgache Africaine et Malgache Mauricienne? Ici, dans cette recommandation, on parle de la Convention Africaine de 1968. Ne serait-ce pas possible d'ajouter Africaine, Malgache et Mauricienne dans le cas qui nous concerne.

LE PRESIDENT:

Oui, représentant distingué de l'UNESCO.

DR. CURRYLINDAHL (UNESCO):

Merci M. le président. Le titre officiel de la Convention Africaine est en effet La Convention Africaine pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources. La République Malgache ainsi que l'Île Maurice, sont inclus comme membres signataires de cette Convention; - au moins la République Malgache. Pour l'Île Maurice, qui atteint l'indépendance après la signature de la Convention, n'a pas encore signé cette Convention, mais j'étais justement en mission il y a trois semaines à l'Île Maurice et on a discuté justement la Convention. L'Île Maurice va adhérer bientôt à la conférence aussi. Mais le titre officiel de la Convention reste comme je vous ai dit tout à l'heure. Merci.

LE PRESIDENT:

Merci de votre explication éminent représentant de l'UNESCO. Je crois que nous allons nous entenir au titre officiel de cette Convention, et je crois que nous devons donc laisser le texte tel qu'il est écrit - Convention Africaine de 1968 sur la Conservation de la Nature et de Ressources Naturelles. Y a-t-il encore d'autres opinions concernant la résolution numéro sept? Accepté?

Résolution numéro huit: préconise que les trois gouvernements envisagent d'urgence les problèmes de la poursuite et des limites, aillant cause, lorsque'il s'agit de malfaiteurs qui passent d'un parc national à un parc contigue d'une autre nation. De considérer également les possibilités d'harmoniser les sanctions encourues pour les offenses comises contre les lois des parcs nationaux ou des réserves similaires. Y a-t-il des opinions à nous mettre concernant la résolution numéro huit? Pas d'opinions contraires? Bien, donc, la résolution numéro huit est adoptée.

Numéro neuf: que les négociations soient ouvertes dès que possible entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et celui de l'Ouganda sur des questions relatives à la pêche sur le lac Edouard et le lac Albert, et leur fleuve, la rivière Senliki, couvrant tous les aspects de la recherche et de la gestion des ressources ichtyologiques de ces zones. Y a-t-il des opinions contraires, des amendements, des modifications à cette résolution numéro neuf? Aucune? Donc, la résolution numéro neuf est adoptée.

Résolution numéro dix: que les gouvernements de la République Démocratique du Congo et celui de l'Ouganda considèrent et examinent de façon urgente la solution de la fixation des limites entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda dans la zone du parc Albert et du parc national Reine Elisabet. Oui - la parole est au représentant de l'UNESCO.

DR. CURRYLINDAHL (L'UNESCO):

Merci M. le président, mais j'aime d'edification. Je crois que la dernière ligne devrait se lire - dans la zone de parc Albert et du parc Reine Elisabet. On a deux fois le mot parc en anglais. Donc: "in the area of the Albert and Queen Elizabeth national parks", puisque le mot "park" est au pluriel en anglais. Donc, il faut supprimer le premier

DR. CURRYLINDAHL (L'UNESCO): (cont.)

"park" - C'est simplement une question de rédaction. C'est une légère modification.

LE PRESIDENT:

Sorte que l'on devrait lire: les Gouvernements de la République Démocratique du Congo et celui de l'Ouganda devrait examiner de façon urgente la solution, la fixation des frontières entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda dans la zone des parcs Albert et Reine Elisabeth.

UN DELEGUE:

N'y a-t-il pas des limites maintenant?

UN DELEGUE:

Non, il n'y en a pas -

LE PRESIDENT:

Au lieu de se référer à ceci donc, "de résoudre la fixation des limites" pourquoi ne parlerons-nous pas de problèmes plutôt que de positions, de situations? Parce que les limites sont déjà définies en tant de degrés, longitude, latitude, est, nord, etc.

DELEGUE DU CONGO:

M. le président, le problème des limites dans le parc Elisabeth est que ces limites suivent les courses des rivières qui vont changer. Aussi c'est ceci qui s'est produit et c'est là que le problème se trouve.

LE PRESIDENT:

Oui, que voulons-nous résoudre? La position ou les problèmes? Je crois que nous devons résoudre les problèmes.

DELEGUE DU CONGO:

M. le président, nous essayons de résoudre la position physique, la situation physique des limites.

LE PRESIDENT:

Réprésentant de la République Démocratique du Congo?

DELEGUE DU CONGO:

Le fait est tout simplement, que il y a une zone de quelques square miles où on ignore si c'est actuellement officiellement territoire Congolais ou territoire Ougandais. Personne n'est capable de le dire à cause de la modification du cours de la rivière. Alors c'est la cause de perpétuelles difficultés.

LE PRESIDENT:

Donc, il me semble que de l'avis général, nous devrions nous en référer à des problèmes et non à la position. Aussi la dernière résolution numéro dix se lirait: que les Gouvernements de la République Démocratique du Congo et celui de l'Ouganda examinent de façon urgente la solution des problèmes des limites entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda dans la zone des parcs Albert et Reine Elisabeth. Je crois que ceci ne porterait aucune préjudice. Y a-t-il des opinions contraires à ceci? Aucune opinion contraires. Donc, on accepte, on adopte la résolution

LE PRESIDENT (cont.):

numéro dix avec ces amendements qui vient d'être apportés. Nous en avons terminer avec les résolutions concernant les Parcs Nationaux, sauf que pour la résolution numéro quatre.

Honorable représentant de l'UNESCO?

DR. CURRYLINDAHL (L'UNESCO):

Merci M. le président. J'aimerais faire une suggestion pour le texte anglais qui se base sur le texte français, parce que le texte français doit être approuvé par les délégations du Congo et du Ruanda. Et voici ce qui est dit: recommande que le personnel du parc des trois parcs nationaux entreprenne des périodes de travail dans les parcs voisins. Voulez-vous que je lise encore une fois cette résolution, ce projet de résolution?

Donc, concernant la résolution numéro quatre. M. le président dois-je lire à nouveau? Bon. Préconise que le personnel du parc des trois parcs nationaux entreprenne des périodes de travail dans les parcs voisins.

LE PRESIDENT:

Ceci me soit être très difficile. N'est-ce pas que nous voudrions - échange d'information?

24.9.71

LE PRESIDENT (cont.):

La traduction anglaise la plus proche du texte français serait donc: préconise que le personnel de parc des trois parcs nationaux entreprenne des périodes de travail dans les parcs adjacents. Donc, est-ce qu'on ne devrait pas dire: recommande que le personnel de parc des trois parcs nationaux soit encourager à entreprendre des périodes de stage, ou des périodes de travail dans les parcs nationaux voisins? Eminent représentant de l'UNESCO?

DR. CURRYLINDAHL (L'UNESCO)

Merci M.le président. Je crois que ceci est du ressort des directeurs de l'administration de chaque parc national que le personnel puisse entreprendre telles périodes de travail pour avoir un échange d'information sur les activités des parcs voisins de sorte que le personnel lui-même ne devrait pas être encourager puisque les mesures seront prises par les membres d'un niveau supérieur.

LE PRESIDENT:

Y a-t-il des opinions contraires concernant la résolution numéro quatre telle qu'elle vient d'être amendée? Représentant du Ruanda.

DELEGUE DU RUANDA:

Merci M le président. Il me semble que l'amendement proposé par le délégué de l'UNESCO s'écarte un peu du sens que nous voulons donner à cette résolution. Pour nous en tout cas, nous avons l'impression que ce qu'il fallait encourager, c'est l'échange d'expérience, l'échange d'expérience sur les travaux effectués dans les parcs respectifs, dans les parcs nationaux respectifs. Alors, je ne comprends pas maintenant l'amendement proposée. Est-ce que il s'agira que le personnel dans le parc d'un pays aille travailler dans le parc d'un autre pays? Et si il en est ainsi que veut-on? Qu'est-ce qui est poursuivi comme objectif? Il nous semble que c'est plutôt l'échange d'expérience sur les travaux effectués dans les parcs respectifs.

LE PRESIDENT:

Eminent délégué de l'UNESCO.

DR. CURRYLINDAHL (L'UNESCO):

Merci M. le président.

La différence entre le texte français et le texte anglais semble, si on suit justement alors des mots, et des mots utilisés comme différents; mais la difficulté ici avec lesquelles nous sommes confronté, c'est en effet d'essayer de traduire le texte français dans un gré, dans une façon qui correspond réellement avec ce que le texte français a dit, et justement préconise des taches par l'échange de personnel, ça veut dire dans mon interprétation au moins, que dans des groupes de personnels ou des individus singuliers vont travailler périodiquement dans un parc national voisin. Et ça sera un échange de ces taches de l'un à l'autre parc national, et c'est ça que j'ai essayé de traduire en anglais. Donc "les taches" en français doit correspondre avec "the working periods" en anglais. Je ne

DR. CURRYLINDAHL (cont.):

suis pas spécialiste en aucune des deux langues, je m'excuse ce que j'ai essayé de faire, c'est pas idéal, mais pour le moment je ne peux pas trouver une solution plus possible à cet égard. Merci.

LE PRESIDENT:

Comme je l'ai dit ce matin je n'étais pas présent au cours des deux premiers jours de cette conférence, mais j'ai cru comprendre qu'il y a eu une réaction favorable à l'idée d'un échange d'information sur nos gestions et sur les plans de gestion et la gestion du tourisme dans nos trois pays. L'échange sur les informations de recherche par des réunions régulières, des échanges au niveau des personnels des parcs, l'échange de documents des comptes rendus de progrès réalisés etc. Si c'est ce que nous essayons d'inclure dans cette résolution, la résolution tel qu'elle est formulée, ou même suivant l'amendement qui a été proposé, ne semble pas couvrir tous ces aspects.

Oui, éminent délégué de l'Ouganda?

DELEGUE DE L'UGANDA:

M. le président, si je pouvais donner un exemple de la façon dont ceci fonctionne. Il y a un échange de professeurs entre un pays et un autre - un groupe de professeurs du pays A auront un échange avec un groupe de professeurs dans un pays B pour connaître l'expérience et les pratiques dans chacun des pays. L'idée ici est, par exemple, que trois hommes des forces du parc nation Reine Elisabeth iront passer une semaine avec leurs homologues dans le parc Albert et alors trois membres du parc Albert viendront rejoindre notre personnel dans le parc Elisabeth pour avoir un échange d'information en travaillant ensemble, et non pas seulement en ayant un échange d'idées autour d'une table et ceci est très efficace en ce qui concerne les personnels.

LE PRESIDENT

Ms. les délégués je crois que ici nous ouvrons de nouveau une discussion, un débat sur cette résolution. Bien que la résolution tel qu'elle est écrite ne regarde pas la vue de la délégation du Ruanda, je crois qu'elle ne porte aucun préjudice. Je ne sais pas si vous avez d'autres opinions concernant cette résolution. Suggérez-vous un amendement?

DELEGUE DE L'UNESCO:

Merci M. le président. Après l'exposé de l'honorable délégué du Ruanda, il pensait que le texte ne correspondait pas vraiment au texte à l'original. Aussi je suggérais la formulation suivante pour le texte anglais: préconise que les personnels du parc des trois parcs nationaux entreprennent des stages sur une base d'échange aux parcs voisins. Ceci est exactement ce que la délégation du Ruanda avait demandé. Donc - "sur des bases d'échange" - on devrait introduire cette notion dans la résolution.

LE PRESIDENT:

Je crois que nous nous en fonceons de plus en plus. Si l'on y pense, je ne sais pas si le Ruanda aurait une objection violente à adopter l'amendement antérieure avant l'amendement à l'amendement sur la résolution

LE PRESIDENT (cont.):

numéro quatre; qui dirait donc: préconise que le personnel de parc des trois parcs nationaux entreprenne des stages dans les parcs voisins. Ces périodes de stage ne se feraient peut-être pas nécessairement sur une base d'échange.

Oui éminent représentant du Ruanda?

DELEGUE DU RUANDA:

Merci M. le président. Je pense que les stages qui seraient organisés pour être vraiment très efficaces et très profitables devraient être organisés sur une base d'échange; bien sûr, comme vous, je pense que ces stages ne se prennent pas nécessairement sur une base d'échange, mais il serait utile qu'ils se fassent plutôt sur une base d'échange que sur autres choses. Mais ce que je voulais dire ici surtout, M. le président, c'est que je n'ai pas de difficulté à poser sur les textes, mais ce qui m'intéresse c'est que les textes en anglais et en français aient le même sens, c'est tout.

Pour le reste nous sommes d'accord sur l'idée, "l'échange de personnel" mais il faut que ça soit compris dans la même façon par quelqu'un qui parle le français et qui comprend l'anglais ou bien quelqu'un qui parle l'anglais et qui comprend le français. Merci M. le président.

LE PRESIDENT:

Aussi vous appuyez l'amendement de l'amendement, c'est bien cela. Bien, ainsi résolution numéro quatre dira: préconise que le personnel de parc des trois parcs nationaux entreprenne des périodes de stage sur une base d'échange dans les parcs adjacents. La discussion est close sur la résolution quatre et elle est adoptée. Merci beaucoup.

Tourisme maintenant. Je n'ai pas de copies, je n'ai pas d'exemplaires de résolutions.

DELEGUE DE L'UNESCO:

Les résolutions devraient être recoupées, mais ceci n'intervient pas dans cet ordre d'idées. Si vous parlez de l'ordre de résolutions, donc si je comprends bien, elles ne sont pas classées dans l'ordre.

LE PRESIDENT:

Je crois que ceci est du ressort de l'impression du texte. Est-ce que vous avez eu le temps de considérer les résolutions relatives au tourisme? Il y en a dix-huit, dix-huit. Le sous-comité sur le Tourisme voudrait introduire et présenter ses résolutions.

LE SOUS-COMITE:

Merci beaucoup M. le président. Le sous-comité pour le tourisme qui comprenait l'éminent délégué de la République Démocratique du Congo, de même que l'éminent délégué de l'Ouganda et du Ruanda se sont réunis et je vais présenter le projet de résolutions. Il y a deux erreurs, des fautes de frappe ou alors six; si le mot n'est pas bon, vous pouvez me le signaler. S'apercevant du désir commun de promouvoir le Tourisme, un sous-comité pour le Tourisme lors de la Conférence Tri-partite qui s'est tenu à Kampala du 22 à 24 septembre 1971, préconise que:-

LE SOUS-COMITE:

- 1a) Les règlements portant sur les visas soient annulées pour les nationaux de chaque'un des pays; b) que les autorités d'immigration des trois pays délivreront des visas aux frontières communes pour les touristes qui pénètrent dans chaque'un des pays.
2. Préconise qu'un Comité Permanent constitué des Directeurs Généraux des trois pays soit constitué immédiatement et se réunira au moins deux fois par an, dans la région touristique commune.
3. Préconise qu'un Secrétariat constitué d'un fonctionnaire supérieur, assisté lorsque c'est nécessaire par des subordonnés, sera constitué pour assister au programme de coordination et pour résoudre les problèmes de tous les jours des trois pays.
4. Préconise que les trois pays établissent un fond pour lequel des contributions annuelles seront versées par les états membres pour la publicité et la promotion communes de la région touristique commune et pour le financement du Secrétariat.
5. Préconise que les gouvernement respectifs assurent les développements équitables pour un influx de tourisme au part les régions sousmentionées
6. Préconise que les trois gouvernements de leur propre action ou en association avec Les organisations internationales ou d'autres gouvernements, construisent un centre de formation d'hôtel qui sera constitué d'équipement de formation adéquat et de cent lits, qui sera construit dans la région touristique commune.
7. Préconise la mise en application immédiate d'un programme d'échange qui comprenne les employés des hôtels des parcs nationaux pour une meilleure compréhension des problèmes de chaque'un, des règlements des langues et des spécialités.
8. Préconise que la Commission des Parcs Nationaux fera rapports de ses délibérations au Comité Permanent pour le Tourisme de façon régulière et assurera la conservation de la flore et de la faune dans les parcs nationaux suivant les intérêts des trois pays. En particulier, ils lutteront contre le braconnage.
9. Préconise que la Commission des Parcs Nationaux fasse rapports de façon régulière au Comité Permanent pour le Tourisme sur le développement de la formation des nationaux pour la recherche sur les bases communes.
10. Préconise que les compagnies aériennes nationales des pays respectifs permettront aux trois Directeurs Généraux de voyager sur base gratuite entre les capitales de la région touristique commune au moins trois fois par an.
11. Préconise que les droits d'atterrissage seront délivrés aux bâtiments dans la région touristique commune sans devoir passer d'abord par les aéroports internationaux.
12. Préconise que le Conseil d'Aviation Civil de l'Afrique de l'Est délivre des droits d'atterrissage pour les vols organisés de même que pour les vols normaux en plus des besoins des lignes de l'Afrique de l'Est au bénéfice du Congo et du Ruanda.

LE SOUS-COMITE (cont.)

13. Préconise que les trois pays organisent en rotation un festival culturel tous les deux ans à des fins de promotion et de divertissement.
14. Préconise que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo Kinshasa, la République du Ruanda et la Seconde République de l'Ouganda portent une attention toute particulière au tourisme qui est un facteur important dans le développement économique et la compréhension internationale.
15. Remercie le Gouvernement de la Seconde République de l'Ouganda d'avoir organiser la Conférence et d'avoir assurer une ambiance hospitalière et amicale et remercie la Délégation de la République Démocratique du Congo Kinshasa et la République du Ruanda pour leur excellent esprit de collaboration.
16. Conclut que cet esprit excellent de coopération sera une inspiration pour d'autres réunions semblables et futures entre ces pays et les autres états africains.
17. Préconise que les gouvernements respectifs adoptent une attitude de concession vers les transactions de devise à la frontière
18. Préconise que les lois relatives au tourisme dans les trois pays soient étudiés en détail de sorte que leurs applications soient synchronisées, harmonisées et simplifiées.

M. le président voici quels étaient les projets de résolutions concernant le tourisme et je dois admettre que ceci se rapportait aussi d'une certaine façon aux parcs nationaux et voici les résolutions que le sous-comité soumet à l'assemblée pour leur approbation.

LE PRESIDENT:

Merci beaucoup éminent délégué de l'Ouganda, et aussi tous mes remerciements au sous-comité qui a rédigé ces projets de résolution.

LE PRESIDENT:

Est-ce que nous pouvons commencer par la résolution numéro un?
Résolution numéro un - Éminent délégué du Ruanda?

DELEGUE DU RUANDA:

Merci M. le président. Je pense M. le président qu'avant d'entamer la résolution numéro un, il faut d'abord se prononcer sur le texte, le préambule avant. Il me semble que ce préambule doit être supprimé ou tout au moins modifié, dans le sens que c'est la conférence toute entière qui fait ces recommandations, la Conférence Tri-partite et non pas le sous-comité, parce que le sous-comité a travaillé pour nous, nous allons maintenant diriger ce qu'il a fait pour nous. En suite, enfin si nous nous prononçons d'abord sur cette proposition, ma délégation fera ses avis sur le reste des résolutions. Merci M. le président.

LE PRESIDENT:

Y a-t-il une opinion contraire? Qu'on peut se mettre d'accord sur ce point l'oraison que il y a des résolutions qui devraient provenir de la Conférence plénière non pas seulement du comité de rédaction. Y a-t-il des opinions contraires? Non. Adoptée. Résolution numéro un - Éminent délégué de l'Ouganda a la parole.

DELEGUE DE L'OUGANDA:

Merci M. le président. Sur la résolution numéro un b) il semblerait qu'il y a des notions différentes pour le mot "visa" pour chaque pays. Notre interprétation du visa est: un visa est une condition préalable d'admission dans un pays. C'est un système selon lequel un individu veut pénétrer dans un pays. Par la suite, il est admis entrer dans ce pays, mais par-dessus tout il doit subir le traitement de l'immigration. Un visa en tant que tel n'est pas une garantie de permission d'entrer. C'est simplement pour dire que des facilités seront accordées de sorte que au fond un visa ne peut pas être délivrer sur le champs. Ceci signifie que il faut que ce soit réalisé avant que la personne arrive.

Je ne sais pas si je ne suis fait bien comprendre.

LE PRESIDENT:

Merci. Y a-t-il d'autres contributions à résolution numéro un? La façon dont la résolution est formulé est assez forte et je suggérerais qu'on adoucisse la nuance un peu, lorsque'il me semble que d'après la formulation c'est un ordre direct à nos gouvernements d'agir suivant a) et d'agir suivant b). Je crois que les inconvénients qui ont été objusteré à la frontière devraient être réduits au minimum si pas complètement éliminés. Ce n'est pas cela? Est-ce que c'est bien cela la nuance qui est prévue dans la résolution un a) et un b)?

UN DELEGUE:

Merci beaucoup M. le président. Je crois que le message que nous voulions donner ici dans ce texte est que a) les ressortissants des trois pays concernés pour voyager comme cette application, maintenant comme

UN DELEGUE (cont.):

c'est le cas entre le Kenya, l'Ouganda et le Tanzanie actuellement, et dans ce sans nous voulons dire littéralement que nous accordions la suppression totale des nécessités d'avoir un visa. Quand au second point, à parler des aspects techniques qui ont été mentionnés, et dont nous devons tenir compte, je crois qu'ici, bien sûr, si l'on peut adopter une politique de délivrance de visas aux frontières ce serait très utile pour améliorer le passage des touristes aux frontières et de permettre à chaque pays de tirer avantage des touristes qui voudraient changer d'avis lorsqu'ils font partie d'un circuit. Bien sûr, c'est très spécifique ici et la formulation est assez sèche, mais ce n'est qu'une recommandation aux gouvernements de toute façon. On peut la supprimer si tel est le désir des gouvernements.

LE PRESIDENT:

Ceci est une zone très sensible, un terrain très sensible qui au fond touche à la sécurité et je crois que je préférerais adoucir cette résolution et la présenter comme une requête aux gouvernements concernés. Pour faciliter les passages des frontières d'une façon plus aisée et réduire les inconvénients qui sont causés aux personnes qui traversent les frontières à l'heure actuelle, que ce soit des ressortissants de nos pays ou des touristes. Puis-je donc suggérer que nous procédions de la même façon que nous l'avons fait pour la résolution quatre concernant les parcs nationaux. Donc, c'est à dire, revenir à la résolution numéro un plus tard, espérant que nous aurons alors trouvé une formulation plus adéquate. Est-ce que ceci est acceptable? Acceptable.

Nous passons donc à la recommandation numéro deux: préconise qu'un Comité Permanent constitué des Directeurs Généraux des trois pays sera constitué immédiatement et se réunira au moins deux fois par an dans la région touristique commune.

L'éminent délégué du Ruanda a la parole.

DELEGUE DU RUANDA:

Je vous remercie M. le président.

M. le président, je voudrais proposer de modifier un peu là ou les termes des Directeurs Généraux. Tout le monde n'a pas la même dénomination. Je voudrais que, il faut généraliser un peu, employer la même expression que la résolution numéro trois, ou on parle de "one senior officer". Il faut dire la même chose, on parlait de fonctionnaires de haut rang dans le tourisme, chargé du tourisme, mais pas Directeurs Généraux, parce que tout le monde n'a pas la même dénomination, et tout le monde n'a pas la même Organisation du Tourisme. Je ne sais pas si je me suis fait bien comprendre. En suite, je demanderais une explication, une petite explication sur les dernier trois mots; la région touristique commune, c'est laquelle? C'est toute la région, alors c'est tout les trois pays ensemble, parce que tous les trois pays sont touristiques. Seulement ils ne sont pas communs. En suite, la région touristique commune serait peut-être la rivière qui divise les parcs, ou alors le lac Albert, ou la lac Edouard, Enfin je ne comprends pas très bien ce qu'on a voulu dire par là, M. le président.

LE PRESIDENT:

En commençant par le problème de la région touristique commune, l'idée qui nous a guidé ici est c'est que nous nous en référons aux trois pays vous savez, en particulier les zones contigues de chaque pays, c'est à dire le parc Reine Elisabeth, le parc Albert, et quel est le troisième - le parc national des Volcans. L'éminent délégué du Ruanda a formulé un commentaire et peut-être nous en pourrions améliorer la résolution numéro deux en ce sens: préconise qu'un Comité Permanent constitué des représentants des trois pays soit constitué immédiatement et se réunira au moins deux fois par an: D'accord? Qu'un Comité Permanent composé de représentants des trois pays soit constitué et se réunisse au moins deux fois par an. Ceci - l'idée qui nous guide ici, au point de vue de la question de Directeurs Généraux est de se rendre compte de l'importance et de la souveraineté de nos gouvernements respectifs. Les gouvernements auront à choisir les personnes qui seront concernées par les problèmes et les questions touristiques. Plutôt que d'obliger des gouvernements à nommer maintenant des personnes bien spécifiques, je crois que nous devrions laisser cette prérogative aux gouvernements eux-mêmes bien sûr environ les personnes concernées par les problèmes touristiques.

L'éminent délégué de Kinshasa.

DELEGUE DU CONGO:

Je crois que nous devrions éviter d'erroner le texte parce que, si on a parlé des Directeurs Généraux, on pourrait peut-être le remplacer par le Représentant du Tourisme, parce que tout le monde n'est pas apte à traiter le problème du tourisme. Nous avons toujours rencontré des difficultés au sein des réunions, quand il y a des changements par exemple qui interviennent dans les pays, et on se trouve devant quelqu'un qui n'a pas compris les problèmes de la première réunion et on est toujours confronté à des problèmes de recommencer ou de revenir sur les problèmes qui ont déjà été traités.

LE PRESIDENT:

Merci éminent délégué du Congo Kinshasa. Nous avons un problème ici à savoir que nous n'avons pas chez nous - nous n'avons pas un Directeur Général. Le Ruanda d'après l'intervention qui a été faite, il y a quelques instants, par l'éminent Ministre du Ruanda, ne semble pas d'avoir de Directeur Général non plus; à moins que l'on donne les titres exactes des personnes responsables du tourisme dans les trois pays respectifs, je recommanderais que les membres de la Conférence examinent la possibilité de ne pas mentionner les titres.

Eminent délégué de l'Ouganda.

DELEGUE DE L'OUGANDA:

Merci beaucoup M. le président. Nous ne sommes pas très rigides à ce sujet. Si l'on amende dans la façon qu'un Comité Permanent au tourisme, ceci a été omis - Comité permanent au tourisme, composé des fonctionnaires de haut rang responsables du tourisme dans les trois pays - non des fonctionnaires de rang responsables du tourisme des trois pays, soit constitué

LE PRESIDENT : L'Honorable Délégué du Congo à la parole.

LE DELEGUE DU CONGO: Puis-je me permettre de poser une question. Il y a dans la salle un délégué du Burundi.

Le Burundi a la chance de posséder, puisque nous sommes aux inventaires touristiques; une curiosité absolument unique - le lac Ruindi, que l'on appelle "Lac aux oiseaux" qui se trouve très au Nord à proximité du lac Nchoora, ce lac a une importance considérable car c'est en fait dans ce lac que se reproduise une grande partie des immenses concentrations d'oiseaux spectaculaires que l'on trouve au parc Queen Elizabeth en Ouganda et au parc National Albert. Tous ces grands oiseaux d'eau, cette réserve est absolument extraordinaire. Je serais heureux si le délégué de Burundi pouvait nous dire quel est son statut actuel. Que cette réserve joue un rôle capitale dans l'inventaire touristique des trois autres pays. C'est là que ça produit tous les oiseaux attirés par le grand lac. Merci.

LE PRESIDENT: L'Honorable observateur du Burundi à la parole.

LE DELEGUE DU BURUNDI: Je vous remercie Monsieur Le Président.

Je m'excuse d'abord parce que la délégation de Burundi qui devait arriver aujourd'hui n'est pas arrivée. Je suis ici diplomate et je ne suis pas spécialisé dans les questions de tourisme. Je suis donc embarrassé de répondre à cette question, mais le Burundi attache une très grande importance au tourisme et le lac qui vient donc mentionné, est appelé le lac aux oiseaux; pour les touristes et effectivement nous attachons une très grande importance aux attractions de ce lac et nous sommes entraînés d'aménager les attractions et les hôtels pour les touristes qui viendraient au Burundi admirer les beautés de ce lac c'est tout ce que je peux dire pour le moment, mais lorsque le délégué de Burundi sera ici, il pourra expliciter ce que je viens de dire. Je vous remercie Monsieur Le Président.

LE PRESIDENT: Merci Honorable Délégué, L'Honorable Délégué du Congo à la parole.

LE DELEGUE DU CONGO: Merci Monsieur Le Président.

Puisque nous sommes presque vers la fin de notre sujet du tourisme, je voudrais que vous donnez un peu ce que l'Ouganda attends par le circuit. Ce qui n'est petite curiosité qui pourra peut-être, nous aider pour voir ces circuits et comme nous avons énumérer chacun de nos trois pays, la marche de ce que nous avons à faire. Les possibilités que nous avons déjà et nos projets d'avenir, ça nous donnerait alors l'idée de mettre six pas en premier lieu objectif pour notre touriste, mais ça retiendrait notre meilleure attention. C'est à dire le circuit entre nos trois pays. C'est ce que je voudrais savoir et pointé sur la carte. Merci beaucoup Monsieur Le Président.

LE PRESIDENT: Merci Honorable Délégué, en referant à ces circuits comme je l'ai dit précédemment, nous avons pris comme point central la chaîne de montagnes de la lune autour desquelles les parcs nationaux, le parc Elizabeth, la réserve Toro, le lac Albert, la vallée Occidentale du Rift, le Kasenyi, Bunia, Beni, jusqu'à Goma, passant à Bukavu, au Ruanda et Burundi, et alors en venant passant par Ishasha, Kigezi c'est le circuit qui devrait exister car si l'on va visiter les forêts, on doit suivre cette route qui viens d'être décrite. Si nous devons arriver, ceux qui arrivent également à Gulu, doivent se rendre là, passent par le parc Murchisson Falls, et passent par le lac. Il y a des avantages considérables pour ce circuit—en plus de tourisme—il y a beaucoup des trafiques de bien entre nos deux pays, entre nos trois pays, plutôt, et le service de chemin de fer va jusqu'à Pakwach. Et, bien sur, le chemin d'eau jusqu'à Kasenyi serait un avantage. C'est cette zone que nous nous occuperons, et la façon dont les communications routières doivent être établi, la façon de les réfectionner et de les développer, etc. J'espère que ceci vous donne une idée de ce que signifient les circuits.

Pouvons nous avoir la parole du delegue du Ruanda.

LE DELEGUE DU RUANDA: Merci Monsieur Le President.

Il y a eu une question, excuse d'employer le mot qui vient de l'anglais depuis quelques minutes, elle est venue de l'honorable Délégué de l'Ouganda. C'est au sujet des "reports" à t'il dit. J'aimerais lui demander d'expliquer un petit peu ce qu'il entend par reports. S'il comprend bien l'Anglais, du moins ce mot en anglais c'est un mot assez complexe et qui signifierait autre chose - SORRY - consultants reports. Peut-être le délégué de l'Ouganda n'était pas satisfait. S'il se trouve satisfait j'essayerai de le contacter encore plus pour en discuter.

LE PRESIDENT: Honorable Delege. Me referant aux rapports, nous avons eu de discussions auparavant lorsque l'honorable delege est revenu d'une excursion, et il se referait aux études qui avaient été réalisées là, et si les techniciens ont remis leurs rapports - et je crois que c'était à ces rapports - c'est ce qu'il referait.

LE DELEGUE DU RUANDA: Peut-etre Le Delege de l'Ouganda n'etait pas satisfait. Si il ne se trouve pas satisfait, j'essayerai de le contacter encore plus pour en discuter.

LE PRESIDENT: C'est un tres bon compromis. Pourrions nous donner la parole au delege du Congo?

LE DELEGUE DU CONGO: Monsieur Le President, Honorable Delegates:

Nous avons parle assez longtemps des circuits que nous devons creer entre nos deux pays, les trois pays plutot, le Ruanda, l'Ouganda et le Congo Kinshasa, mais nous n'avons pas parler de l'equipement, nous devons parler un peu de l'equipement routier un tout petit peu l'equipement hotelier, et je voudrais attirer l'attention de l'honorable assemblee parceque je connais tres peu ou bien tres mal l'Ouganda et je connais tres bien le Ruanda et mon pays egalement. On a tendance, la tendance general des deux pays l'Ouganda et le Congo. Je connais le projet de mon pays mais j'ai deja vecu peut-etre ici et j'ai rencontre des personnes qui venaient de Queen Elizabeth Parc; je connais a peu pres quelle classe des hotels on construits.

Les circuits que nous nous proposons de faire dans les trois pays est tres long et puis, ces circuits, nous ne l'offrons pas tout simplement au touriste internationaux, c'est a dire les gens riches, mais on a tendance pour le moment a creer l'herbergement de luxe comme je le vois ici et la meme chose dans mon pays.

Est-ce que les touristes qui viennent en groupe - parceque c'est le projet qui preoccupent pour le moment Lyautey. Organiser des voyages en groupe vers l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est qui est deja fait encore, parceque il y a beaucoup de touriste qui vont au Kenya et qui viennent ici. Mais tous ces gens, y compris les touristes Nationaux sont-ils en mesure de supporter cette categorie d'equipement que nous voulons offrir aux touristes qui veulent visiter nos pays? et je crois que c'est un probleme qui faudrait envisager au cours de cette assemblee. Pouvoir diversifie si nous voulons offrir ce circuit, offrir en meme temps un equipement qui serait abordable par tout le monde.

Merci Monsieur Le President.

LE PRESIDENT CONTD.

En ce qui concerne l'inventaire, je suis tout a fait d'avis que nous allons perdre du temps si nous devons tout lire. Nous connaissons nos parcs nationaux, mais nous devons faire un ~~in~~ inventaire pour developper des autres choses, ces autres choses, ces parcs nationaux sans qu'ils ne soient en concurrence mais dans un effort concerté. Aussi nous devons avoir quelques representants de chaque delegation pour s'asseoir autour d'une table, faire l'inventaire des richesses de nos parcs et nous pourrons discuter d'un sujet beaucoup plus specifique.

En ce qui concerne la facon de cooperer, je crois que nous devons arriver, si cela est possible, bien sur, savoir si ceci a ete repris dans leurs resolutions. Nous avons des bureaux Nationaux de Tourisme dont nous avons un comite permanent, des Diresteurs Generaux pour le Tourisme dans les trois pays respectifs qui se reunissent tous les six mois ou tous les douze mois et ceci n'a rien avoir avec la communité Est - Africaine. Il n'y a pas de forme commune de service etabli entre nos trois pays et nous devons savoir s'il faut un Dirigeant Permanent qui devrait couvrir de facon efficace tous les terrains, tous les domaines que nous devons examiner. Aussi pouvons nous cristalliser nos pensees sur ce probleme.

J'ouvre le debat a ce sujet.

LE PRESIDENT: Honorable Delege du Congo.

LE DELEGUE DU CONGO: Monsieur Le President:-

Encore une fois nous voudrions savoir que vous precisiez ce que vous venez de dire. C'est a dire vous avez ouvert les debats sur le probleme des Parcs Nationaux. Puisque vous venez de dire que en ce qui concerne douane et Immigration, vous allez former un petit Comite avec les experts qui sont la, qui vont nous faire un rapport, et si ma memoire et bonne vous avez dit aussi que il serait mieux qu'on forme un petit Comite pour les experts des parcs aussi que c'est inutile de faire des inventaires.

Maintenant vous avez ouvert les debats sur quel point de vue; je n'ai pas bien compris, parceque vous avez fait, en meme temps,

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

allusion sur le probleme du tourisme entre les trois pays d'Est Afrique, et vous avez dit que la dessus il n'y a pas de communaute d'Est Afrique, chacun exploite le tourisme individuellement.

Les debats que vous venez d'ouvrir, je voudrais que vous puissiez nous preciser sur quel point de vue. Merci.

LE PRESIDENT: Je suis desole, je crois qu'il y a une leger erreur ici, mais j'ai propose ici que peut-etre que pour l'Immigration nous devrions etablir un sous-comite d'experts qui devraient nous donner des recommandations sur la facon d'agir.

En ce qui concerne les parcs nationaux, ceci est le second probleme et des resolutions precedentes ont dit que les Directeurs devrait se reunir deux fois par an.

Le troisieme point qui est ouvert au discussion concerne la facon, la meilleure facon dont nous pourrions etablir un systeme qui nous permettrait d'examiner les developpements dans chacun des territoires, d'avoir des consultations a tous moments et ceux de facon efficace pour resoudre les difficultes. Si ceci est la question, ayant donc un sous-comite regulier ou est-ce que ca devra etre les reunions regulieres tous les deux ans comme nous le faisons pour la Conference Tri-partite.

LE PRESIDENT: Honorable Delege du Congo vous avez la parole.

LE DELEGUE DU CONGO:-

Le probleme nous a preoccupé pendant longtemps a Kinshasa. Je crois que des reunions annuelles par exemple sont souvent sujet a des transformations parceque le Gouvernement dans les pays parfois change et parfois on change les representants du tourisme dans les pays. Moi je crois que pour trouver une solution a ce probleme il faudrait creer un bureau sous forme d'un Secretariat Regional comme on l'a proposer a la C.A.T. La Commission Africaine du Tourisme, une organisation subregional avec un bureau restreint d'element capable, peut-etre de trois pays qui traiterait le probleme, est puis chaque annees soumettrait les resolutions ou de ce qu'ils auront utilise au Gouvernement des trois pays

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

qui se reuniront peut-etre deux ou trois ans apres; mais ci il y aura par exemple, la reunion des Ministres du Tourisme des trois pays, apres, il doit y avoir encore des reunions des Directeurs Generaux du Tourisme, et apres, les Directeurs des Parcs Nationaux. Vous voyez tres bien qu'il y en aura beaucoup de papiers, on en aura beaucoup a faire plutot que d'avoir un representant avec des subalternes a qui on transmettrait toutes les doléances, on etudie et on convoque a temps voulu une reunion ou bien on soumet a la reunion Ministrielle annuelle les propositions voulu, mais je crois que c'est une solution necessaire a appliquer dans les trois pays.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Honorable Delege:-

Le Delege de l'Ouganda a la parole. Monsieur Le President, sur un point, une motion d'ordre ici. Je suis preoccupé par le fait que nous ayons beaucoup de temps le 24 lorsque nous connaissons les problemes plus a fond, d'examiner alors les details, la facon dont nous surmontrons ces problemes, et je pense que ~~xxx~~ actuellement les discussions sur la forme d'etablir un Secretariat ou la facon dont nous allons cooperer ensemble est trop premature et nous devrions continuer le debat de la conference tels que ce sont etabli par l'ordre du jour et par la suite lorsque nous aurons tout les donnees sous la main, nous pourrions discuter de la facon et de la zone de cooperation. Merci Monsieur Le President.

LE PRESIDENT: L'Honorable Delege du Ruanda.

LE DELEGUE DU RUANDA:- Monsieur Le President, en faite, j'allais un petit peu, aller dans le meme sens que le Delege de l'Ouganda et un petit peu dans le sens du Delege du Congo, et en faite, je voulais dire, je voulais proposer de suivre la forme de l'Agenda, enfin forme de l'horaire plutot, telle qu'elle nous a ete presente, telle que l'on a decide ce matin parceque si on commence par des recommandations alors qu'elles sont destine a la fin; je crois que c'est plutot marcher sur la tete pardonnez l'expression
..... Good.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Monsieur Le Delege;-

Puis-je donc propose de facon formelle qu'un sous-comite sur l'Immigration simplement soit etabli pour examiner la facon dont nous devons cooperer et nous remettre les recommandations au cours de la reunion, et aussi que nous designons la responsabilite de dresser l'inventaire des attraits de nos regions respectives, et donner ceci a un autre groupe pour que nous l'ayons au moins sous la main le dernier jour de notre conference. Est-ce que ceci est acceptable?

LE DELEGUE DU RUANDA: Monsieur Le President, j'aimerais signaler a l'Assemblée que creer des sous Comite c'est tres desirable, tres souhaitable mais des fois le probleme du personnel est suppose et en cette partie la Delegation Ruandaise est sujette a ce probleme. Je proposerais alors de suivre l'horaire tel que nous l'avons eu au cours des debats, au cours des contacts personnels que nous eu avec les autres delegations. On pourra a la fin nous resoudre, ou bien accepte des recommandations et des recommandations qu'on a deja faites, et en faites, on pourrait peut-etre aller plus profondement dans les problemes que dans les recommandations.

J'aimerais presiser ce point, c'est que des recommandations nous en avons faite, mais je suis deja entrain d'en passer sur le probleme de la recommandation et de la question du recommandation ou pas, mais je m'excuse, j'aimerais vous signaler que le probleme du personnel pour des sous Comite se pose pour ma delegation.

LE PRESIDENT: Honorable Delegates nous avons un probleme, c'est le temps qui nous est imparti et nous ne sommes pas au courant des aspects de l'Immigration et le sous Comite en tant que tel. n'examinerait que les difficultes actuels et la facon de trouver une solution a ces difficultes ectuels. Le sous comite rediferait un document qui serait soumis aux membres de la conference et il serait discuter. Tenant ceci en compte le travail de ce sous-comite ne sera pas definitif de toute facon; aussi pourriez vous designer une personne?

LE DELEGUE DU RUANDA: Monsieur Le Président, je tombe d'accord avec la formule, que les delegations capables d'avoir une presence dans le sous comite, fassent le travail de sous comite et presente ce travail a l'Assemblée de toutes facon, la delegation Ruandaise sera presente a l'Assemblée et pourra emettre son avis et ne reclame pas la presence au sous Comite. Merci.

LE DELEGUE DU CONGO: Monsieur Le President:-

Tenant compte des soucis de la delegation Ruandaise par carence? du personnel, je pense que la delegation Ruandaise pouvait delegue quelqu'un seulement pour le Comite d'Immigration et de la Douane. Tandis que pour le petit Comite des inventaires de nos Parcs Nationaux, on pourrait le faire lui meme, pourrait le faire sur place ou le soir a la maison ou quelque chose comme ca parceque ca c'est beaucoup plus individuel que l'Immigration, l'Immigration et Douane ce sont des choses international qui sont presque connu par tout le monde, alors on soumettra tout simplement une copie, un papier, a la Delegation Ruandaise qui pourra voir avant qu'on puisse statuer sur ces cas. S'il a des annotations ou des objections a faire le point et sur papier, le jour ou vous allez nous inviter a debattre le probleme, a ce moment, la, il soumettre ces objections au prealable. Tandis que ce qui concerne les inventaires, quoique la delagation est a mesure de le faire sans pouvoir mandater quelqu'un au Comite de redaction ou d'inventaire, ca ce que je pourrais proposer a votre avis Monsieur Le President. Merci.

LE DELEGUE DU RUANDA: Le President, Honorable Assemblée:-

Les deux formules peuvent ce defendre peut-etre. Faudrait-il que Le President statue un dernier ressort. Merci.

LE PRESIDENT: Honorables Delegates, je crois que comme vous l'avez signale judicieusement, le temps nous manques et alors les representants des parcs nationaux seront tres anxieux.

LE DELEGUE DE L'OUGANDA: Monsieur Le President, est-ce que je pourrai faire une suggestion a la declaration du delegue Ruandais, que peut-etre, vous meme et le chefs des delegations apres cette reunion sur les parcs nationaux vous pourraient peut-etre vous reunir et trouver une solution, a l'etablissement d'un sous comite.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup, je crois que c'est une suggestion tres valable et j'etais sur le point de dire que ce ne serait un trop grand probleme que de faire l'inventaire des richesses de nos parcs. Ceci peut etre fait sur base individuel par chaque pays et nous aurions donc une idee de ce que nous voulons vraiment faire et je suggererai maintenant que les delegations devraient former l'inventaire des richesses de leurs zones, et ensuite les chefs des delegations des trois pays concernes s'asseoiront autour d'une table et etabliront une liste pour la conference generale. Et je pense que en ce qui concerne l'Immigration, les problemes auxquels nous devons nous confronter en ce qui concerne le tourisme sont beaucoup plus importants et je ne peux pas prendre une decision ici. Je crois qu'il est necessaire pour le sous-Comite, que nous essayerons de rendre la tache plus facile au sous-Comite; pour qu'il aie assez des membres a cause de la carence de personnels pour une delegation et que les delegations devront aussi assister aux seances plenieres. Aussi nous allons etablir un plan de travail selon lequel les delegations ne soient pas genes par la carence de representants, mais il devrait y avoir un sous-Comite sur l'Immigration pour examiner tous les problemes.

En ce qui concerne la forme de cooperation, je crois que ceci prendra forme au cours de nos discussions et je suis d'accord avec la suggestion faite par l'honorable delegue du Congo, qui consistait a dire que lorsque nous aurions examine les parcs nationaux, la reponse viendra d'elle meme au cours de nos discussions. Mais si cette reponse ne surgit pas de facon spontanee peut etre que les Chefs des Delegations des trois pays devraient consacrer certain temps pour trouver des solutions et des moyens d'agir. Si ceci est acceptable, nous pouvons passer a l'autre article a l'ordre du jour.

La delegation de l'Ouganda peut accepter ce que je viens de dire. Est-ce que c'est acceptable pour la delegation de la Republique Democratique du Congo, la delegation du Ruanda? Merci beaucoup Messieurs.

LE PRESIDENT: Je crois que nous en avons fini sur l'examen du tourisme dans la République Democratique du Congo, la République du Ruanda et la République d'Ouganda.

Nous pouvons passer maintenant au dernier point de l'ordre du jour; l'attrait que représente les parcs nationaux Albert, les parcs de Volcan et le parc Reine Elizabeth. Bien entendu, nous ne sommes pas très bien informé du nombre de parcs nationaux et de leur superficie dans nos pays voisins; et il serait bon dans la présentation des discours que nous devrions être informé de ce qui existe dans les pays voisins et j'aimerais rappeler à la délégation de l'Ouganda qu'il y a une question qui reste encore en suspens, une question qui a été posée par la délégation du Congo, à savoir ce qui a été fait concernant le problème du Parc National des Volcans.

j'aimerais donner la parole à la délégation du Ruanda.

LE DELEGUE DU RUANDA: Merci Monsieur Le President,

Au Ruanda nous avons deux parcs Nationaux. Il y a le parc national de la Kagera, et il y a le parc des Volcans. Il a etait dit auparavant qu'il y aurait du travail de catalogue des attractions dans les parcs et je ne voudrais pas ennuyer l'Assemblée avec la liste des attractions en animaux se trouvant sur les parcs; toutefois, j'aimerais me limiter a deux points essentiels que je voudrais supporter, qui ont ete apporte par un delegue de la Republique Democratique du Congo; c'est a dire la complementarite des parcs. Comme je le comprends, la complementarite des des parcs, je le comprends en deux sections c'est a dire la complementarite dans le sens que chaque parc a des especes communes a d'autres parcs et qu'en fait on peut faire des circuits commun sans oublier que ca c'est le deuxieme sens. Il y a des especes particuliere dans chaque parc que chacun est responsable et que chaque pays aimerait introduire dans son parc. Ce point j'aimerais le le supporter tres vivement et peut-etre demande a l'Assemblée de le reconsiderer au courant des discussions qui vont suivre et chaque presentation, la presentation de chaque delegation. J'aimerais aussi signaler que ca c'est aussi au sujet d'un probleme que Monsieur de la delegation de la Republique Democratique du Congo a mis sur le tapis, c'est sur le probleme du parc des Volcans que nous avons. Le Parc des Volcans doit entrer dans les services pour le bien de la population et la c'est un probleme social que chaque pays decide, a decide pour lui meme et peut-etre apres consultation; toutefois le point est celui ci, c'est un probleme social. Le parc peut bien etre utilise pour faire entrer des ressources en devise mais pour mon pays nous avons un problemed'explosion democratique et cela pose le probleme d'espace vitale. Ce serait dommage bien sur que les Parcs des Volcans disparaissent, ceci c'etait pour le bien de la population en terme d'espace vitale, nous n'hesiterions pas a le supprimer pour le bien de notre population. Seulement je dois dire que nous essayerons de sauve garder les deux cotes sans toutefois faire du mal, ou fustrier le bien de nos populations.

Monsieur Le President, et Honorable Assemblée, je m'excuse d'etre court, mais comme je l'avais signale le probleme des parcs Nationaux se trouve et ce trouvera dans presque tous les autres chapitres, et je n'aimerais pas aborder beaucoup plus que ca.
Merci.

LE PRESIDENT: Merci beaucoup Honorable Delege du Ruanda.

S'il n'y a pas de questions specifiques sur cette declaration, j'aimerais donner la parole au delege d'Ouganda pour qu'il nous fasse sa declaration a ce sujet.

LE DELEGUE DE L'UGANDA: Monsieur Le President, Honorables Ministres, deleges, Mesdames et Messieurs c'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de parler ou de donner quelques informations sous forme d'introduction sur le parc national Reine Elizabeth, comme etant un des trois parcs nationaux en Ouganda. Portant le nom de la Reine de Grande Bretagne, le parc national Reine Elizabeth fut cree en 1952 et fut inaugure officiellement par la Reine deux ans plus tard. Nous avons des noms en souvenir de cet inauguration comme, par exemple, Pavillon de la Reine, le Chemin de la Reine, les Circuits Royales, etc. Le parc se trouve dans la region occidentale de l'Ouganda et forme partie du district administratif de Toro, ou les quartiers generaux et un hotel et le centre scientifique sont etablis, Ankole et Kigezi. A l'exception de la region spectaculaire des crateres qui se trouvent aux pieds des montagnes Ruwenzori ou les montagnes de la lune au Nord, le parc national Reine Elizabeth se tend sur une plaine qui forme partie du bras occidentale de cette grande vallee Est Africaine, qui porte le nom de Rift Vallee. Elle couvre une superficie de 1978 Kilometres carres et la frontiere de l'Est du parc est le mur de la vallee Rift sur une distance de 130 Kilometres. A l'Ouest et au sud-Ouest, le parc partage les limites internationales avec le parc Albert. Au Nord le parc est delimite a la fois par le chemin de fer a Kampala/Kasese et d'autres part par la route Kasese/Beni via le point douane de Mpongwe. Ce parc inclus aussi un nombre de lacs; le plus grand est le lac Edouard que nous partageons avec les autorites du parc national Albert et ce lac est divise en deux parties presque egales. Nous avons aussi le lac George au secteur Nord-Est. Les deux lacs sont tres connus dans le monde entier pour la productivite poissoniere et ils sont relies par le canal Kasinga d'une largeur de deux Kilometres et demie canal qui forme des meandres du lac George sur une longueur de 40 Kilometres avant de se jeter dans le lac Edouard.

A l'embouchure de canal Kasinga que nous venons de decrir, on peut trouver la peninsule Mweya, sur une superficie de 8 Kilometres caree. Cette peninsule est lie a la terre firme par une bande

LE DIEGUE DE L'UGANDA CONTD.

tres étroite de terre qui n'a que 140 metres de large.

Sur cette peninsule on peut trouver l'hotel Safari Mweya qui comprends 100 lits, ici nous avons les cartiers generaux du parc national Reine Elizabeth et nous avons egalement un centre de recherche ecologique.

Lorsque un touriste prend son petit dejeuner a cet hotel, on peut avoir, par une claire journee, les sommets enneiges des Montagnes de la lune, sommets qui se decourent sur l'horizon general comme un monstre geant. La vue de ces montagnes en forme de cone dans le Sud peut etre vue de cet hotel et elle rapelle, bien sur, les eruptions volcaniques qui sont survenue recemment de l'autre cote de la frontiere. Sous le ciel comme je l'ai decru d'énormes elephants et de buffles se nellent a des bandes inombrables d'egrets de couleur blanche comme la neige, que l'on peut voir brouter picoter et folatrer dans la plaine. De larges hordes de coqs des faisanes, de Kob d'Uganda et d'autres especes tres varies peuvent etre vu aussi lorsqu'elles se trouvent autour d'un endroit dangereux ou environ dix ou douze lions se cachent et choisissent leur proie. Au cours d'une claire soiree imaginez-vous que vous etes assis a l'hotel sur les terraces tres spacieuses, vous pouvez voir un panorama merveilleux des eaux tranquils du lac Edouard et du canal Kasinga qui refletent les couleurs merveilleuses du soleil couchant, couleurs qui sont tachete par les nombreuses barques de peches et par les bancs d'hippopotames. A ce moment ils doivent quitter l'endroit ou ils se reposaient pour avancer plus en avant dans les terres. Un voyage fascinant en barque vous rapproche encore beaucoup plus de ces beautes sceniques que je viens de decrire et ceci en une heure seulement.

Les oiseaux sont tres nombreux aussi; les pelicans les cigones egyptiennes, les herons, les pluviers, les martins pecheurs, les cormorants et encore beaucoup d'autres. Les serpents et les lezards de Nile peuvent etre vu aussi et surtout le long des berges du canal Kasinga. Un seul circuit, qui ne dure pas plus de deux heures et demi, vous montre un panorama inoubliable de la faune et de la flore du parc Reine Elizabeth. De merveilleuses prairies tres vertes c'est un melange d'herbes goutes et de broussailles-couvrent environ les deux tiers du parc, tandis qu'un tiers est represente par la foret. Malimagambo dans une de ces forets, la foret Malimagambo on peut trouver des elephants, des buffles des lions, des leopards, des hippopotames, des chimpanzees, des baboins,

LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTD.

des singes colobes et encore beaucoup d'autres animaux et des reptiles, et bien sur, d'inombrables oiseaux. Pour ces regions sont accessibles par une route carrossable qui traverse le coeur de la foret.

Un contraste tres frappant entre cette region tres montagneuse est la region des crateres au Nord-Ouest qui comprend plus de cinquante crateres de differents tailles et de differents profondeurs certains meme comprennent des lacs sales, et on peut se rendre au plaine ondule est tres basse de la region d'Ishasha qui se trouve au Sud-Ouest. Dans ces plaines les fameux lions qui grimpent aux arbres passent de nombres heures de la journee a faire la sieste dans les arbres et ils jettent un regard occasionel aux larde hordes inombreuses de buffles de topie, de cob Ougandais et de nombreuses especes qui abondent dans cette region. Ici et la dans les plaines il y a des marecages ou des milliers d'animaux peuvent boire tous les jours. Dans ces marecages on peut voir des centaines d'hipopotames qui folotent, se reposent la toute la journee, et les oiseaux sur leurs dos mangent les insectes. Situe sur une des cretes les plus basses et seulement a 200 metres du fleuve international Ishasha, on trouve le camp de touristes tres connu sous le nom de Ishasha River Camp. Ce camp est en effet l'attrait pour d'inombrables touristes surtout a cause de la presence dans cette zone d'Ishasha de concentrations tres importantes d'animaux, de gros gibiers, et surtout de ses fameux lions qui grimpent aux arbres. Aussi un nouvel hotel qui devra comprendre 250 lits, a ete propose pres de la route d'Ishasha, a quelques dix Kilometres du poste de douane et environ 15 Kilometres du Camp denome Ishasha River.

L'etablissement d'un centre de recherche a Lulimbi sur le cote du Congolais du fleuve et environ 10 Kilometres du camp Ishasha en Ouganda est une idee merveilleuse et ceci va certainement promouvoir le progres de ces deux parcs freres de facon favorable.

Les animaux dans ces parcs n'ont pas ete des observateurs tres strictes des reglements de douane. Aussi l'on pense qu'ils ne seront pas des observateurs de cette frontiere.

LE DELEGUE DE L'UGANDA CONTD:

Alors l'echange d'information entre les autorites des parcs reveille une importance cruciale surtout pour la gestion et les programmes scientifiques avant leur mise en application. On a deja eu l'experience, et nous savons deja comment ce centre va aider au developpement des deux parcs. Et ceci a ete prouve par une cooperation plus etroite qui existe entre ces deux parcs. En effet, les Chefs Principaux des deux parcs ont contribue deja a cela et grace a la generosite des autorites des parcs nationaux non seulement pour la creation d'un centre, mais aussi pour l'information tres utile qui nous a ete donnee, et l'hospitalite qu'on nous a ete donnee ne peut jamais etre oublie. Une cooperation plus etroite devra aussi prendre consideration de toutes les formes de braconnage le long de la frontiere et ce braconnage devrait etre surveille par un effort combine, des forces de l'ordre des deux parcs nationaux.

Je ne peux qu'insister sur l'importance pour ces parcs nationaux de la creation proposee de cet aeroport international a Ushuru qui se trouverait seulement a 50 Kilometres du poste de douane Ishasha. Ceci resoudrait certainement certains problemes qui etaient souleve par les orateurs, et ainsi les touristes pourront faire un tour des deux parcs en un seul jour autour du lac Edouard par Mpondwe, Ruindi Ishasha et Mweya.

Il semble important ici de mentionner quelques facilites touristiques qui sont disponibles dans ce parc national. Comme il a ete decide que la discussion sur ce point serait ajourne jusqu'a demain, je crois que nous devrions faire preuve de patience et examiner ce point au moment voulu demain. Merci beaucoup Monsieur Le President, Merci delegues.

LE PRESIDENT: Honorables Delegues, Messieurs les Observateurs, Mesdames et Messieurs,. Je crois que c'etait une question que j'allai vous poser, etant donne que nous allons continuer a 6 heures trente par la projection de films des trois pays a nouveau et j'avais donne une erreur, je m'etais trompe pour l'heure, c'etait 6 heures et demi non pas 6 heures. Donc, pourrions nous faire une pause; non que pourrions nous conclure la reunion d'aujourd'hui pour que nous puissions nous rafraichir et nous pourrions continuer plus tard par la projection des films, sinon a 9 heures demain matin. Et le Secretaire
...../6.

LE PRESIDENT CONTD.

permanent du Ministre du Commerce de l'industrie et du Tourisme
Monsieur A.K.K. Mubanda voudrait vous presenter ses excuses.

C'est une petite declaration que j'aimerai faire et il ne me
sera pas possible d'etre present demain.

Veillez accepter toutes mes excuses mais je ne pourrai
revenir que demain soir. Merci beaucoup Messieurs les Delegates.

LE PRESIDENT: Merci Monsieur le Secretaire Permanent, mais
j'espere que vous aller vous joindre a nous ce soir. Aussi
Messieurs les Delegates, je crois que nous pouvons conclure
aujourd'hui et reprendre notre travaux demain matin .
Merci beaucoup.

La reception aura lieu a 6 heures trente et comme je l'ai
dit tous les observateurs, tous le monde, tous les organisateurs
de voyage les agences de voyage sont invites. Le reception
aura lieu au Nile Hotel en face et non pas dans l'enceinte de
ce centre.

LE PRESIDENT:

Excellences, Honorables Delegates, Mesdames et Messieurs. Bonjour.

Nous avons eu un changement pour la precedence aujourd'hui, parceque les deliberations d'aujourd'hui porteront sur les parcs nationaux et etant Directeur des Parcs Nationaux en Ouganda, le Secretaire Permanent m'a demander de diriger la reunion d'aujourd'hui. Le Secretaire Permanent Monsieur Mubando vous prie de l'excuser de ne pas avoir pu assister a cette reunion mais il a eu a se rendre a des affaires urgentes a Nairobi. Je regrette d'avoir dire egalement que Monsieur Calissa de la Delegation Ruandaise est tombe malade et nous esperons qu'il se remettra bien vite. Malheureusement il ne pourra pas etre present ce matin. Comme vous le savez il nous restait encore un article a l'ordre du jour d'hier du moins une partie d'un article—c'est a dire les attrait du parc national Albert, mais, comme le Delege de Ruanda fait remarque tres justement hier, les attrait et les problemes d'un parc sont tres proches l'un de l'autre et l'orateur pour la delegation Congolaise a pense que pour ne pas perdre de temps nous devrions inclure dans une seule declaration les attrait et les problemes du parc national Albert. Aussi Messieurs avec votre permission je crois que nous allons parler d'affaires immediatement et nous allons examiner les attrait et les problemes du Parc Albert. Merci.

LE DELEGUE DU CONGO:

Monsieur Le President, je tacherai de ne pas etre trop long et de ne pas etre trop descriptif au sujet des problemes qui se posent au parc national Albert et dans les parcs Nationaux du Congo d'une part, et des problemes qui se posent par ailleurs entre le Parc National Albert et ces voisins, en Ouganda et au Ruanda.

Si vous permettez, je ferai rapidement une synthese d'ensemble, des principes Zones ou des problemes communs se posent et ulterieurement, je demanderais a mes collaborateurs de la Delegation Congolaise, dont chacun d'entre eux est responsable d'un Secteur du Parc National Albert, d'exposer les problemes plus particulier, et tres vite nous l'esperons, nous aurons les reactions de nos collegues representant l'Ouganda et representant le Ruanda.

Un mot d'abord qui en faite, devrait plutot etre joint au programme d'hier, c'est la description non seulement du Parc Albert, mais de nos reserves. Je crois extremement bref. Monsieur le chef de la Delegation Congolaise vous a cite la liste de nos Parcs.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD:

Je me promets d'y revenir en donnant quelques details un peu plus nombreux encore.

En plus du Parc National Albert qui a 800.000~~0~~ hectares ce qui veut dire approximativement 3500 square miles. Nous avons le Parc National de la Garamba a la frontiere du Soudan qui a 500.000 hectares ce qui veut dire approximativement 2.000 square miles; le parc national de Lupemba dans la province du Katanga 1.100.000 hectares, ce qui correspond approximativement a 4500 square miles. Ces Parcs sont ce qu'on appelle les anciens, qui datent non seulement d'avant 1960, mais egalement d'avant guerre. Le President de la Republique Democratique du Congo a signe l'an dernier une ordonnance creant quatre nouveaux parcs nationaux, nous esperons d'ailleurs que ca ne sera pas fini. Ces quatre nouveaux Parcs Nationaux sont les suivants:-

Une petite reserve situee a proximite de Bukavu, le Parc National du Kahuzibiega, 80.000 hectares qui est en faite le seul endroit de la terre ou on vous garantie en moins de trois ou quatre heures de marches, je dis bien, on vous garantie des gorilles a l'etat sauvage.

Le Parc National de Kudelungu 120.000, a proximite immediate des centres industrielles du Katanga, de tres beaux panoramas, les chutes les plus eleve du continent africain, Zebres, Antilope noir, Rouanne etc, un parc en foret, le Parc de la Maico-1000.000 d'hectares, donc aproximativement 4000 square miles qui est actuellement au stage d'installation; ce parc est entre Kisangani et Bukavu, dans une region fort inaccessible, du moins pour le moment, ce sera un paradis pour le Gorille, pour l'Okapi, pour le Paon Congolais.

Egalement un parc, ce parc dont Monsieur le Chef de la Delegation Congolaise vous a parler hier - et qui en faite, le parc le plus grand de la terre, Parc National de la Salonga, au coeur de la cuvette equatoriale, disons pratiquement au centre du Congo- 3.600.000 hectares, ce qui veut dire-c'est bien plus de 3600000 hectares, en faites c'est 4000.000 d'hectares; ce qui correspond pratiquement a 18.000 square miles. Ce qui est donc considerable. Mais on n'en s'en plutot au probleme du Parc Albert.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Le Parc Albert est caracterise par une incroyable variete de Biotope. Je crois que c'est cela qui fait essentiellement l'attrait. C'est un veritable microcosme du continent Africain, a l'exception peut etre des Zones sub desertique des plages letterates de la mangrove et des recifs corraliens, tous les biotopes du continent Africain sont trouve au Parc Albert; que ce soit la plaine giboyeuse de la Ruindi, contigue au Parc National du Queen Elizabeth, que ce soit les rives escarpees de l'Ouest du Lac Edouard, region encore non ouvert au tourisme qui est extraordinairement soectaculaire il s'agit en faite du seul lac d'afrique dont les rives escarpe sont encore tout a fait intacte. Ce n'est plus le cas, au lac Tanganyika, ce n'est pas le cas non plus au lac Albert ou les rives escarpees sont fort occupe par la population. Que ce soit egalement les volcans actifs, avec des erruption frequentes, avec le lac de lave en fusion du sommet du Niragongo, curiosite que nous souhaitons developper au point de vue touristique. Que ce soit bien sur, le secteur des volcans eteints contigu au parc National des Volcans et a la Game Reserve du Kigezi d'autre part, avec ces extraordinaire forets, des gorilles, la vegetation d'altitude. Que ce soit egalement la plaine de la Semliki, le deversoir du Lac Edouard, ce fameux chute du Shango qui est en quelques sorte la source du Nil. Que ce soit egalement la foret equatoriale dans l'extreme Nord.

Je munure une carte pour que vous puissiez suivre-donc la partie verte est constituee par de la foret equatoriale et on y trouve en particulier de l'Okapi. Malheureusement il semble bien que l'Okapi n'a jamais traverser la riviere Semliki. Il y a les Okapis a quatre Kilometres, meme pas, a trois Kilometres de l'Ouganda, malheureusement je pense qu'ils s'ont jamais penetre en Ouganda. Malheureusement pour l'Ouganda, dans le fond, peut-etre tant mieux pour l'exclusivite au Congo.

Bien le massif du Ruwenzori qui est entierement en territoire Congolais, inclus a l'interieur du Parc National Albert.

Depuis la foret equatoriale jusqu'au neige eternelle. Ce qui fait egalement l'attrait de cette reserve, c'est ce qu'on appelle, je sais pas comment on dis ca en francais, "Hedge Effect". Tous les effets de limites, les transmissions entre les biotopes les plus varies.

Nous avons Ishanga, qui est l'endroit le plus sec de tout le Congo, la pluviosite est de l'ordre de 400 millimetres qui veut dire approximativement 15 inches; qui est extremement bas, et a moins de 60 Kilometres de la, nous avons a l'etage moyen du Ruwenzori, une pluviosite de 3000 millimetres, ce qui correspond, si je ne me trompe, a 120 inches. Toujours est-il qu'a 60 Kilometres de distance nous avons les endroits a la fois le plus sec et le plus pluvieux de tout le Congo. Egalement en quelque sorte le plus chaud et le plus froid. Nous avons cette transition unique entre la foret equatoriale, la foret de montagne, la foret de Bambou, la foret de la Guenia, les brises evaporecentes, la vegetation alpine, et nul part ailleurs que sur le Ruwenzori, sur une petite bande qui n'a pas plus de 15 Kilometres de large; c'est ce que vous voyez sur la carte, la ou la partie verte du sommet touche au Ruwenzori; nous avons toutes les transitions. Partout ailleurs en Afrique; l'etage situee entre 1000 et 2000 metres cosmodo entre 3.500 pieds a ete detruit par l'installation humaine. Tandis que la nous avons toutes les transition, il n'y a pas cela sur le Kilimanjaro, ni sur le Mont Kenya, ni au Mont Cameroon; c'est extremement rare sous les tropiques:

En Amerique du Sud, on ne trouve qu'au Peru et je pense que le seul endroit comparable a ce point de vue la se trouve dans les volcans de la nouvelle Guinee Indonesienne, en Irian. Mais ceci descriptif; je pense que nous devons passer plutot rapidement aux probleme concret. Que vous pouvez le voir sur cette carte, il y a cinq endroits ou des problemes communs se posent entre le Congo d'une part, ces voisins de l'autre et si vous le voulez bien je commencerais par le Sud.

Le Sud c'est ce qui est la region qui m'interesse, est donc la region Sud Est de la carte, en bas a droite, c'est la region des ~~xx~~ volcans eteints. La frontiere suit Grosse Modo, la ligne des sommets, sauf le Mikenâ qui est entierement en territoire Congolais.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD:

La frontiere suit donc le Karisimbi, le Bisoke, le Sabinio, le Gaiinga, le Moavura. Le Sabinio a comme caracteristique d'etre un point commun aux trois pays. Lorsqu'on se trouve au sommet du Sabinio on peut etre a la fois en Ouganda, au Congo, au Ruanda.

Tout a fait a l'est il y a donc une frontiere com une entre le Parc National des Volcans au Ruanda, le Kigezi Game Sanctuary en Ouganda. Il y a actuellement beaucoup de trafiques de contre bandes qui se font entre les deux Volcans-Sabinio et Gaiinga d'une part, Gaiinga et Moavura d'autres part.

C'est en bas a droite, la petite prolongation au dessus du mot "Parc". C'est pour ca que hier j'ai propose a l'honorable delegue du Ruanda, que pour eliminer cette contre bande, on officialise une route qui passerait entre chacun des deux Volcans. Mais le plus grand probleme se pose entre le Congo et le Ruanda.

En Ouganda j'ai vu un instant il me semble plus y avoir de population residente de Gorilles. Les gorilles qui restent audessus de Kisoro semblent (je souhaite que cette information complementaire) semblent provenir du territoire Ruandais, ou eventuellement du territoire Congolais. Il y a un trafique constant, il y a des animaux qui sont captures par peut etre des Ruandais des Ougandais ou que sias-je, enfin disons peut etre des etrangers qui n'ont rien a voir avec aucun de ces trois pays et qui exportent les gorilles. C'est un tres important probleme, il faudrait mettre fin definitivement a ce commerce illegal de gorilles, n'est-il pas malheureux que dans certains cas des gorilles sont tues pour la viande alors que le prix du gorille dans un jardin Zoologique est de l'ordre de plusieurs milliers de dollars, c'est vraiment la plus mauvaise utilisation qui soit d'un Capital.

Encore que dans cette region dans la majorite des cas les gorilles qui sont capture le sont illegalement pour des os.

Le grand probleme est en frontiere du Ruanda et du Congo. Donc dans la Zone bleu en bas a droite. Dans le territoire Congolais, les limites ont ete respectes integralement, malgre une effrayante densite de population il n'y a plus unmetre carree en dehors du parc qui est intacte. A l'interieur du parc la vegetation est naturelle.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD:

En territoire Ruandais, a la suite des mesures parfaitement comprehensible due a la densite de population dans ce pays, il y a eu des retrocession qui ont ete obligatoires dans la partie Sud, donc la ou vous voyez le bleu, vers le bas, et suite a ce que Monsieur le Delege de Ruanda a lis, nous esperons ardemment qu'une limite definitive sera enfin trouve et que ce qui reste de Parc National des Volcans sera maintenu definitivement. C'est encore parfaitement valable. Le grand probleme, je n'hesite pas a le dire, c'est la penetration du betail en provenance du Ruanda essentiellement en provenance des prefectares de Kisenyi et de Rouengeri, en territoire Congolais. Ce n'est un secret pour personne que des mesures particulierement energique ont ete prise du cote Congolais, c'est a dire que le betail traversant la frontiere, et il peut l'etre absolument legalement, et tout automatiquement capture et abattu sur place en cas de necessite. Il y a eu bien sur deja quelques accrochages assez serieux, mais actuellement le probleme s'est ameliore, je pense que les pasteurs qui penetrent egalment en territoire Congolais ont quelques peu compris que c'etait assez dangereux pour eux et pour leurs betails. C'est mesures seront prochainement renforces.

Nous avons l'intention d'installer une petite plaine a 3400 metres d'altitude, ce qui veut dire a 11000 pieds, ce sera assez acrobatique pour atterrir ou pour decoller, en fin avec un cessna en 1980, il n'y aura pas de probleme, nous avons encore une reserve de puissance et nous ferons des contacts, des controles reguliers. Mais je crois qu'il est important que le betail Ruandais ne penetre plus en territoire Congolais; nous esperons d'ailleurs ardemment que les mesures seront prises egalment en territoire Ruandais pour que dorénavant le betail n'y vienne plus. J'ajouterai cependant une petite note optimiste, en definitive il se semble que la deterioration causee par le betail est parfaitement reversible. Dans les pays d'Afrique de l'Est on a un peu trop considere le betail comme une effroyable calamite - une petite histoire ici - je me souviens en 1961, au Ngorongoro, cette annee de tres grande secheresse, tout le monde, a commence par Johnny-and Huxley, etaient terrorise par l'etat du paturage dans le cratere de Ngorongoro et partout au Sud de Naitobi on disait: regardez, deterioration absolu des sols. Il a suffit de deux annees de pluie pour que les paturages reparent completement,

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

La situation en faite et la meme en foret du moment que le betail est arrete, pendant un an ou deux, la vegetation se repare X extremement vite y compris des puffets d'anones, c'est a dire les plantes particulierement affectionne par les gorilles, parceque les pasteurs, heureuseusement ne s'en prennent pas a l'extraordinaire vegetation de cette fameuse foret de l'Gainya. Ce qui est beaucoup plus grave bien sur c'est la destruction par les agriculteurs. Je resume donc le point qui se pose dans le secteur des volcans et dans les secteurs des volcans eteints:-

(1) Stopper a tout prix la capture des Gorilles, soit a des fins purement de viande; soit c'est le cas plus frequemment, pour ravitailler illegalement des jardins Zoologique. C'est tellement facile de capturer un gorille en Ouganda, de l'amener au Congo, de le capturer au Congo et de l'amener au Ruanda ou inversement il faut qu'il y ait un controle permanent le long de cette frontiere triple ou les trois pays lunc se rencontrent.

(11) Il faudrait, ceci bien sur n'est pas du ressort des autorites Congolaises mais esperer ardemment que plus aucune culture ne soit faite au dela d'une limite a determiner en territoire Ruandais, je pense que le meme probleme se pose egalement en territoire Ougandaise ou la limite au dessus de Kisori est extremement elevee; en faite la limite de la reserve forestiere est au dessus de la Zone frequente par les gorilles:-

(2) Stopper la mise en culture et:-

(3) Surtout empecher le passage illegal des pasteurs.

En faite nous n'avons plus guere beaucoup de pasteur qui rentrent illegalement chez nous, enfin en territoire Congolais, mais ces pasteurs qui ont ete refoule des volcans se retrouvent paradoxalement actuellement dans notre nouveau parc National du Kahuzibiega a plus de 150 Kilometres au Sud, donc au Sud du lac Kivu, en bas de la partie Orange, au dessus de Bukavu. Ce nouveau parc national qui est remarquable pour les gorilles, a un grand probleme de pasteurs en provenance du Ruanda.

Venons en , je ne vais pas vous en parler de la matiere "Volcans Actifs" et Volcans Actifs en Orange, Niamlagera Niragongo me presente pas de matiere particulierement grave avec les pays voisins. Il y a beaucoup de braconnages pendant les periodes difficiles; le braconnage a actuellement pris fin -

LE DELEGUE DU CONGO CONTD:

Une parenthese: (Nous esperons prochainement developper extremement le tourisme dans ce secteur ou comme je le disais hier il y a une curiosite que seul le Congo peut offrir et qui n'existe pas dans les autres pays).

Mais venons en deuxieme point qui est un des points cruciaux, du moins qu'il etait jusqu'a peu de temps. C'est au Sud du Lac Edouard, la ou la partie Orange claire, donc au Sud du mot Edouard et du cote Congolais est contigue au territoire Ougandais. Nous avons le parc National Albert a gauche; le Queen Elizabeth a droite. La frontiere est determinee par la riviere Ishasha. Jusqu'il y a peu de temps c'etait la Zone par excellence du braconnage inter-etat. Il s'agissait essentiellement de (en faite on s'est rejeter un peu la balle) en tant que Congolais je crois que dans nombres cas, il s'agissait des Bakiga, qui descendaient de la montagne, traverssaient le parc National Queen Elizabeth, sans peut-etre y faire enormement de degats, traverssaient la riviere Ishasha et venaient braconner en territoire Congolais extremement loin, parfois jusqu'a la riviere Ruchuru; la riviere Ruchuru se trouve au milieu de la partie Orange Claire en dessous du "D" de Edouard. Des mesures extremement energique ont ete prises; c'est a dire que nous n'avons pas du excite nos gardes pour prendre ces mesures energiques car trop de fois entre 60 et 70 des gardes Congolais ont ete tues par des gens venant de l'autre cote de la frontiere. Je suis absolument convaincu que l'inverse a ete vrai, des gens provenant du Congo ont peut etre a l'occasion ete en territoire Ougandais, ca nous en discuterons plus a l'aise tout a l'heure.

La frontiere est determinee par une riviere qui est donc la riviere Ishasha. On peut passer a gue la riviere Ishasha, meme pendant les crues - je le fait souvent moi meme, au mieux on le passe a la nage, et nous avons ces situations ridicules, c'est que les braconniers Ougandais viennent en territoire Congolais abattent quelques elephants, hippotames il y a peu d'hippopotame sur l'Ishasha, abattent des buffles et retournent chez eux et se moquent impunement de nos gardes par dessus la frontiere et on fait jurie au dessus del'eau, on ne peut rien faire, L'inverse est evidement vrai. Nous avons pallier a cette situation, creer non seulement un tres important camp de gardes, mais aussi une station biologiques a l'embouchure de la riviere, non loin de l'embouchure de la riviere Ishasha.

LE DELEGUE DU CONGO CONTD.

Nous devons revenir tout a l'heure sur cette matiere parceque on ne sais pas tres bien la ou est le Congo et ou est l'Ouganda - Le braconnage a cesse dans le parc Ishasha en aval du camp actuel Ougandais de l'Ishasha. Toute cette region se trouve en dessous "R" et du "D" du mot Edouard sur la carte. Il n'en reste pas moins qu'il serait capital, je pense que c'est une des conclusions auxquelles nous devrions arriver demain, que les gardes Congolais aient l'autorisation, le droit de poursuite en territoire Ougandais, ce qui avait d'ailleurs etait prevu dans une des resolutions de la conference de Goma en 1967. L'inverse est vrai, ceci bien sur a des implications qui dépassent nos capacites, en particulierement ce qui concerne de pure technicien, ca devrait discuter a un niveau plus eleve. Mais je pense que cette matiere est capitale, a defaut des droits de poursuite, il faudrait au moins des contacts par Radio entre le Congo et l'Ouganda au dessus de la frontiere.

Je remonte plus au Nord, toujours me limitant aux problemes frontieres, quoique il est inutile de detailler les cas de braconnages que nous avons dans l'Ouest de la plaine, il y en a beaucoup, enfin actuellement nous avons reussi a le stopper.

Il y a une autre matiere, nous parlerons egalement, c'est les feux des deux cotes de la frontiere, chacun tente de faire les feux les taupies plus precoces possibles pour avoir le plus rapidement possible des herbes vertes, en essayant d'avoir le maximum des taupies chez soi. Encore que personnellement je n'en suis pas encore tellement convaincu, je n'ai, quoique on en dise, jamais vu une taupie traverser la riviere Ishasha. Ca nous en parlerons tout a l'heure.

Montant plus au Nord, nous sommes dans le secteur Nord du parc National Albert de la region de la Semliki; il y a egalement une frontiere commune entre le Congo et l'Ouganda. C'est la partie jaune au Nord du Lac Edouard. La frontiere est determinee par une riviere qui s'appelle la riviere Lubilia. Avec de gros ennuis que du cote Congolais, le coudre de la Lubilia est inclus entierement dans le parc jusqu'a la route de Kasindi; tandis qu'en territoire Ougandais, ce n'est qu'une petite bande extremement etroite de 5 a 6 miles pas plus de 10 miles tout au plus qui joint la Lubilia a la partie centrale du Queen Elizabeth.

Il y a également pas mal de braconnage dans cette region. Cette region a d'ailleurs connu pas mal de vississitudes durant les periodes difficiles. Certains irreguliers s'etaient instale a cheval sur les deux pays et selon les evenements de l'heure se deplaciaient a gauche ou a droite de la frontiere. Tout ca est actuellement termine, encore que il n'est pas rare que les incidents en particulier sue le lac se posent. Nous reviendrons cet apres midi:-

Il est tres important de stopper le braconnage dans ce coin car c'est en faite le seul Zone de contacte entre le Parc Albert et le Queen Elizabeth au Nord du lac et c'est un des rares endroits par ou le Parc National Queen Elizabeth a de larges endroits dis-je, ou il n'est pas entoure par de la population humaine. A la limite on peut considerer qu'une repopulation en grands gibiers du parc Queen Elizabeth, (je pense a tous ces elephants actuellement) est possible au depart du parc Albert, actuellement c'est l'inverse via cette bande tres etroite.

Quand a l'extreme Nord du Parc Albert dans toutes la partie verte, il y a une bande d'environ 50 Kilometres qui est en contacte avec la toute grande foret equatorial, des milleirs de Kilometres qui s'ettendent de Kisangani et menent jusqu'au proximite de Kinshasa. Cette petite bande de la Lubilia est donc absolument capitale et faudrait y stopper definitivement le braconnage.